

EDMOND ROUSSEAU -

# ALCOOL ET ALCOOLISME

(CAUSERIES SUR L'INTEMPÉRANCE)

---

*Compositions inédites de Ludgër Larose,  
élève de Gérôme*

---

Pour une nation, pour une famille,  
pour un individu, la tempérance est  
la meilleure condition de succès.

L'avenir est aux nations, aux  
familles, aux individus tempérants.

(J. BAUDRILLARD.)

QUÉBEC :

Imprimé par la Cie de publication "Le Soleil"

1905

BIBLIOTHÈQUE  
SANT-SUPLICE

Imprimatur.

† L. N., ARCH. de Québec.

---

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année  
mil neuf cent cinq, par Edmond Rousseau, employé civil, au bureau  
du Ministre de l'Agriculture.

---

*Reproduction et traduction interdites sans permission de l'auteur.*

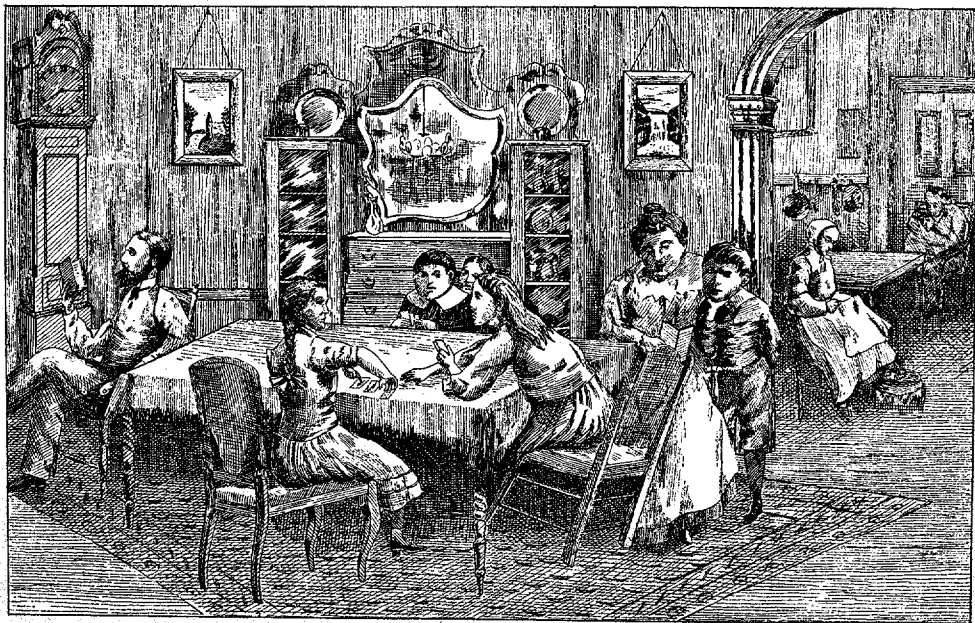


FIG. I.—LE BONHEUR DANS LA SOBRIETE.

## ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

---

Québec, le 14 décembre 1905.

Monsieur Edmond Rousseau,  
Québec.

Cher monsieur,

La croisade que vous avez entreprise contre le fléau de l'alcoolisme mérite les félicitations et les encouragements de tous les vrais patriotes.

Votre ouvrage intitulé : " Alcool et Alcoolisme " est le fruit de recherches, d'observations et d'études sérieuses. Il fait voir bien clairement les ravages que l'alcoolisme exerce dans l'organisme humain et dans notre société canadienne. Ruines physiques et ruines morales, ruines de l'individu, de la famille, de la société, personne ne peut le nier ; elles sont journellement sous nos yeux et font gémir tous les hommes de cœur, comme ceux qui en sont les malheureuses victimes.

Vous avez voulu signaler à nos hommes publics et à nos compatriotes en général le mal aigu dont nous souffrons et qui ne peut que s'accroître, si l'on ne s'empresse d'y apporter un remède efficace. Vous avez fait en cela une œuvre excellente et méritoire.

Je désire que votre livre soit consciencieusement étudié par nos législateurs et nos conseillers municipaux et qu'il se répande dans les villes et les campagnes. Il fera, sans aucun doute, un grand bien partout.

Agréez, cher monsieur, avec les vœux que je forme pour le succès de votre ouvrage, l'assurance de mon dévouement sincère.

† L. N., ARCH. DE QUÉBEC.

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

---

Montréal, le 15 décembre 1905.

A M. Edm. Rousseau,  
Québec.

Mon cher monsieur,

Votre livre arrive à son heure. C'est une bonne œuvre.  
Je me joins à votre vénérable archevêque, Mgr Bégin,  
pour lui souhaiter plein succès.

Votre bien dévoué,

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

---

Québec, 17 décembre 1905.

M. Edm. Rousseau,  
Québec.

Mon cher monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le travail très-élaboré que vous avez entrepris de publier sous le titre : "Alcool et Alcoolisme." C'est là à la vérité l'un des sujets les plus d'actualité et qui préoccupe à bon droit, aujourd'hui, tous ceux qui ont à cœur la préservation physique et morale de nos populations, et la consolidation de l'ordre social et économique dans nos sociétés modernes.

Je m'arrêterai surtout à l'appréciation au point de vue hygiénique et médical que vous avez fait nettement ressortir dans votre livre.

Vous avez eu mille fois raison, à ce point de vue, d'affirmer que "l'alcool est un poison, le pire des poisons." Son usage, même modéré, s'il n'est pas toujours absolument nuisible, est bien rarement indispensable. On en fait ressortir quelques effets utiles dans le traitement de certaines maladies ; mais, même dans ces cas, l'usage des boissons alcooliques est soumis à des indications spéciales qui ne doivent relever que de l'appréciation du médecin, comme d'ailleurs pour l'usage de la plupart des médicaments actifs : morphine, opium, &c., qui sont en réalité des poisons également. Il ne serait pas plus logique, pour les masses du peuple, de s'autoriser du fait que l'alcool entre dans certaines prescriptions des médecins, pour faire un usage libre des boissons alcooliques, qu'il le serait

d'user à loisir des autres médicaments, morphine et opium que nous avons mentionnés plus haut, sous le prétexte que la médecine en tire parfois des effets utiles.

Vous apportez d'ailleurs à l'appui de vos assertions des témoignages nombreux venant des meilleures autorités dans la science médicale. Je ne puis donc que confirmer dans tous leurs détails, les observations que vous développez touchant les ravages de l'alcool dans l'organisme humain. C'est là un sujet d'importance vitale, sur lequel on ne saurait trop éveiller l'attention des esprits dans toutes les classes de la société, surtout dans notre jeune pays. La profession médicale ne pourra qu'applaudir à votre généreuse initiative. Vous avez fait œuvre excellente, pratique et méritoire.

La vulgarisation de ces connaissances si justes et si utiles sera le plus puissant auxiliaire pour aider l'action des autorités religieuses et des autorités civiles et politiques dont le concours doit être concerté dans une action commune pour enrayer ce funeste fléau de l'alcoolisme dont les ravages envahissent de plus en plus les différentes couches sociales de notre jeune pays.

Je fais les vœux les plus sincères pour que le rude labeur que vous vous êtes imposé porte ses fruits et qu'il reçoive l'encouragement et l'attention qui lui sont dus.

Veillez agréer, cher monsieur, l'expression de ma plus haute considération et de mon entier dévouement.

DR. D. BROCHU,  
Professeur à l'Université Laval,  
Surintendant médical de l'asile de Beauport.

## AVANT-PROPOS.



Si vous appreniez un bon matin, mes chers lecteurs, qu'un mal terrible, la lèpre, par exemple, a fait son apparition dans notre pays, que cette affreuse maladie menace de se propager, qu'on en a même constaté l'apparition à nos portes ; je vois d'ici la terreur, comme une traînée de poudre, se répandre parmi le peuple des villes et des campagnes. Quelles précautions ne prendrait-on pas pour se protéger ! des corps publics au plus humble individu, c'est à qui se montrerait le plus empressé pour enrayer le mal, le fléau envahissant.

Eh ! bien, un mal plus terrible, un fléau plus grand exerce ses ravages parmi nous, et cependant le plus grand nombre semble l'ignorer. A part quelques honorables exceptions, personne ne s'émeut et rares sont ceux qui travaillent à le combattre.

Je dis un mal plus grand : en effet, la lèpre, toute terrible qu'elle soit, ne s'attaque après tout qu'au corps humain, et les victimes de ce mal affreux sont considérées comme de pauvres martyrs, fort braves gens, s'ils ressemblent tous surtout au lépreux de la cité d'Aoste.

Le fléau dont je veux vous parler est plus terrible, disais-je ; en effet, outre qu'il tue le corps, il s'attaque aussi à l'âme de l'homme, il diminue la force productive

d'un pays, il détruit l'épargne, désagrège la famille et mène infailliblement à la folie et à la mort. C'est ainsi, vous diront les médecins, qu'il favorise l'éclosion des maladies organiques, en particulier de la tuberculose (la consommation), comme je le prouverai dans le cours de cet ouvrage.

Ai-je besoin de vous le nommer, ce grand fléau ? Vous le connaissez tous, n'est-ce pas ? C'est l'intempérance.

Sous prétexte que le mal est trop grand et qu'il est inutile de lutter contre lui, le plus grand nombre reste indifférent, et on ne fait rien ou presque rien de pratique pour l'enrayer.

Il n'est pas permis de rester apathique en face d'une calamité et des maux qu'elle engendre ; car c'est toujours lâcheté de baisser pavillon devant l'ennemi sans combat.

Il n'y a pas de pire mal que l'on ne finisse par vaincre, du moins par amoindrir, si l'on n'y met de l'action et de la volonté.

Et ici, c'est à l'élément laïque que j'adresse le reproche. A part quelques voix isolées, dont l'écho a cessé avec l'aurore, qu'avons-nous fait, nous, les laïques ? que faisons-nous pour combattre l'ivrognerie qui, s'y on n'y met ordre, est en train de nous détruire ? Avons-nous secondé notre clergé dans son travail constant de moralisation, comme c'était notre devoir ? Et sans nous, que peut-il faire dans ce sens ? Ses admirables efforts restent impuissants, inféconds, et si cette assertion semblait hardie en certains quartiers, j'évoquerais les paroles que Pie IX adressait le 13 mars 1877, à des pèlerins français :

“ Remerciez Dieu, disait-il, qui, en même temps que  
“ l’esprit de prière, vous donne *l’esprit des œuvres* ; car, la  
“ prière sans les œuvres n’est pas bonne et demeurera  
“ inefficace. Voilà la raison pour laquelle il y a tant de  
“ maux en Europe. Demander et ne pas agir, implorer les  
“ secours d’en haut et ne rien faire de ce qui plaît à Dieu  
“ est une contradiction : on ne peut pas en attendre l’effet  
“ désiré. Je vois qu’en plusieurs lieux, et en grand nom-  
“ bre de royaumes, on met sa confiance seulement dans les  
“ prières, et l’on attend d’elles seules la fin des maux. On  
“ se demande partout, avec un sentiment d’inquiétude :  
“ quand verrons-nous finir les jours de tribulation ? quand ?  
“ Je vais vous le dire : lorsqu’aux démonstrations de piété  
“ qui se font dans les églises, répondront *les œuvres accom-  
“ plies au dehors.*”

Léon XIII, en plusieurs circonstances, Pie X, à son avènement au trône pontifical, ont tenu le même langage.

Le mal est grand, il n’y a pas à se le dissimuler. La contribution de toutes les forces vives de la nation, les efforts constants de toutes les bonnes volontés sont donc nécessaires pour combattre la plaie qui ronge la société et qui la menace dans ses bases. L’épidémie a envahi le monde et gangrène les masses populaires. Aussi, le grand Gladstone a-t-il pu dire avec raison, parlant de sa patrie : “ L’intempérance a causé en notre pays plus de ravages que la guerre, la peste et la famine réunies, ces trois fléaux de l’humanité.”

Veut-on savoir, puisque nous parlons de l’Angleterre, combien la boisson y fait de victimes chaque année ? “ Les Etudes Religieuses,” dont l’autorité ne peut être mise en

doute, affirment que le gin empoisonne environ cinquante mille hommes tous les ans, et j'ai raison de croire qu'un nombre égal au moins échappe au contrôle de la statistique.

Si l'on songe que les actuaires, c'est-à-dire les employés des compagnies d'assurances chargés d'établir la moyenne de la durée de la vie chez les individus, évaluent la mort d'un seul petit enfant à mille piastres, se fait-on une idée des pertes qu'éprouve un pays qui voit disparaître tous les ans une centaine de mille adultes, le plus souvent les mieux doués, les plus en état de se rendre utile à leur famille, à la société, à la patrie.

En Allemagne—pays de la bière—on compte une quarantaine de mille victimes de l'intempérance ; la Suisse, avoue, dans un rapport officiel, 2,899 décès par année, qui ont pour cause la boisson, c'est-à-dire plus d'un décès par cent habitants.

En France—pays du vin—les pertes s'élèvent à cinq ou six mille victimes.

Chez nous, au Canada, il est impossible de se procurer des statistiques officielles et certaines ; mais je n'hésite pas à déclarer que si ces chiffres étaient connus, nous en serions tous terrifiés.

Je le répète, il est facile de comprendre que les chiffres donnés plus haut sont au-dessous de la réalité, il sera toujours difficile d'établir le bilan exact de la mortalité dont la boisson est la cause directe ou *indirecte*. Je m'explique :

Voici un individu qui ne passe pas pour un ivrogne, en ce sens qu'il ne s'enivre pas, du moins il n'y paraît

pas ; mais il consomme chaque jour, une forte dose d'alcool, ce que nous appelons communément des boissons fortes—j'en connais plusieurs qui ingurgitent 30 à 40 verres par jour.—Cet homme est pris de maladie, disons de pneumonie—inflammation des poumons—et il succombe. Consultez son médecin, il vous dira que son malade aurait certainement triomphé de la maladie, si son organisme n'avait pas été affaibli, prédisposé par l'alcool.

Eh ! mon Dieu, nos journaux sont remplis tous les jours de récits de morts subites. Les officiers de justice tiennent une enquête et vous lisez les verdicts : mort d'une syncope du cœur, de congestion pulmonaire ou cérébrale, etc. Allez au fond des choses, questionnez le coroner et le médecin autopiste, et ils vous diront que cette personne faisait usage de boissons alcooliques et que c'est la seule cause de la catastrophe.

L'alcool, voilà l'ennemi. Le mal est grand et pénètre dans tous les rangs de la société. La femme, l'âme de la famille, en est attaquée comme l'homme. Est-ce à dire que nous devons nous décourager, laisser faire, jeter le manche après la cognée, pour me servir d'une expression populaire ?

Certes, non, et ce serait un crime d'agir ainsi. L'alcool, voilà l'ennemi ! Pour le vaincre, ou du moins l'amoin-drir, il faut la concentration immédiate de toutes les énergies, de toutes les bonnes volontés vers un but commun.

Nous, laïques, secondons les efforts constants de nos saints évêques par les moyens humains que la Provi-

dence a mis à notre disposition. Sans doute, il n'y a pas à nier que l'opinion publique s'émeut, que les corps publics s'alarment ; mais ceci est insuffisant. Comme le disait Pie IX : " A quoi servira de crier : " Seigneur, nous périssons ! si les œuvres ne répondent pas aux prières ? "

Le lecteur aura ainsi l'explication des lignes qui vont suivre et qui n'étaient pas destinées à la publicité. Des personnages distingués et dont l'autorité ne peut être mise en doute, m'ont assuré qu'elles étaient de nature à produire quelque bien : je me croirais coupable contre Dieu et ingrat envers mes chers compatriotes si je gardais ces notes en portefeuille.

Je les présente telles qu'elles, sans aucune prétention, mises à la portée de tout le monde. Mes renseignements ont été puisés à source certaine et les autorités que je cite sont reconnues impeccables.

C'est Sully, le grand Sully, qui disait—je cite de mémoire—"Celui qui saurait faire pousser deux brins d'herbe là où il n'en croissait qu'un seul serait un grand bienfaiteur de l'humanité ! "....

Je n'ai pas l'intention de poser en bienfaiteur ; mais je croirais avoir rendu un réel service, si ces lignes avait pour résultat de faire rentrer la conviction dans l'esprit d'une seule personne victime de l'intempérance et d'aider à sa conversion.

## PREMIERE PARTIE

---

# L'ALCOOL EST LE FLEAU MODERNE

---

### I

#### CRIME CONTRE DIEU

Satan ne peut rien contre son Créateur qui est le nôtre. Son impuissance est cause de sa rage infernale, et c'est par la créature privilégiée du Très-Haut, l'homme, qu'il cherche sa vengeance et chose monstrueuse, c'est précisément cet homme qui se fait son instrument.

O vous, qui me lisez, vous êtes chrétien comme moi, vous respectez les choses saintes et vous avez un grand amour surtout pour l'image du Crucifié. Je suppose un instant que vous êtes dans une église, quand, tout-à-coup, un inconnu s'élançe vers l'autel, il en arrache le crucifix, il crâche dessus ; non content de le couvrir de blasphèmes

et de paroles ordurières, il se précipite dans la rue, il traîne ce crucifix dans la boue, dans le fumier et le jette à la voirie.

Un tel spectacle vous glacerait le sang dans les veines et vous reculerez d'horreur. Si vous en étiez capable, vous livreriez ce misérable à la police et vous ne manqueriez pas de demander pour lui le plus sévère châtement.

N'avez-vous pas vu souvent une pauvre créature se traînant sur la rue qui n'est pas assez large pour ses marches et ses contremarches ? Il a l'œil atone, sans vie, les vêtements sales et en désordre ; des mots à peines articulés, des blasphèmes s'échappent de ses lèvres ; et il va trébuchant, tombant, se relevant avec peine, retombant, jusqu'à ce qu'enfin il disparaisse dans la boue du ruisseau. Des personnes insensées riront d'un si pénible spectacle ; mais les âmes respectables, les personnes de cœur, tout en se détournant de dégoût, plaindront cette pauvre créature dévoyée ; elles penseront que cet ivrogne est le chef d'une famille, qu'il vient de dépenser criminellement le salaire de la semaine, tandis que sa malheureuse femme et ses petits enfants grelottent à demi-nus auprès d'un foyer sans feu et sans pain.

Cet ivrogne a été créé comme vous à l'image de Dieu, qui lui a donné une âme et qui en a fait son chef-d'œuvre, son objet de prédilection, puisqu'il est venu donner sa vie pour le sauver. Satan connaît bien cette prédilection, cet amour du Créateur pour son œuvre ; or comme il ne peut rien contre Dieu lui-même, il se venge en souillant son image, et c'est la créature elle-même qui se charge de perpétrer un tel forfait.

S'il existe un désordre, un crime qui prive l'homme de son intelligence, de sa raison et de son cœur, quelle doit être la grandeur de ce crime ! " N'est-ce pas en effet, comme le disait un apôtre de la tempérance, un attentat contre Dieu, l'âme humaine et contre les créatures ? "

" L'ivrognerie, a dit l'auteur des Trésors de Cornélius à Lapidé : 1° provoque la colère de Dieu ; 2° elle met l'homme au-dessous de la brute ; 3° elle enflamme l'impureté ; 4° elle ruine la santé et la fortune ; 5° elle fait perdre la pudeur et la prudence, et porte l'homme aux paroles deshônêtes, aux disputes, à la fureur, aux coups, &c. ; 6° elle tue l'âme, le corps, l'esprit, le cœur, l'intelligence, la mémoire, la volonté, la paix, la conduite, l'honneur, &c."

On a constaté que l'effet produit par la boisson sur l'esprit de l'homme aujourd'hui n'est pas le même qu'autrefois. Cette déclaration était faite notamment il y a quelques semaines au Sénat par un vieillard de quatre-vingts ans. " Jadis, disait-il, les personnes en état d'ébriété cherchaient plutôt le plaisir, la joie que la querelle, tandis que, maintenant, à peine un individu est-il sous l'influence de la boisson qu'il devient une espèce de fou furieux."

Il vous sera démontré plus loin qu'il y a du vrai dans cette assertion, et qu'on en trouve la cause dans le fait que les liqueurs fortes de nos jours, grâce aux progrès de la science, de la chimie surtout, renferment des matières délétères qui en font de véritables poisons. L'homme qui en subit l'influence devient non-seulement une brute, mais

une bête féroce qui n'a plus que des idées de destruction, des paroles monstrueusement blasphématoires.

C'est une des caractéristiques de l'ivrogne de nos jours : il blasphème, il vomit l'injure contre son Créateur, il invente des mots, des expressions qui ne peuvent réellement sortir que de la bouche de satan lui-même. Une revue religieuse de France constatait le même mal, l'année dernière, et racontait à ce sujet une histoire qui est de nature à faire réfléchir les ivrognes en général et les blasphémateurs en particulier. Dieu se lasse parfois du crime des hommes et punit dès ce monde.

Deux individus sortaient ivres d'un cabaret dans une commune de France. Ils s'en allaient titubant, bras dessus bras dessous, décrivant sur la route de nombreux zig-zags, quand ils rencontrent le pasteur du village revenant d'administrer un malade. La vue de ce prêtre a pour effet d'exciter leur fureur et ils le couvrent des injures les plus sales et les plus grossières.

Le pauvre prêtre n'essaie même pas de les calmer ; car il sait bien que ses exhortations seraient en pure perte et qu'elles auraient plutôt pour effet de porter ces misérables à des voies de faits sur sa personne. Il se range sur le bord du chemin pour les laisser passer et se disposait à continuer sa route, le cœur brisé, quand un spectacle aussi curieux que terrible le cloua sur place.

A quelques pas de cet endroit était érigé sur le bord du chemin une espèce de calvaire, comme on en voit dans plusieurs de nos paroisses. Un des ivrognes, peu solide sur ses jambes, se retournant pour lancer une dernière injure au bon curé, perd l'équilibre, trébuche et tombe

la tête sur le pied de la croix. Il se relève après beaucoup d'efforts, et alors, ce n'est plus un homme, mais une bête furieuse, un démon sorti de l'enfer. C'est au Christ qu'il s'adresse cette fois, et les blasphèmes les plus horribles se succèdent aux blasphèmes, jusqu'à ce qu'enfin, le vieux prêtre ayant entendu le mot *chien* adressé par l'ivrogne à la croix, le silence se fit. Puis tout à coup éclata dans la nuit des aboiements qui avaient quelque chose d'inferral. Le curé épouvanté s'enfuit en conjurant le ciel de ne pas laisser tomber ses foudres sur ces deux malheureux.

Quelques heures après, une pauvre femme accourait auprès du pasteur et le suppliait de la suivre auprès de son mari qui agonisait. Le ministre de Dieu s'empressa de se rendre auprès du moribond, et en arrivant au taudis qui servait de demeure à une famille en haillons, il trouva un des ivrognes, le blasphémateur de la veille, se roulant sur un grabat dans des souffrances atroces. A la vue du prêtre, il se mit à vociférer, non pas de nouveaux blasphèmes, mais d'horribles aboiements, et se raidissant, il essaya de lui cracher à la figure. Puis se portant les deux mains à la gorge, il eut une contorsion de tout le corps et s'abattit lourdement sur l'amas de haillons qui lui servait de grabat en proférant un dernier blasphème suivi d'un aboiement et ne bougea plus. On s'approcha, et en le relevant, on s'aperçut qu'il était mort, mort en réprouvé.

Si l'on prétendait que cette histoire est inventée, j'en laisserais la responsabilité à celui qui l'a signée, un écrivain célèbre qui ne peut être taxé de partialité quand il s'agit des choses saintes : Arsène Houssaye.

Comprenez donc, cher lecteur, l'énormité du crime de l'ivrognerie, et gravez bien dans votre cœur et dans votre esprit ces paroles d'un grand écrivain : "L'alcool—c'est-à-dire les boissons fortes, comme le whisky, le gin, le brandy—l'alcool est un démon qui se venge de Dieu en dégradant l'homme formé à son image et en le transformant en un être qui n'aura plus que des mœurs et des passions diaboliques."

## II

### CRIME CONTRE LA FAMILLE

L'ivrogne est un égoïste, et le pire des égoïstes, qui ne songe qu'à lui, à la satisfaction de la passion qui le ronge. Il n'aura plus ni pitié, ni charité pour le prochain. Que dis-je ! le sort même de sa famille lui sera absolument indifférent. Et voilà ce qui prouve que ce vice est véritablement diabolique.

Voici un homme, jeune encore, dans toute la vigueur de la force et du talent. Il a une femme digne de lui et dans sa bonté, Dieu a mis le comble à son bonheur en lui donnant de beaux enfants qu'il chérit à un degré que je ne saurais dire.

Tout semble lui sourire : son commerce ou son industrie prospère d'une façon qui l'étonne lui-même. Encore quelques années de labeur et sa fortune lui permettra de prendre un repos bien gagné.

Bientôt tout change. Un malheureux jour, il a rencontré un prétendu ami qui l'a attiré dans une auberge, au club, peut-être, ces endroits maudits où vont sombrer tant de bonheurs. Malgré les supplications de sa femme et

les conseils de bons amis, il a pris goût à ce nouveau compagnon, il a continué d'accepter un verre, et, prétendue politesse obligée, il a payé lui aussi des consommations. Petit à petit le poison s'est infiltré en lui, et à mesure qu'il exerçait ses ravages, il a fallu augmenter la dose. Ceci a duré quelques mois, deux ou trois années peut-être, sans que notre homme se rende un compte exact du mal ; car il a toujours répondu aux représentations de sa femme : "Bah ! il n'y a pas de danger, je m'arrêterai de boire quand je le voudrai !"

Le malheureux ! Il arrive au logis deux fois, trois fois par semaine complètement ivre, et il ne s'avoue pas encore qu'il est ivrogne. Il roule de plus en plus vers l'abîme. Attendez, ce ne sera pas long avant qu'on le ramasse dans le ruisseau.

Comme le disait un saint religieux : " De l'homme honorable d'autrefois, du père de famille affectionné à sa femme et à ses enfants, il ne reste plus qu'un être incapable de résister aux appels de sa passion : disons le mot, une sorte d'animal avec des instincts, mais, comme l'animal, sans entrailles et sans cœur."

Que voulez-vous que devienne la famille en pareille occurrence ?

Chose singulière, et qu'ont remarquée bien des physiologistes, c'est souvent parmi les hommes au cœur plein de tendresse et de générosité que la boisson s'attaque de préférence et réussit le plus facilement à faire des victimes.

Voyez-le, maintenant, cet homme au cœur tendre, devenu la proie de l'ivrognerie. Il va rentrer au logis. Cette demeure si confortable autrefois, si coquette, n'est

plus qu'une espèce de taudis suant la misère où pleurent et prient une pauvre femme et des enfants. Le pain manque à la maison, les enfants souffrent du froid, les vêtements tombent en lambeaux. Il rentre, et même comparativement à jeun, il est chagrin, colère ; il gourmande, il injurie, souvent il brise tout ; dans sa fureur, il frappe.

S'il trouve sous sa main une monnaie égarée, débris des jours meilleurs, croyez-vous qu'il va s'empresser d'acheter le pain qui manque ? Vous ne connaissez pas son égoïsme : il va immédiatement sortir, et cet argent il ira le boire à l'auberge du coin.

Il est craint et détesté, il ne voit que des visages mornes et attristés, quand ils ne sont pas en larmes.

Pour assouvir sa passion, il volera et il ira en prison ; ou bien, pris d'une fureur subite, il frappera, il tuera sa femme, ses petits enfants et souvent alors il tournera contre lui-même son arme meurtrière et se suicidera.

Mais il est un autre crime dont se rendra coupable l'ivrogne contre la famille. S'il ne transmet pas directement la passion de l'alcool à ses enfants, en revanche il leur donnera en partage un corps débile, souvent rachitique et même informe. C'est ce qui sera démontré en détail dans une autre partie de cet ouvrage.

Les médecins les plus savants sont d'accord pour admettre que les enfants nés de parents qui s'adonnent habituellement à l'ivrognerie sont des êtres dégénérés, affligés d'une mauvaise constitution, sujets aux scrofules, au rachitisme, à la tuberculose, cette terrible maladie qui enlève à notre pays chaque année des milliers de vies

précieuses. Les enfants nés d'un père ivrogne sont pâles, maigres, sans force, le dos voûté, la poitrine proéminente, comme celle du poulet. L'intelligence est aussi faible que le corps. La tête est quelquefois démesurément grosse, laide à voir, remplie d'eau. Ou bien la boîte du crâne est très petite, le front bas, fuyant, les mâchoires obliques, allongées, comme chez les singes. Ils ont un air ahuri, hébété ; l'esprit est borné, incapable de raisonner ; le caractère est sournois ou méchant, prédisposé à tous les vices.

Tel est, en peu de mots, très-souvent le portrait du malheureux qui a des parents ivrognes. Je ne charge pas le tableau ; ce sont malheureusement des faits fréquents, de notoriété publique, qui arrivent tous les jours.

Veut-on le récit d'un drame de la vie réelle ? je l'emprunte au R. P. Hanlon S. J. de regrettée mémoire : (1)

“ Il y a quelque vingt ans, vivait à Montréal un riche manufacturier qui avait une famille de six enfants. Cet homme était bon, généreux, aimable ; on ne pouvait trouver maison plus unie ni plus heureuse.

“ Mais les affaires allèrent mal et l'homme se mit à boire. On essaya de tous les moyens pour l'arrêter, et pendant quelque temps, grâce à la prière et aux sacrements, la passion enrayée cessa de faire des progrès.

“ Le jour de Noël 18., il fit venir un prêtre chez lui. Là, dans le salon de la famille, en présence de sa femme et de ses enfants, le père demanda pardon humblement des scandales qu'il avait donnés par sa boisson et des chagrins qu'il avait causés à sa famille. Puis, avec une

---

(1) Le Roi du jour, Paris, 1903.

éloquence touchante, il supplia ses enfants de ne jamais toucher aux boissons fortes de leur vie, et se jetant à genoux, il implora pour lui et sa famille la bénédiction du prêtre.

“ Pendant un temps il se maintint parfaitement sobre ; malheureusement, il n'évita point les mauvais amis et les occasions, il négligea les pratiques religieuses, et la terrible passion s'empara de nouveau de lui pour ne plus le lâcher.

“ Deux ans plus tard vint la banqueroute. Il fallut tout vendre et aller se réfugier dans un des faubourgs de la ville. Débilité par la boisson, le père ne put trouver de l'emploi, et la gêne se fit sentir à la maison ; mais lui continuait de boire.

Il réussit à trouver de modestes situations pour ses deux aînés, l'un âgé de quatorze ans, l'autre de douze. Ils gagnaient chacun quelque huit piastres par mois, c'était tout ce qu'il y avait pour entretenir la famille.

“ Le malheureux père, emporté par sa passion, guettait ses enfants le jour de la paie, et leur arrachait la plus grande partie de leur maigre salaire, qu'il allait boire à l'auberge, tandis que la misère la plus profonde régnait dans la maison.

“ Un jour de janvier, il n'y avait plus ni pain, ni bois, ni argent. A quatre heures de l'après-midi, la femme et les enfants n'avaient pas encore mangé de la journée. Il fallut aller mendier des secours au presbytère de la paroisse... Et le père buvait toujours.

“ Cet homme si bon autrefois, si affectionné à sa femme et à ses enfants, était devenu violent et brutal. Il en vint

aux menaces, puis aux coups, et, plus d'une fois, la police dut protéger la famille contre les assauts de l'ivresse.

“ Quatre années s'écoulèrent de la sorte. La dégradation du père devenait de plus en plus profonde et irrémédiable.

“ L'ainé des garçons avait atteint ses dix-huit ans, mais épuisé par un travail trop fatigant, miné surtout par le chagrin que lui causait la conduite de son père, il tomba malade et mourut au bout de quelques jours.

“ Le père était en fête. Il n'eut connaissance du malheur qui était arrivé qu'au moment même où l'on allait porter le corps à l'église. Alors, se jetant sur le cercueil de son fils, il éclata en sanglots : “ Mon pauvre enfant, c'est moi, ton père, qui t'ai donné la mort ! Misérable que je suis ! Pourquoi donc Dieu ne m'a-t-il pas frappé à ta place ? Mon fils, pardonne à ton malheureux père ! ”

“ L'infortuné suivit le corps de son enfant à l'église et au cimetière, mais le soir, quand il revint à la maison, il était ivre....

“ Quelques années encore s'écoulèrent. Un jour, sur la rue Craig, je vis venir de loin un homme titubant sur le trottoir. Son aspect était sordide, il avait l'air d'un vagabond de la plus triste espèce. Les vêtements en haillons et souillés de boue, la barbe et les cheveux dans le plus grand désordre, le visage tuméfié et abruti par la boisson, les yeux regardant vaguement dans le vide... et les passants se détournaient avec dégoût du chemin de l'ivrogne.

“ Arrivé plus près, je reconnus le malheureux ; c'était M. X. La ruine était complète. Et je me souvins des

jours d'autrefois, et je revis la maison où l'on vécut si heureux, et je me rappelai la touchante scène de Noël... Tout cela n'était plus qu'un rêve ; la triste réalité, je l'avais sous les yeux.

“ Quelques mois plus tard, l'ivrogne tombait pour ne plus se relever.”

L'exemple ci-dessus concerne plus particulièrement les gens des villes. En veut-on où les personnages seront pris parmi la population de nos campagnes ? J'en prendrai deux entre mille, parce qu'ils se sont déroulés en quelque sorte sous mes yeux.

Dans une riche paroisse située à quelques milles de Québec, vivaient, il n'y a que peu d'années, deux riches cultivateurs. L'un, résidant dans le bas de la paroisse, n'avait pas d'enfants et se donna à un neveu préféré qu'il avait élevé depuis l'âge du berceau ; l'autre demeurait en haut de la paroisse et avait une famille de huit enfants, tous assez âgés pour subvenir à leur subsistance au moment où je les connus. Les deux cultivateurs moururent dans la même année. Le jeune neveu du premier était marié depuis deux ans et restait à la tête d'une magnifique ferme, sans un sou de dettes ; je crois même que son oncle lui laissait quelque argent. Comme c'est la coutume presque générale dans nos familles canadiennes, le fils aîné du second cultivateur restait sur la ferme et recevait en plus,—divers legs à ses frères tout à fait payés,—avec une somme de deux mille huit cents piastres de parts de la banque de Québec,—fruit d'un récent héritage recueilli par son père,—une terre en bon état de culture, totale-

ment boisée, et l'on sait quelle valeur atteignent ces propriétés dans les environs des grandes villes.

Pendant quelques années, je n'eus guère l'avantage de recevoir des nouvelles de ces gens. Jugez de mon ahurissement quand, l'année dernière, je rencontrai, dans les rues de Québec, cet individu que j'avais vu si à l'aise, travaillant à une bâtisse en construction en qualité de manœuvre.

Je pris des informations, et j'appris que mon homme avait bu sa fortune en dix ans, en faisant la noce avec des amis, en donnant des bals, des veillées en pleine récolte. Et chose plus pénible, c'est que le malheureux avait habitué sa femme à boire comme lui et que l'un n'en cédaient rien à l'autre en fait d'ivrognerie.

— Savez-vous ce qu'est devenu un tel qui demeurait dans le bas de la paroisse et qui avait hérité de son oncle vers le même temps ? demandais-je à celui qui me fournissait ces renseignements.

— L'histoire de l'un est celle de l'autre, me répondit-il, avec cette différence que, comme il n'était pas si fortement constitué que B..., L... n'a pu résister aussi longtemps et il est mort l'année dernière.

Voici un exemple d'un autre genre qui n'en est pas moins terrible. L'impression du jeune âge est ineffaçable. Je me rappelle toujours avec un nouvel effroi la mort subite d'un pauvre malheureux, victime des suites d'un excès de boisson.

J'avais alors neuf ans. Un bon matin du mois de juillet de l'année 1859, les habitants d'une grande paroisse des environs de Québec, aperçurent un bateau, une de ces

petites embarcations qui servent au transport du bois de chauffage à la ville, mouillé dans le fleuve. Le fait en lui-même n'avait rien d'extraordinaire, attendu qu'il était d'occurrence journalière.

Le lendemain et le jour suivant, le petit bateau était encore au même endroit, et personne à bord ne semblait donner signe de vie.

On commença à trouver la chose étrange et on résolut de s'assurer de la cause d'un séjour inexplicable et aussi prolongé.

Une chaloupe fut mise à la mer et deux marins de la paroisse partirent pour aller à la découverte.

Quel triste spectacle s'offrit à leurs yeux en arrivant à bord du bateau ! Près de l'unique mat, était accroupi un petit garçon d'une huitaine d'années, épuisé, dans un état d'hébétude ressemblant à la folie, et à ses côtés, un demi pain à moitié rongé. Sur le tillac, un homme d'une quarantaine d'années, était couché sur le ventre ayant près de lui une bouteille de whisky *en esprit* aux trois quarts vide et un gobelet de ferblanc.

Cet homme était mort et avait déjà la raideur cadavérique.

On le descendit à terre avec l'enfant, et quand celui-ci eût reçu les soins et le repos nécessaires, il raconta la catastrophe. Le bateau était parti du hâvre du Palais, à Québec. Au moment du départ, le propriétaire du bateau, tout en étant passablement en état d'ébriété, pouvait cependant conduire l'embarcation. C'était le soir, par un beau clair de lune. L'enfant vit son père faire plusieurs accolades à sa bouteille au cours de la nuit, jusqu'à ce

qu'enfin, vers le matin, il le vit s'affaïsser sur le tillac, de l'avant où il était placé. Il courut à son secours, essaya en vain de le relever et s'aperçut qu'il ne respirait plus. Alors la peur le prit et il se refugia à l'avant, où on le trouva épuisé, presque fou de chagrin et de terreur.

L'enfant cependant, un peu au fait de la manœuvre, avait jeté l'ancre, espérant ainsi se procurer un secours plus prompt.

Il y eut enquête, autopsie, et le verdict fut que cet homme était mort foudroyé, dans une syncope du cœur, amenée par l'abus des boissons alcooliques.

L'ivrogne est un dissipateur ; mais c'est aussi un imprévoyant. Sous ce rapport—que l'on me permette cette digression—nous devons tous nous frapper un peu la poitrine. Et cette imprévoyance—on peut le dire sans crainte de se tromper — les canadiens - français, en général, et plus particulièrement la classe ouvrière, la pousse à l'extrême ; ce défaut forme en quelque sorte un des signes distinctifs de notre caractère national.

Les étrangers qui visitent et étudient le Canada, la province de Québec notamment, en sont frappés. Un de nos grands prédicateurs, le R. P. Alexis, cet apôtre capucin si populaire parmi nous, en faisait la remarque, il y a deux ou trois ans du haut de la chaire de Notre Dame de Québec. “ En ma qualité de missionnaire, disait-il, j'ai  
“ parcouru une grande partie des paroisses de la France  
“ et de la Belgique. Eh ! bien, avec des ressources, des  
“ revenus égaux sinon inférieurs aux vôtres, tous les habi-  
“ tants de nos campagnes font des économies, et je n'ai pas

“ rencontré une seule commune en France où il n’y ait  
“ des fortunes de vingt à trente mille piastres.”

Hélas ! cherchez-les, ces fortunes de trente mille piastres dans les campagnes de la province de Québec !

Le grand défaut de nos habitants, dans les campagnes, et de nos ouvriers dans les villes,—défaut qui amène infailliblement l’imprévoyance,—c’est l’absence de calcul, sans lequel il est impossible d’équilibrer le budget de la famille.

Tant qu’il y a de l’argent à la maison, on pige dans le tas, sans s’occuper si les revenus égalent la dépense.

A part quelques rares exceptions, quel est le cultivateur, quel est l’ouvrier capable de répondre exactement si on lui pose la question suivante : “ Mon ami, votre terre vaut tant, disons \$3,000, combien par cent vous rapporte-t-elle ? Mon ami l’ouvrier, quels sont vos revenus, bon an ou mal an ? ” Le nombre en est certainement très restreint, pour ne pas dire inconnu.

J’ai foi dans l’avenir sous ce rapport, grâce au nouveau programme des études et à la direction immédiate de nos évêques. Si la partie de l’économie domestique a été négligée dans nos écoles par le passé, je constate une révolution complète dans un sens contraire, qui nous assure pour l’avenir des citoyens pratiques, des femmes capables de tenir leur maison et d’élever leurs filles.

Ce que je vais affirmer, paraîtra certainement paradoxal, et cependant si on allait au fond des choses, on trouverait que ce défaut de calcul qui naît de l’imprévoyance, est souvent une des causes d’intempérance ; je n’hésite pas à dire que bien des épouses ne pleureraient

pas aujourd'hui l'inconduite de leurs maris, si, dès le début, avant que la passion ait été enracinée, alors que ces maris avaient encore le sentiment de la famille, elles avaient mis sous leurs yeux le montant des dépenses occasionnées par l'entrée de la boisson au foyer.

J'en citerai un exemple frappant, dont j'ai été l'heureux témoin.

J'ai connu à Québec un charmant garçon, très intelligent, doué d'un bon cœur. Il occupait un modeste emploi de six cents piastres par année, et comme sa position l'obligeait à tenir un certain rang, il lui était bien difficile d'équilibrer son budget, tellement qu'un bon matin, il fallut s'endetter.

Mon ami—je suis fier d'appeler ce humble fonctionnaire mon ami—possède une femme digne de ce nom, vraie mère de famille, qui ignore les talents de société qu'elle a, le luxe qu'elle a connu dans son enfance pour se dévouer entièrement à son mari et à ses six enfants. Cette bonne mère voyait avec terreur que, depuis deux ou trois ans, son époux, sans tomber dans des excès proprement dit, arrivait parfois à la maison avec une bouteille de boisson forte, quelquefois, moins souvent, de la bière ; elle le vit souvent aussi entrer avec des amis à l'auberge, et elle gémissait en silence, priant Dieu de lui venir en aide et de lui inspirer les moyens d'arrêter son époux sur la pente de l'abîme.

Cette brave femme, depuis quinze ans qu'elle est mariée, n'a jamais manqué de tenir régulièrement ses comptes de maison, balançant chaque mois les recettes et les dépenses, se privant bien souvent même du nécessaire quand il ne

s'agit que d'elle-même, se refusant tout légitime plaisir qui pourrait grêver son budget. Parfois, quand surtout son mari semblait multiplier plus que d'habitude les *flacons de gin*, la jeune mère l'invitait à jeter un coup d'œil sur son petit livre et à se rendre compte du détail. Mais celui-ci répondait invariablement :—“Laisse moi donc tranquille avec tes comptes ; tu m'ennuies.” Et la pauvre femme se retirait les larmes aux yeux auprès de ses enfants.

Un samedi soir, mon ami arriva au logis plus gris que d'habitude, sans être ivre cependant. Sa femme résolut de frapper un grand coup et d'avoir une explication sérieuse.

Le lendemain, elle communia. Dans l'après-midi, assise près de son mari, elle lui parla avec son cœur d'épouse et de mère ; elle lui signala les dangers auxquels il s'exposait. Faisant abstraction d'elle-même, elle lui montra le sombre avenir de ses enfants, le foyer sans pain et sans feu, la perte de ses fils, la vertu de ses filles compromise, leur chute probablement ; bref, elle fut si véritablement éloquente qu'elle l'émut.

—Mais, ma chère, lui dit-il, tout-à-coup, tu me traites, tu me parles réellement comme si j'étais véritablement un ivrogne invétéré et incorrigible.

—C'est précisément parce que tu ne l'es pas encore, lui répondit-elle, que je te parle ainsi. Non, tu n'es pas encore un ivrogne ; mais si tu te rendais compte du montant dépensé en boisson par toi, cette année, tu te convainrais, avec un peu de bonne foi, quel danger tu cours, que tu es bien près de le devenir.

—Allons donc, une bouteille, une traite, par ci, par là. Si l'on me prouvait que je dépense en boisson quinze à vingt piastres par année, je serais bien étonné.

La jeune épouse prit la balle au bond. Elle courut chercher son livret et s'asseyant tout près de son mari :—

—Comptons, dit-elle, les enfants dorment, nous sommes seuls en tête-à-tête, comme des amoureux, c'est le bon temps. Commençons au mois de janvier de l'année dernière.

—Tu sais bien choisir le mois le plus chargé, le mois du jour de l'an.

—Oui, le mois du jour de l'an, le mois des ivrognes, grâce à cette infernale coutume des visites arrosées.

Je laisse pour finir, la parole à mon ami qui me racontait les larmes aux yeux cette heureuse phase de son histoire, l'époque de sa conversion, comme il l'appelait.

—Je commençai ces additions d'abord avec ennui, avec répugnance même ; mais à mesure que j'ajoutais les chiffres aux chiffres, les petits montants aux petits montants, une sorte de curiosité fiévreuse s'empara de moi et quand j'eus inscrit la somme totale, c'est le remords qui était entré dans mon cœur et la ferme résolution de rompre à tout jamais avec ma conduite passée.

—Comment ! m'écriai-je, j'ai dépensé *cent dix-neuf* piastres en boisson, l'année dernière ? cent dix-neuf piastres, à peu près le prix de mon loyer, et je ne m'en doutais même pas ?

—Oui, mon ami, et un peu plus il y a deux ans.

—C'est incroyable et je n'en reviens pas ! Sur ta jolie tête que j'embrasse, ô ma chère âme, sur celle de nos ché-

rubins, je te jure que c'est bien fini et que la boisson n'entrera plus dans ma maison.

Mon ami a tenu parole.

O vous tous, mes chers compatriotes qui, sans être adonnés à la boisson, vous exposez comme mon ami—et vous êtes le grand nombre, presque la masse—réfléchissez bien et pensez quelquefois aux lignes qui précèdent, et j'ose espérer que vous y trouverez une leçon salutaire.

Un grand dignitaire ecclésiastique racontait en ma présence le fait suivant :

Deux ouvriers—les deux frères mariés aux deux sœurs—vivaient à X....., il y a quelques années. Tous deux touchaient même salaire à une usine de l'endroit. L'un n'avait pas d'enfants, mais il avait contracté la funeste habitude *de faire la noce* de temps en temps ; l'autre, garçon très-sobre et très-rangé, était à la tête d'une aimable famille de neuf enfants, six garçons et trois filles. Celui-ci vivait heureux, faisait honneur à ses affaires ; sa table, sans être luxueuse, était saine et abondante ; sa femme et ses petits enfants étaient proprement et convenablement habillés, tandis que son frère s'endettait.

### III

#### CRIME CONTRE LA SOCIÉTÉ, CONTRE LA PATRIE

La société consiste dans la réunion des différents êtres qui composent le genre humain. Celle-ci a des devoirs à remplir envers les individus. Ainsi elle leur doit protec-

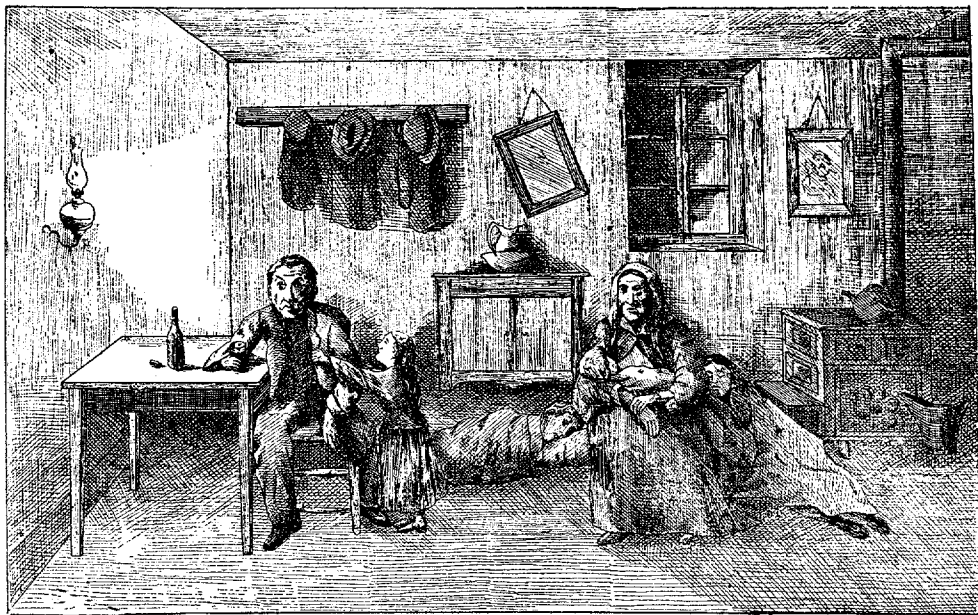


FIG. II.—INTÉRIEUR D'UN IVROGNE.

Fig. I.—LE BONHEUR DANS LA SOBRIÉTÉ.—Examinez bien cet intérieur charmant. Tandis qu'en lisant son auteur favori, le père se repose du rude labeur de la journée, que les enfants jouent aux cartes, la mère se fait le répétiteur de son plus jeune fils. Le chef de la famille soutient ses vieux parents et ceux-ci savent se rendre utiles : la grand-maman fabrique un manteau pour une des fillettes et le grand-papa couvre de ses caresses le dernier-né, remerciant le ciel de revivre dans un intérieur aussi heureux.

---

Fig. II.—L'INTÉRIEUR D'UN IVROGNE.—Pauvre femme ! pauvres enfants ! plus qu'orphelins ! La famille est réduite à vivre dans un taudis ; les enfants couchent sans souper et sans feu sur des grabats. On voit certains vestiges d'une aisance que l'alcool a chassée. La pauvre mère ne pleure plus, la source de ses larmes est tarie par la fièvre qui la consume. Et lui, le père dénaturé et sans cœur, est là qui boit la dernière pièce de son salaire. En vain sa petite fille cherche à l'éloigner de sa bouteille ! Ses yeux hagards montrent l'éclosion de la folie. Demain peut-être il sera à l'asile, s'il n'est à la prison ; car dans son délire, il peut voir rouge et assassiner les êtres autrefois chers à son cœur, et dont il s'est fait le bourreau depuis qu'il s'est livré corps et âme à l'ivrognerie.

tion, ce qu'elle exerce par les lois, l'administration de la justice etc. Mais chacun de nous a aussi des obligations envers la société, ce que la religion appelle des devoirs d'état. Tout ce qui est dissipé par l'inconduite, par la boisson notamment, est une dépense inutile et par conséquent nuisible à la société.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'intempérance multiplie les accidents, augmente les cas de folie et le nombre des crimes. Or, pour réprimer et punir ces crimes, l'administration de la justice est forcée de dépenser des sommes considérables ; pour l'entretien des malheureux aliénés dont l'unique cause de la folie est la boisson ; pour l'internement de ces condamnés, qui ne sont tombés dans le crime que poussés par l'ivresse, l'état y consacre des sommes d'argent qui vont augmentant toutes les années.

Qui paie ces dépenses ? Vous, qui êtes tempérant, tout le monde et l'ivrogne est peut-être celui qui y coopère le moins. Or, est-il juste que l'innocent paie pour le coupable ?

L'ivrogne, outre qu'il transgresse les lois de la morale, se rend coupable au premier chef envers la société.

On répliquera peut-être que la boisson n'est pas la seule cause qui peuple nos asiles et nos prisons. Voici un fait qui m'est personnel et qui vaut à lui seul une démonstration. Il y a quelques années, visitant un de nos asiles, j'examinais, attristé, la masse des pauvres insensés qui s'ébattaient sous mes yeux. Je demandai à l'excellente supérieure qui m'accompagnait :

—Quelle est la principale cause, ma sœur, qui a amené ici tous ces malheureux ?

—Les trois quarts de ces patients, et même plus, sont conduits ici par l'abus des boissons alcooliques ! me répondit-elle.

\* \* \*

Je suis ennemi du luxe qui, avec la boisson, menace de ruine notre population, et j'entends par luxe, cette puéride vanité qui porte mes compatriotes à faire des dépenses d'habillement, de démonstration au-dessus de leurs moyens. Et chose plus grave, c'est que ce luxe s'étend maintenant à la construction des maisons et à leurs ameublements. Dans nos campagnes même, l'abus est rendu à un degré alarmant. On y rencontre à chaque pas la véritable belle maison de ville, avec sonnette argentée et piano, l'*habitant* qui n'a pas sa voiture de maître, *un beau quatre roues couvert*, comme on dit, passe, parmi la plupart de ses concitoyens pour un homme en arrière de son siècle.

Il est un luxe cependant que j'approuve et que j'admire. J'aime, aux grands jours de nos fêtes religieuses, à la procession du St-Sacrement, par exemple, ce grand déploiement de richesses dans l'ornementation de nos rues et de nos maisons, la profusion de l'or et de l'encens, car ce luxe, c'est le luxe de Dieu.

Le 24 juin de chaque année, j'aime à voir défiler la procession des canadiens-français, la multiplicité des riches

bannières, les fraîches et nouvelles toilettes des femmes, j'aime encore ce luxe, car c'est celui de la patrie.

Il est utile et nécessaire, indispensable de nous affirmer comme race, et c'est un devoir pour nous de célébrer chaque année notre fête nationale et de bien affirmer notre patriotisme.

Mais il est un moyen plus pratique et plus efficace de l'affirmer ce patriotisme : Je m'explique :—

Nous, canadiens-français, nous traversons peut-être en ce moment une des périodes les plus critiques de notre histoire. Les faits récents qui se sont passés dans la Chambre des Communes et dans une partie de la province d'Ontario, nous ont révélé la haine que l'on porte à tout ce qui appartient de près ou de loin à la religion catholique et à la nationalité canadienne-française, du moins dans certains quartiers.

Nous avons besoin de toutes les forces vives de notre race pour faire face à l'orage qui gronde sans cesse à nos portes. Cet avenir menaçant a son bon côté ; car il nous invite à serrer nos rangs, à perfectionner notre organisation, à pratiquer la vigilance, à nous outiller de mieux en mieux pour les luttes pacifiques du progrès industriel et commercial, pour celles aussi des parlements où nous aurons toujours notre mot à dire, espérons-le, et notre quote part d'influence à mettre dans la balance.

La première condition pour réaliser ces espérances, je n'hésite pas à le déclarer, poussé par une conviction qui va jusqu'à l'obsession, c'est que nous soyons au physique comme au moral, un peuple fort et vigoureux, et nous ne le serons qu'à la condition de pratiquer la sobriété.

Un peuple sobre est fort dans toute la mesure de son intelligence, et n'était le cadre étroit de cet ouvrage, il me serait facile de vous le démontrer au foyer de l'histoire et des faits, même contemporains.

Combien d'hommes—belles intelligences que nous avons tous connues—sur lesquelles nous comptions pour la plus grande prospérité de notre pays et de notre race, ont été abattus par la faux impitoyable avant d'avoir donné la complète mesure de leur talent, victimes de l'abus de l'alcool, et dont le pays pleure encore la perte prématurée, personnages qui auraient été si utiles à eux-mêmes et à leur pays !

Ces hommes ont payé de leur vie leur crime envers leur patrie ; plaignons-les et demandons que la terre leur soit légère.

Un ivrogne qui n'a pas même le sentiment de la famille, ne peut être un bon patriote. Il trahit les devoirs les plus sacrés en méprisant les liens de la famille, il trahira de même sa race et sa patrie.

En voici un exemple et si je nommais le personnage dont je veux vous parler, plusieurs de mes lecteurs qui sont mes contemporains se rappelleraient l'avoir parfaitement connu.

A l'institution où il fit ses classes, ce fut un élève modèle, tant au point de vue de la morale que sous celui de l'amour du travail. Doué de talents très solides, il fit de brillantes études. Peu favorisé sous le rapport de la fortune, il fut obligé de se livrer à l'enseignement dans une pauvre campagne pendant quelques années, et quand on créa le corps des inspecteurs d'écoles, il en devint un des

premiers titulaires. Ses succès dans sa nouvelle carrière lui valurent bientôt un poste plus élevé.

La fatale passion de l'ivrognerie le dominait alors depuis quelques années ; mais comme il possédait une constitution robuste, ses excès passèrent d'abord inaperçus ; mais bientôt, il fut impossible de se dissimuler que le malheureux roulait dans l'abîme et il fut congédié.

Il disparut quelque temps après et on n'en entendit plus parler pendant quelques années. J'avais connu dans mon enfance ce malheureux, qui avait eu certaines relations avec ma famille ; sa figure et son nom m'étaient restés gravés dans l'esprit.

Lors de cette guerre néfaste à nos compatriotes au Manitoba, quelle ne fut pas ma pénible impression de lire dans une petite feuille orangiste de Selkirk, sous la signature de ce malheureux, les injures les plus sales, les plus odieuses à l'adresse de nos prêtres et de nos compatriotes de là-bas. Je m'informai et j'appris qu'il avait continué de descendre degré par degré l'échelle du vice poussé toujours, de jour en jour, vers le gouffre, par sa terrible passion.

Il vint finir ses jours dans sa province natale et sa mort devait être une catastrophe : il mourut subitement en descendant d'Arthabaska à Québec, sans le secours du prêtre, sans une main amie pour lui fermer les yeux.

IV

L'IVROGNERIE ET LA CRIMINALITÉ

Il me suffirait de vous renvoyer à la lecture des journaux pour vous prouver que la plupart des crimes, j'oserais dire la presque totalité des délits de toute nature, ont pour cause la boisson.

Vous avez probablement entendu dire que dans les vieux pays, en France et en Belgique, par exemple, on était plus tempérant qu'au Canada ; cette assertion semble vraie. Et cependant, je vais vous montrer quels ravages la boisson exerce dans ces pays.

Un savant médecin belge, le Dr Barella, a pris la peine d'aller étudier sur place, dans une prison où il y avait 168 prisonniers, la cause du crime qu'ils avaient commis. Voici à quel résultat il est arrivé :

39 étaient condamnés pour meurtre, coups, blessures, violences ; 36 parmi eux étaient en ivresse lors du délit ;

21 étaient condamnés pour viols, attentats à la pudeur, outrages aux mœurs ; 16 étaient ivres au moment de l'infraction ;

46 étaient condamnés pour vols, escroqueries, abus de confiance etc ; 36 étaient ivres en commettant le délit ;

14 étaient condamnés pour rébellion ; 8 étaient ivres à ce moment.

La moitié à peu près de tous ces individus, ivres lors de l'acte criminel, se composait d'ivrognes d'habitude. Cette statistique n'est-elle pas terrifiante ? Songez donc ! En supprimant l'ivrognerie, on aurait l'espoir de supprimer au moins la moitié des criminels !

“ Et le crime, remarquez-le bien, ajoute le Dr Barella, ne s'arrête pas aux criminels ; il s'empare de leurs enfants. Ces pauvres petits, vivant au milieu d'une telle honte, sont privés de toute éducation ; ils deviennent des êtres moralement abandonnés ; à l'âge de 10 ans ils sont déjà capables de commettre toutes les indignités. Tous les vendredis, je vois, chez le juge d'instruction, les enfants poursuivis en justice ; nous rechercherons ensemble la cause de cette dépravation ; eh ! bien, c'est presque toujours dans l'ivrognerie des parents que nous la découvrons.”

Il est fort difficile de se procurer ici des chiffres exacts sur le nombre de délits et leur cause. Je tiens cependant de source certaine que dans une de nos villes, sur 2,852 condamnations dans une année, 2,584 des crimes reprochés n'avaient pour seule cause que la boisson.

Ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'une personne qui n'a aucun sentiment criminel, paisible de sa nature, peut devenir un assassin sous l'influence des liqueurs fortes. Ceci peut arriver à vous, à moi, si nous tombons dans l'ivresse, et vous avez ici même la preuve la plus convaincante que la boisson est un poison des plus violents, comme il le sera démontré plus loin par le témoignage unanime des plus grands médecins du monde entier.

Pas plus tard qu'à la dernière session, à Ottawa, l'hon.

M. Scott, un des ministres fédéraux, un patriarche de 82 ans, a fait un remarquable discours sur la question de l'alcoolisme. Dans sa laborieuse carrière, soit comme homme politique, soit comme avocat, il a acquis une longue expérience. Je traduis un passage très concluant de son discours qui intéressera mon lecteur, autant qu'il m'a frappé moi-même.

“ Quelle responsabilité repose sur les épaules de ceux qui contrôlent la vente des liqueurs ; car il est admis par tout le monde que ce commerce est la source, dans une large proportion, des crimes qui se commettent. Je suis de l'opinion de Sir Frederick Treves, le médecin de notre roi, que quelque forme qu'il prenne, l'alcool est un poison. Dans le cours d'une longue vie, j'ai eu maintes fois l'occasion de faire des observations toutes particulières sur le sujet, et j'en suis venu à la conclusion que les liqueurs fortes agissent sur le cerveau de la même manière que la paralysie, et que cette paralysie s'opère sans la moindre apparence extérieure. L'homme agit et parle d'une façon cohérente, et cependant il n'en a pas conscience. Je pourrais prouver par ma propre expérience personnelle que des hommes ont commis des crimes sous l'effet de l'alcool sans préméditation et sans savoir, sans se rappeler qu'ils étaient coupables de tels crimes. Je suis convaincu que ces faits se présentent très souvent.

“ J'ai connu un condamné qui déclarait même au moment où il allait être lancé dans l'éternité, qu'il ne se rappelait en aucune façon le crime pour lequel il allait être exécuté. Je me rappelle un incident qui prouve mes assertions. Il y a quelques années, à Winnipeg, un trap-

peur, qui portait toujours un couteau sur sa personne, comme c'est du reste l'habitude de ces gens-là, retournait à son foyer, après quelques mois de séjour dans une localité où il n'y avait aucune boisson. A son arrivée à Winnipeg, rien de plus pressé que de parcourir les auberges, Après avoir pris plusieurs consommations il regagnait sa maison de pension, quand, en suivant la rue, il fut légèrement heurté par un passant. Le trappeur tire son couteau et frappe cette personne, qui tombe mortellement blessée, sans savoir qu'il commettait un crime.

“ Au procès, il fut prouvé que ce meurtre avait été commis sans motif, en quelque sorte mécaniquement. Il fut condamné à être pendu et la justice suivit son cours. Sur l'échafaud, au moment où il allait comparaître devant son Dieu, le condamné déclara n'avoir aucun souvenir de son crime.

“ N'est-ce pas terrible et effrayant d'envoyer ainsi dans l'éternité des hommes qui sont placés dans cette condition par le seul fait des motifs mercenaires des municipalités et d'individus intéressés.

“ Les liqueurs alcooliques paralysent le cerveau au point d'enlever non-seulement le sens de la responsabilité, mais même la connaissance des actions. Il n'y a que quelques jours, un cas semblable se présentait à St-Hyacinthe. Un homme tuait son enfant dans les circonstances suivantes : sa femme l'avait quitté le samedi et il s'enivra affreusement. Il y avait dans la maison son enfant qu'il aimait beaucoup, son enfant gâté. Pour la cause la plus futile, une simple gaminerie de l'enfant, il le frappe avec une canne, ou quelque objet du même genre, et

le tue. Un vaisseau rompu sous le coup de cette violence amène la mort. Quand, quelques heures après, il revint à lui, il dit : “ Je suis perdu ; je ne sais pas ce que j’ai fait.” Puis s’affaissant, il ajouta : “ Je dois être pendu !”

“ Cet homme a eu son procès et a été trouvé coupable de meurtre. Le juge le condamna à être pendu, trois semaines après. Ce cas a été discuté en séance du conseil privé. Il a été impossible de trouver au crime aucun motif ; la preuve a démontré hors de doute que l’enfant était le préféré, la joie du père meurtrier ; qu’il n’avait jamais eu la pensée de le faire mourir. Il était bien difficile d’appeler cela un meurtre et d’un autre côté l’acte de cet homme était sans justification.

“ Je citerai un autre cas. Il n’y a que quelques jours, nous avons lu dans les journaux qu’un certain nombre d’italiens étaient à boire dans la ville de Pembroke. Un jeune garçon de dix-sept ans qui n’était pas du nombre des buveurs a été poignardé par un de ses compagnons qui étaient en état d’ivresse. Le coup a atteint le cœur et la mort s’en est suivie. Je pourrais citer des exemples à l’infini. Dans ma longue existence j’ai noté bien des cas du même genre. Pendant bien des années, j’ai exercé la profession d’avocat, j’ai été procureur de la couronne, j’ai requis la peine de mort contre un mari pour le meurtre de sa femme et de celle-ci pour l’assassinat de son mari. *Dans chaque cas*, le crime était attribué à l’alcool. Les assauts graves, les tentatives de meurtre, les attaques en général contre la personne dans 90 POUR CENT DES CAS, n’ont pour seule cause que la boisson. Sans doute, il y a une certaine classe de criminels que j’appellerai les crimi-

nels de profession, comme les voleurs, dont le mobile a une toute autre cause ; mais j'affirme, m'appuyant sur ma longue expérience personnelle, que *dans les crimes contre la personne*, je le répète, la très large proportion de ces offenses est due entièrement à l'usage de l'alcool. Je sais qu'on dit : " Oh ! très bien, un tel ou un tel n'est pas ivre ; il marche bien ; il prononce ses mots clairement et distinctement, je l'admets ; mais il n'en existe pas moins sur son cerveau une influence qui peut le porter à un moment donné à commettre le pire des crimes : et permettez-moi d'ajouter qu'il est regrettable de voir dans un âge qui se targue de tant de civilisation, une portion de la communauté cherchant la fortune dans un trafic qui porte dans ses flancs la mort et la destruction, comme c'est le cas pour le commerce des boissons."

Il est inutile d'ajouter de pâles commentaires à des paroles si éloquentes dans leur vérité, sortant de la bouche d'une si haute et si respectable autorité.

Ami lecteur, qui n'êtes pas un ivrogne, mais un imprudent : qui ne craignez pas de vous exposer parfois au danger en vous disant cette parole qui a fait autant de victimes de l'ivrognerie qu'elle a été de fois prononcée : " Bah ! je saurai bien m'arrêter à temps " ; imprudent, vous dis-je, qui jouez avec le feu, méditez bien les lignes qui précèdent et profitez de l'expérience d'un noble et respectable vicillard.

Parlerai-je des suicides dont l'unique cause est due à l'alcool ? Grâce à Dieu et à l'esprit de nos habitants qui est essentiellement religieux, ce crime est rare parmi nous. Il s'en rencontre cependant, et si on allait au

fond des choses, on découvrirait que la malheureuse victime faisait certainement usage de liqueurs fortes.

En France, un célèbre médecin, le docteur Taguet, ne craint pas d'affirmer que le nombre des suicides dus à l'alcoolisme a plus que doublé dans l'espace de vingt ans.

Je tiens à faire remarquer, avant de finir ce chapitre, que les conclusions tirées à la page 22 concernant les asiles d'aliénés ressortent surtout des statistiques empruntées aux pays plus avancés de la vieille Europe, et qu'elles ne s'accordent pas aussi rigoureusement avec les statistiques de notre jeune province ; mais nous pouvons prédire sûrement qu'avec les progrès incessants de l'alcoolisme parmi les populations ouvrières de nos villes et parmi nos classes agricoles, relativement indemnes jusqu'à cette dernière année, nous arriveront rapidement à la même déchéance morale et intellectuelle dont ces pays plus avancés nous donnent le triste enseignement.

## V

### UN CHAPITRE DE PRÉJUGÉS

Combien de raisonnements faux, de propositions absurdes l'on accepte sans examen comme choses vraies sous le couvert de la boisson.

“ Si je n'avais pas mon petit coup du matin et avant les repas, je serais incapable de manger et je ne digérerais pas ! ”

Hélas ! combien de fois ai-je entendu proférer ces paroles ! Un vieux médecin de mes amis—ironie du sort !—le disait même un jour en ma présence.

Voulez-vous savoir ce que répondit un prince de la science médicale, le professeur Trousseau, à une personne qui lui demanda ce qu'il pensait du coup d'appétit ? ”  
“ Je pense, répondit-il avec l'esprit qu'on lui reconnaît, *qu'il ne faut pas s'ouvrir l'appétit avec une fausse clé.*”

Quand vous vous levez, le matin, l'estomac étant absolument vide, subit nécessairement les influences délétères de la boisson d'une façon plus facile. Vous aurez plus loin la preuve que l'alcool est un poison corrosif, c'est-à-dire qui brûle. Directement appliqué, il agira infailliblement et sera d'autant plus désastreux, qu'il exercera ses ravages sur un organe délicat et sensible, signes distinctifs de l'estomac. S'il est si tôt absorbé, il se répandra avec la même rapidité dans tous les autres organes, semant l'incendie dans les poumons, le cerveau, le foie.

On a remarqué que les fervents du coup du matin sont toujours les premiers atteints par les maladies dont la boisson est la cause.

Si vous voulez des témoignages ?

Prenez note que les noms cités plus bas appartiennent tous aux sommités médicales, des savants blanchis sous le harnais et qui ont fait des études spéciales sur la question de l'alcoolisme.

Le Dr Londe dit : C'est surtout chez les personnes qui ont eu l'habitude de prendre des boissons à jeun que l'on trouve, après la mort, toutes les modalités du cancer, tels

que les squirrhés, les carcinomes, sans oublier les épais-  
sissements de l'estomac et du pylore.

Le Dr Willième : Les liqueurs prises à jeun diminuent  
la force de l'estomac d'une part ; et de l'autre, elles déter-  
minent à la longue une débilitation marquée, une sorte  
d'épuisement dans le système nerveux, moteur et sensitif.

Le Dr Monmeret : La dyspepsie se constate chez les  
hommes qui boivent le matin à jeun du vin blanc, de  
l'eau-de-vie ou qui usent habituellement de gin, d'absin-  
the ou de vermouth.

Etes-vous convaincu, non-seulement de l'inefficacité du  
coup du matin, mais de ses nuisibles effets ?

\* \* \*

Faisons maintenant justice du coup d'appétit.

J'en appelle à l'expérience de tous les médecins : la bois-  
son n'a jamais *ouvert l'estomac*, expression populaire pour  
dire qu'on amène la faim. L'appétit ne se crée pas à volonté,  
de toutes pièces. Pour avoir faim, il faut un estomac sain  
et vide d'aliments ; elle doit venir naturellement et nuls  
moyens n'existent pour la créer. Si vous l'excitez par  
une cause artificielle, vous en subirez tôt ou tard de terri-  
bles conséquences, et j'en appelle encore ici au témoigna-  
ge de la science.

Ne vous est-il pas arrivé souvent, quand vous avez pris  
un verre de boisson avant le dîner, par exemple, qu'à de  
fréquents intervalles, le goût de la liqueur vous est revenu  
à la bouche ? Ainsi cette liqueur, que vous avez prise pour  
vous donner la faim et qui doit aider à votre digestion,  
après des heures, elle séjourne encore dans le tube de votre

estomac ; le renvoi indique sûrement qu'elle n'est pas encore digérée, et vous la prenez précisément pour exercer cette fonction de la digestion ; vous prétendez qu'elle vous est utile en pareille occurrence ?

“ Toute boisson spiritueuse prise avant les repas agit rapidement et avec beaucoup d'énergie sur les fonctions ; mais particulièrement sur celles de l'estomac et du système nerveux. L'alcoolisme est presque toujours dû à l'usage de prendre des liqueurs avant les repas. ” C'est le Dr. Schreber qui parle ainsi dans un livre : La gymnastique.

“ Les liqueurs de table, ou plutôt ces agréables poisons qui ont pour base l'alcool et l'eau-de-vie, doivent être sévèrement exilés des repas. ” Dr Auber : Hygiène des femmes.

“ Beaucoup de personnes prétendent que les liqueurs qui se prennent à la fin des repas facilitent la digestion. C'est là une des erreurs les plus répandues et les plus préjudiciables à la santé. ” Dr Tripier : La vie et la santé.

Nous ne disons rien de nouveau en affirmant que c'est au moyen de ces petits verres du matin, avant les repas, que l'on devient, ivrogne, buveur, si vous voulez, pour employer le terme dont on se sert par excès de délicatesse envers messieurs les ivrognes.

On se contente d'abord de cet habituel petit coup du matin ; au bout de quelque temps, on double la dose, on prend le petit verre le matin et celui du midi. Après quelque temps de ce régime, on se paie régulièrement la petite *larme* le matin, le midi et le soir, auquel on ajoute bientôt le fameux *night cap*, le “ bonnet de nuit ”.

Enfin, on en prend à toute heure, le gin ou le whisky ne gratte plus assez fort. Hélas ! le buveur qui en est rendu là est bien près de sa fin : il tombe malade, la fièvre le prend, il dépérit et finalement, un jour il prend le chemin du cimetière en passant par l'hôpital.

\* \* \*

La boisson donne des forces.

Encore un préjugé. La vérité la voici, et celui qui prend des liqueurs pour augmenter ses forces, s'il voulait s'examiner consciencieusement, s'il était sincère, admettrait la vérité de cette assertion.

Il est vrai que l'alcool pris à dose modérée, augmente la circulation du sang et active ainsi les actes vitaux : il nous excite, nous anime, nous stimule. En un mot, il nous fait dépenser des forces qui étaient destinées à ne nous servir que petit à petit, à mesure que nous en aurions besoin.

Qu'arrive-t-il ? Cette surexcitation, cette puissance factice, nous laisse ensuite plus abattus, plus faibles, plus impuissants qu'auparavant.

\* \* \*

L'alcool réchauffe.

Cette croyance est un leurre comme toutes les autres du même genre. Pour démontrer la vérité de mon affirmation, je citerai un seul exemple qui a toute la valeur d'un fait expérimental.

On se rappelle l'exploration au pôle nord du capitaine Nansen. L'on sait qu'il est celui qui s'en est le plus

rapproché. Eh ! bien, le capitaine Nansen avait banni de son vaisseau toutes liqueurs fortes et après un voyage de deux années, il ramenait au port un équipage sain et vigoureux.

“ On peut discuter au point de vue médical l'action nuisible des liqueurs alcooliques prises à dose modérée ; mais ce qu'il n'est plus permis de soutenir, c'est que l'alcool soit nécessaire à l'homme, ” telle est l'affirmation du Dr Moëller, dans son livre sur “ Les sociétés de tempérance. ”

Ceux qui s'occupent de la question de l'alcoolisme ont beaucoup parlé d'une petite ville de l'état de Vermont, Saint-Johnsbury, où l'on ne boit ni vin, ni bière, ni liqueurs fortes. Toutes les boissons sont tenues sous clef. Pour s'en procurer, il faut s'adresser à un commissaire qui la distribue en petite quantité, avec les mêmes précautions que les poisons ordinaires dans les pharmacies. Les habitants de cette ville n'en sont pas moins sains et vigoureux.

Parlant de cet endroit, un voyageur disait dans “ Le tour du Monde : ”

“ En parcourant l'usine du colonel Fairbanks, je remarque diverses classes d'artisans ; ils étaient au nombre de cinq cents répartis dans les différents ateliers. Le travail est dur. Néanmoins les ouvriers de ces usines passent pour ne boire ni bière, ni vin, ni whisky.

“ Leur boisson est l'eau, leur passion, le thé. Et cependant tout le monde est d'accord pour dire que ces hommes travaillent parfaitement, jouissent d'une santé excellente et vivent aussi longtemps que les gens de leur classe employés dans les fermes.

“ Pourquoi Saint-Johnsbury est-il si net, la population si bien logée et nourrie ? Pourquoi les enfants sont-ils si brillants de santé et si bien vêtus ? Tout le monde me répond que cette si enviable situation est uniquement due à l'application de la loi prohibant le débit des boissons.”

Parkes, le célèbre hygiéniste anglais, soumit des soldats à des expériences comparatives. Il les divisa en deux camps. Dans l'un, abstinence totale de toutes liqueurs, dans l'autre une distribution modérée d'alcool. Or, il arriva que mathématiquement parlant, le travail des abstinents fut plus considérable que celui des soldats usant modérément d'alcool.

Au bout de quelques jours, on intervertit les rôles. Les soldats qui avaient été privés de liqueurs en reçurent et on l'interdit à ceux qui en avaient fait usage modéré auparavant. Quelques jours après, la proportion du rendement de travail était également renversée et l'avantage resta encore aux abstinents.

Je vous citais tout à l'heure le cas du capt. Nansen dans son expédition au pôle Nord, là où l'usage des alcools paraît d'une grande utilité. L'expérience a démontré l'inanité de cette prétention. Sir John Ross, le hardi navigateur anglais, a constaté, après un examen minutieux, que les hommes de son équipage abstinents, supportèrent beaucoup mieux les rigueurs de la température des régions polaires que ceux qui faisaient usage de boissons fortes, quoique toutes les mesures aient été prises pour assurer la pureté des eaux-de-vie consommées et pour en doser exactement la ration.

Notons pour mémoire, les campagnes de Lord Wolseley,

un abstinencieux convaincu, qui interdit toutes liqueurs dans son armée et qui n'en remporta pas moins de brillantes victoires.

L'on sait que l'alcool a été totalement supprimé dans la marine américaine.

\*  
\* \*

L'alcool nourrit.

Il est admis aujourd'hui sans conteste par tous ceux qui en ont fait une étude spéciale, que la boisson forte, la boisson alcoolique ne nourrit pas. Si vous buvez une certaine quantité d'alcool, celui-ci sortira de votre corps tel qu'il y est entré ; ceci est admis de tout le monde. Or s'il ne vous cède aucune de ses parties, s'il est rendu en quantité égale à celle qui a été prise, comment pouvez-vous prétendre qu'il vous a nourri ?

Les Drs Lallemand, Perrin et Duroy vous diront : L'alcool n'est pas un aliment, mais un modificateur du système nerveux.

L'alcool, dit Richardson, n'est pas un aliment, c'est un excitant du système nerveux. Il ne nourrit pas plus que l'éther, le chloroforme, l'opium ou le tabac.

Le Dr Cauderlier : Il est scientifiquement établi, incontestablement démontré que l'eau-de-vie ne nourrit pas plus l'homme que le coup d'éperon ou de fouet ne nourrit le cheval.

L'eau-de-vie est comme la colère : elle nous élève un instant au-dessus de nous-mêmes, pour nous laisser retomber plus bas que le point où elle nous avait pris.—Dr Lefebvre.

Quand je parle d'eau-de-vie, je comprends toutes les boissons où il entre de l'alcool : gin, whisky etc.

Celui qui croit augmenter sa vigueur et doubler son embonpoint par l'eau-de-vie, fait donc un calcul absolument faux et funeste. Il dépense aujourd'hui la force qui, dans l'ordre naturel des choses, ne devrait s'employer que demain ; en un mot, il emprunte sur son capital. Sa fortune,—son corps, tout son être,—se dissipera d'autant plus vite, qu'il empruntera plus souvent, et en définitive, ça sera la banqueroute, c'est-à-dire la mort.

Mais, me dira-t-on, la bière et les vins nourrissent considérablement, les excluez-vous de votre liste prohibitive ? Ceux qui vantent les qualités nutritives de la bière et des vins sont dans une grande erreur et je vais le prouver en faisant un emprunt au *Manuel de Tempérance* de J. Denis, dont on ne peut contester l'autorité.

Tout le monde sait que l'albumine ou blanc d'œuf, est une partie absolument nécessaire à l'alimentation. Aussi le trouve-t-on dans tous les aliments.

“ Voici une liste donnant la proportion décroissante de l'albumine dans 100 grammes d'aliments ou de boissons.

*Aliments solides.*

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Sardines à l'huile.....          | 36 Gr. |
| Morue salée.....                 | 31     |
| Fromage de Gruyère.....          | 30     |
| Fèves.....                       | 29     |
| Haricots, lentilles.....         | 25     |
| Anguille de mer, raie.....       | 24     |
| Maquereau.....                   | 23     |
| Viande de boucherie sans os..... | 20     |

|                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| Fromage de Brie.....                 | 15 Gr. |
| Huitres, sole, saumon, hareng.....   | 13     |
| Oeufs.....                           | 12     |
| Chocolat.....                        | 10     |
| Pain.....                            | 7      |
| Lait, figues sèches, châtaignes..... | 5      |
| Champignons.....                     | 4      |
| Riz.....                             | 3      |
| Pommes de terre.....                 | 2      |
| Café noir.....                       | 1      |

*Boissons.*

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| Bière.....              | 0 40         |
| Vin.....                | 0 10         |
| <i>Eau-de-vie</i> ..... | <i>néant</i> |

Ce tableau prouve à l'évidence que les boissons en général viennent en dernier lieu, sous le rapport des véritables qualités nécessaires à la nutrition.

On est loin de retrouver dans la bière les matières nutritives qui existaient dans les grains dont elle dérive. Les différentes opérations qu'ils subissent, la fermentation surtout en détruisent ou en gaspillent les sept huitième.

Donc, l'alcool n'étant pas une nourriture, ne peut être que nuisible. Il est évident que si vous chargez l'organe de substances qui ne peuvent le nourrir et qui le forcent à un travail additionnel, vous l'userez plus vite sans aucun profit.

Vous entendrez dire très-souvent : la boisson ne fait pas mourir, voyez un tel, il a bu toute sa vie et il ne s'en porte pas plus mal.

Parce que quelques buveurs vivent vieux, des esprits superficiels et légers ont conclu que le gin et le whisky ne font pas le tort que l'on dit, qu'ils ne font pas mourir.

La vraie conclusion, la voici : Ces ivrognes buvant depuis longtemps et buvant beaucoup, ont, malgré cela, pu vivre jusqu'à soixante ans et plus, parce qu'ils possédaient des tempéraments de fer. S'ils n'avaient point abusé de la boisson, c'étaient des hommes à vivre cent ans. A cause de leurs excès, ils sont morts comparative-ment jeunes : eu égard à leur excellente constitution, ils sont morts 15 ou 20 ans plus tôt qu'ils devaient mourir, s'ils avaient vécu tempérants.

Vous connaissez le proverbe des noceurs : " Vie courte et bonne." Courte, hélas, ce n'est que trop vrai : mais bonne..... il faut ignorer complètement tout ce que l'existence du buveur renferme de tristesse, d'abjection, de honte, d'infamie, pour croire qu'il peut avoir la vie bonne.

L'ivrogne condense une longue existence en une courte période : il vit vite et vieillit rapidement. Quoi d'étonnant alors à ce qu'il soit un jeune vieux, dont la sénilité se traduit par le tremblement des mains, comme par le cercle prématurément graisseux de ses cornées transparentes. Quoi d'étonnant enfin à ce qu'on trouve chez lui les mêmes altérations organiques que chez le vrai vieillard, lentement usé par les ans ?

L'alcool est un préservatif contre les maladies contagieuses.

Voici des faits qui prouvent le contraire.

En 1832, à New-York, le choléra fit des milliers de victimes, dont les quatre cinquièmes étaient des gens ayant coutume de s'enivrer.

Pendant le choléra de 1848-1849, à Glasgow, le docteur Adam constata que parmi les gens sobres et tempérants, sur cent malades, dix-neuf seulement en mouraient, tandis que sur cent malades, ivrognes avérés, quatre-vingt-onze succombaient. Il considère l'alcool comme l'agent prédisposant le plus sûrement au choléra.

Les personnes frappées par l'épidémie de choléra qui régna en Bretagne en 1885, étaient pour le plus grand nombre, dit le docteur Proust, des alcooliques.

Le docteur Gibert a établi que les affections scrofuleuses, autrefois presque inconnues au Havre, y sont actuellement fréquentes. La seule cause de ce fait, conclut-il, est encore une fois l'alcool. En Hollande — pays du gin — six cents médecins ont signé la déclaration suivante : C'est une grave erreur de croire que ceux qui font usage habituel d'alcool offrent plus de résistance à la contagion, surtout dans les épidémies de choléra et de fièvres, l'expérience a prouvé tout le contraire.

## VI

### COMMENT DEVIENT-ON IVROGNE ?

Nous nous rappelons certain personnage de comédie qui, en pleine mystification, ahuri, s'écriait en se croisant les bras : " Serais-je devenu fou sans le savoir, par hasard ? Parbleu ! c'est toujours sans le savoir que l'on devient fou ! ".....

Eh ! bien, l'on pourrait dire avec autant de raison que l'ivrogne le devient sans le savoir, sans le vouloir surtout.

Quel est l'homme ayant un cœur dans la poitrine, une cervelle sous le crâne qui répondrait : " Oui, je le veux ! " si on lui présentait le tableau suivant : " Mon ami, vous avez devant vous un brillant avenir, le ciel vous a donné la force, le talent, la fortune ; une femme aimée, digne de tout votre amour, fait l'ornement de votre vie ; de chers chérubins embellissent votre foyer et en font le charme. Vous jouissez de l'estime et de la considération de vos concitoyens : voulez-vous changer cette position pour une autre toute contraire ? Vous n'avez qu'à vous livrer à la passion de l'ivrognerie. Alors plus de mémoire, plus de volonté, en attendant que votre cœur s'atrophie ce qui ne tardera guère. Ainsi cette femme que vous aimez tant, vous la battrez, ces petits anges du foyer qui font votre joie aujourd'hui, vous les maltraiterez, vous les verrez d'un œil sec souffrir de la faim, du froid, de la

soif ; ils iront mendier en haillons la subsistance que vous leur devez : votre fille tombera dans l'abîme du vice, vous la vendrez peut-être. Plus de nom, plus de considération, honni, conspué serez-vous partout et toujours : vous tomberez dans la fange, dans le ruisseau, jusqu'au jour où vous irez mourir sur un lit d'hôpital, dans un accès de *delirium tremens*. Dites, voulez-vous d'une telle vie, d'une telle fin ? ”

Quel est le monstre à face humaine—personnage fantastique que la terre ne saurait engendrer—qui répondrait : “Oui, je le veux !...”

Et cependant, n'avons-nous pas vu, ne voyons-nous pas tous les jours cette hypothèse affreuse se réaliser ?

Il n'y a pas de doute que dans un pays comme le nôtre, où nous gelons sept mois de l'année, le danger de l'ivrognerie est plus grand. C'est si réconfortant en hiver, sur la route, par exemple, un bon *hot scotch whisky* !

Notre population est proverbialement hospitalière, elle aime à visiter, à recevoir, et l'accompagnement obligé de toute visite, de toute réception, c'est le petit coup.

Ceux qui, comme nous, connaissent les usages de nos campagnes, savent que ceux qui ne présentent aucune boisson au jour de l'an, aux noces, le jour d'un baptême, passent pour des pingres, des gens mal élevés.

Dans les villes nous avons les clubs pour les hommes faits et les sociétés de sport pour les jeunes gens. On possède même une nouvelle façon d'attirer le petit coup ; c'est ce que nous appellerons pour l'instant la ridicule coutume, l'espèce de manie de la présentation des adresses et des santés, accompagnée de discours, s'il vous plaît. On voit

de ces choses-là sous les plus humbles toits maintenant. Jacques est marié depuis cinq ans, vite on se fend de quelques sous chacun, le premier idiot venu bâcle une espèce d'adresse et l'on est certain de s'assurer en retour une bonne bamboche au whisky, quoique le sujet et la victime de la démonstration *soit toujours pris par surprise*, du moins c'est ce qu'il prétend et ce qu'annoncent le lendemain nos bons journaux qui en sont rendus à se prêter à de pareils abus, à tant la ligne. Le salaire d'une semaine, de deux semaines a passé ainsi en boisson : il n'importe, on s'est bien amusé et l'adresse encadrée sera inscrite au temple de mémoire et fera l'orgueil des arrières-neveux.

Sérieusement, n'est-ce pas ainsi que ça se passe dans le monde ? On commence par de faibles quantités et petit à petit, le goût de l'alcool s'infiltré, et l'organisme s'alcoolise.

Bah ! ceci ne porte pas à conséquence : on saura bien s'arrêter à temps, s'empêcher de boire quand on le voudra.

Mon ami, dirons-nous à ce criminel imprudent, voulez-vous nous dire quand et comment vous vous apercevrez qu'il est temps d'arrêter ? Nous vous défions bien d'établir la ligne de démarcation.

Et c'est ainsi qu'un jour vient, *sans s'en apercevoir*, où il est impossible de s'arrêter de boire.

Ce sera bientôt un alcoolisé complet, incapable de se contrôler, la proie vivante du démon de l'ivrognerie.

Qui niera que nos élections parlementaires soient des écoles d'ivrognerie ? Pendant six semaines, deux mois, suivant la longueur de la campagne, il est de notoriété publique que la plus grande partie du pays est en état d'orgie infernale.

Je visitais un jour une ferme en compagnie de son pro-

priétaire qui venait d'être élu à l'Assemblée Législative. Rendus à l'extrémité de sa grange, nous aperçûmes un amas de tonneaux vides et comme je contemplais, étonné ;

—Et oui, me dit-il, des tonnes vides de whisky. Tout cela a passé dans cette paroisse lors de mon élection. Comptez.

Je comptai : il y en avait neuf !

Quand on songe que les adversaires en avaient consommé probablement autant, on reste le cœur serré en face de pareils excès.

Quand je songe également à la responsabilité qui tombe sur les épaules de ceux qui se rendent coupable d'une telle diabolique distribution, je me demande si la foi, l'honneur et le patriotisme sont à jamais disparus de nos rives ! Pour ma part, un tel état de choses est inconcevable. Le jour de la St-Jean-Baptiste, on se fait un devoir de porter l'insigne national ; les orateurs épuisent les plus belles périodes pour exalter nos gloires nationales, les vertus de nos héros. On oublie de montrer à nos populations qui ont tant besoin de bons exemples, comment nos ancêtres entendaient le patriotisme.

Pourquoi ne leur montre-t-on pas,—je vois encore ma vieille mère morte à quatre-vingt-un ans, évoquant ces glorieux souvenirs devant son fils, souvenirs, bons exemples, qu'il n'a jamais oubliés et qu'il cite souvent à ses propres enfants,—pourquoi ne leur montre-t-on pas, disais-je, les habitants de ce temps-là, à l'instar de mon grand-père, parcourant à pied dans les montagnes, un petit sac de galettes à la main, ou sur la grève à marée basse, une distance de dix, quinze lieues pour aller déposer leur vote ou apposé

leur signature sur une requête revendiquant au pied du trône notre liberté civile, nos droits méconnus ? En ce bienheureux temps, si l'on avait offert à ce patriotique habitant du pays de l'argent, un verre de boisson pour son vote, il aurait accueilli cette invitation avec horreur, comme une sanglante injure dont il aurait gardé le souvenir douloureux toute sa vie.

Comme la femme de César, il n'aurait pas même permis qu'on puisse le soupçonner de mettre à l'enchère son honneur de citoyen.

Hélas ! que les temps sont changés ! Personne ne se fait scrupule maintenant de se vendre en temps d'élection pour de l'argent et de la boisson. J'ai vu des habitants riches, fort collets montés en toute autre occurrence, exiger pour leur vote jusqu'à vingt-cinq piastres et deux gallons de whisky *en esprit*.

Si tout patriotisme n'est pas à jamais banni de nos partis politiques, si les têtes dirigeantes possèdent le degré d'honnêteté qu'elles revendiquent si haut—et je ne veux pas en douter—au risque de passer pour un naïf, un modeste personnage plein d'illusions—j'affirme qu'il serait possible, sinon facile, d'enrayer le mal.

Si les chefs de partis, si les candidats venaient en aide à nos seigneurs les évêques, en s'engageant solennellement à bannir la boisson dans une campagne d'élections générales, en se donnant mutuellement des garanties de bonne foi, ô sans doute, il y aurait des cris dans certains quartiers, les ivrognes s'abstiendraient probablement de voter,—le beau malheur !—par dépit ; mais les honnêtes gens voteraient, et tout le monde y trouverait son profit, la patrie surtout ;

car des députés élus ainsi seraient les bénis du bon Dieu.

J'affirme également que nos assemblées délibérantes, sont pour un grand nombre des endroits néfastes où l'on apprend à boire. Je pourrais citer des noms et la liste serait longue.

Quels beaux talents ainsi a-t-on vu briller à l'horizon comme des météores et qui sont disparus fauchés par cette horrible faux de l'ivrognerie.

L'imprudence de certains médecins est souvent une cause d'ivrognerie, surtout chez les femmes, ces anges gardiens du foyer. Un praticien de ma connaissance, très-habile du reste, disait à son lit de mort que le plus grand remords de sa vie était d'avoir prescrit, sans mauvaise intention du reste, la boisson comme remède et d'avoir ainsi sacrifié de précieuses existences. Je crois devoir ajouter cependant, en justice pour la docte faculté, que cette habitude de prescrire les alcools dans la maladie tend à disparaître.

Un médecin dont je prise très-haut la science, la modération et le jugement me signale les médecines patentées, du moins le plus grand nombre, comme une véritable cause d'alcoolisme. La question a été soulevée du reste aux Communes il y a trois ou quatre ans, si ma mémoire est fidèle, par le Dr Sutherland qui a démontré, preuves en mains, qu'un certain tonique, dont les réclames couvrent des pages de journaux, contenait plus de 40 p. c. d'alcool.

Un médecin de notre province, il n'y a pas bien longtemps, qui était le prétendu inventeur d'un remède, d'un tonique breveté, a été poursuivi et a payé l'amende sur

conviction que ce remède n'était que du whisky, dans lequel on avait introduit une faible dose d'un stomachique quelconque.

---

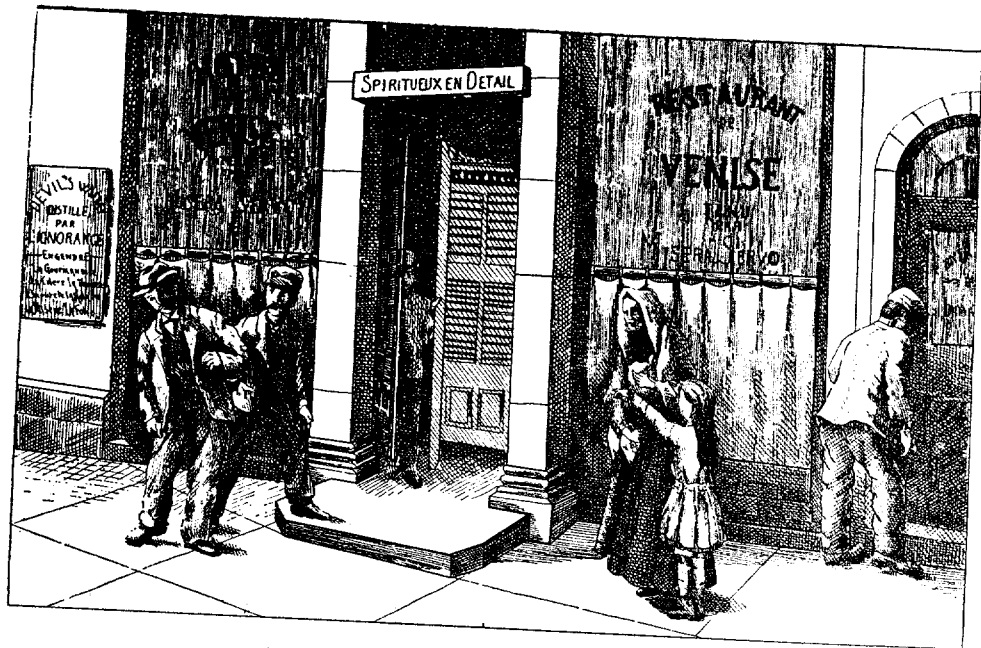


FIG. III.—LE SAMEDI SOIR EN VILLE.

Fig. III.—LE SAMEDI SOIR EN VILLE.—Il est neuf heures et le mari n'est pas encore rentré. Les enfants crient la faim. La pauvre mère sait bien où va s'engouffrer le salaire de la semaine. Elle est là, à la porte de l'auberge, cherchant à arracher au père de ses enfants quelques sous pour le lendemain. Elle assiste à de révoltants spectacles. Elle n'est pas la seule, malheureusement, dont l'alcool est la cause de douleurs inouïes. Déjà un des clients de cet antre est ivre et sort en titubant. Voyez cet autre habitué qui cherche à entraîner à l'intérieur un de ses compagnons de travail. Résistera-t-il ? Aura-t-il l'énergie et le courage de fuir ce lieu maudit ? S'il succombe, la perte de son bonheur, de celui de sa famille, ira s'ajouter aux désastres dont cette pauvre femme est une des victimes.

## DEUXIEME PARTIE

---

# DE L'ALCOOL ET DE SES RAVAGES

---

### I

#### DE L'ALCOOL ET DE SA CONSOMMATION

Afin de se bien comprendre sur la signification des mots, nous allons voir que l'alcool est un poison qui ruine le cœur, l'intelligence et le corps. Les maux que cause ce poison à notre être sont légions : or l'ensemble de ces affections réunies chez le même individu est ce que l'on appelle *l'alcoolisme*. Donc, l'alcoolique est un malade dont l'unique cause du mal est l'alcool.

Les ivrognes sont des gens qui s'enivrent quand ils trouvent l'occasion de boire.

Vous entendrez les hommes de science vous parler des dipsomanes. Ceux-ci sont aussi des malades, dit Trélat, qui s'enivrent chaque fois que leur accès les prend. On pourrait parfaitement appeler cette maladie la *folie*, la *furor de boire*. Le mot le dit du reste : *dipsa*, soif, *mania*, fureur.

Cette affection est très-curieuse à observer. Elle revient à des époques variables, précédée d'une période d'affaissement, de dépression, de tristesse, et pendant ces accès ces personnes éprouvent un besoin irrésistible de boire des spiritueux.

J'en ai connu un malheureux dans mon jeune âge et j'ai assisté à un de ses accès. Il était occupé à couvrir notre maison. Depuis un an, il avait été absolument sobre. Habile ouvrier, il était recherché pour son activité au travail.

Depuis deux jours, ce n'était plus le même homme. A tout instant, il descendait l'échelle, remontait sur l'échafaudage, puis redescendait, s'asseyait morne et pensif. Finalement, en plein après-midi, quoique son travail ne fut pas terminé, il n'y tint plus. Il se rendit auprès de mon père, et sous un prétexte quelconque, lui demanda de l'argent et prit le chemin de la ville à pied, une distance de quinze milles. Pendant plusieurs jours, on le vit ivre dans les rues du village, après quoi il fut affreusement malade.

Fuchs de Brotterod rapporte un cas très-curieux. Un célibataire, journalier et bûcheron, avait mené pendant trente-quatre ans, une vie régulière, laborieuse, économe. A dater de cet âge, la frénésie de boire le prend avec tant

de violence et d'une manière si particulière, qu'on le croit ensorcelé. Elle lui venait par accès réguliers de huit jours, toutes les quatre semaines. Ce déplorable état se prolongea huit ans : la mort seule y mit fin. Son père avait été un buveur dissolu, et, tombé avec sa famille dans une extrême misère, il avait fini par se pendre : deux de ses fils avaient mené la même vie. Une fille unique, et ce fils dont il vient d'être question, avaient seuls échappé d'abord en apparence à l'ébriomanie, qui devait plus tard atteindre si violemment ce dernier.

Avant de vous parler des maux du buveur, c'est-à-dire de l'être, quel qu'il soit, adonné à la boisson, voyons donc la nature de l'alcool, la façon dont on le traite, et nous nous rendrons compte ainsi de ce que nous buvons.

L'alcool pur, ce qu'on appelle aussi l'esprit de vin, est un liquide clair comme de l'eau, à odeur pénétrante et à saveur piquante. Il s'enflamme facilement et quand on le chauffe à une température de 78 degrés centigrades, il passe à l'état de vapeur, tandis que l'eau ne bout qu'à 100 degrés.

Il y a différentes espèces d'alcool, dont la moins dangereuse est celle qui provient du jus de raisin et c'est aussi la plus rare, ce qui fait dire à un célèbre médecin belge, le Dr Delaunois, que, "à cause de la rareté et de la cherté du produit, bientôt il n'y aura plus guère que les chimistes qui pourront montrer l'alcool pur ou esprit de vin dans leurs laboratoires."

Malheureusement, grâce au progrès de la science, depuis trente à quarante ans, cette industrie a pris un développement extraordinaire et on en fabrique avec

toutes espèces de substances, même avec du bois et des chiffons. Ces deux dernières sont les plus dangereuses et les plus meurtrières.

Les boissons les plus en usages au pays sont : le gin, le whisky, le cognac, (brandy) le rhum. Or, toutes ces boissons renferment de l'alcool et de l'eau en parties à peu près égales, ou du moins sont supposés telles ; mais malheureusement les choses, d'une façon presque générale, se passent tout autrement. Le fabricant, voire même le marchand ou l'aubergiste, sont très prodigues de l'eau dans le mouillage de leurs boissons et comme elles sont alors trop faibles au gré du consommateur, ils suppléent à ce défaut en y ajoutant des liquides brûlants, tels que l'essence de vinaigre (acide acétique) l'acide sulfurique, ce que l'on appelle vulgairement vitriol, de l'alun, du gingembre, du poivre etc.

Je tiens d'un commis digne de foi que son patron—il est mort, paix à ses cendres—fabriquait son rye whisky de la façon suivante : Il mêlait un gallon de whisky dans vingt gallons d'eau, en y ajoutant deux onces d'acide sulfurique, du sucre brûlé et du poivre à volonté.

Il est prouvé scientifiquement que les alcools sont des poisons, surtout ceux qui sont d'un usage journalier. Si l'on veut maintenant connaître les plus dangereux et les moins mauvais, ainsi peut-on classer nos boissons en commençant par les plus dangereuses pour descendre au moins mauvaises dans l'ordre suivant : le whisky de pomme de terre, de betterave, de melasse, de grain, l'alcool de marc de raisin, l'eau-de-vie de cidre. Je ne mentionne pas

l'alcool de bois et de chiffons ; car ils tuent le consommateur presque subitement.

La présence de certains poisons dans toutes les boissons alcooliques est un fait capital. C'est la principale cause, on pourrait dire avec raison la cause unique de l'alcoolisme et de tous les maux qu'il entraîne. C'est l'avis du Dr. Desguin " que c'est surtout de la présence de ces substances nuisibles dans les boissons de mauvaise qualité ou falsifiées que l'ivrognerie tire son origine et que découlent les conséquences sociales si funestes de l'alcoolisme."

Il n'y a plus à compter sur les vins et les eaux-de-vie importés, et voici ce que disait à ce propos au grand congrès de Paris pour l'étude de l'alcoolisme, le docteur Rabuteau. Je prie mes lecteurs de méditer ces lignes avec avec la plus grande attention :

" Quand je bois, dit-il, un verre de vin naturel, quelque soit sa teneur en alcool, je n'éprouve qu'un sentiment de bien-être ; mais quand je bois, même au repas, la même quantité de certains vins débités à Paris, une chopine vulgaire, j'éprouve une ivresse bizarre, stupide, abrutissante ; mon intelligence est obtuse, je sens comme un bandeau qui me serre les tempes : de plus la force musculaire est diminuée.

" Les alcools du commerce sont expédiés en quantités considérables dans l'Ouest et le Midi de la France, où ils servent à viner les vins, à les fabriquer, ou plutôt à les altérer au point de vue hygiénique, sous prétexte de les conserver ; mais en réalité pour en rendre le négoce plus facile et plus lucratif, de sorte que le VIN NATUREL EST DEVENU AUJOURD'HUI UNE RARETÉ COMMERCIALE. On les

ajoute aux vins que l'on veut distiller, pour obtenir une plus grande quantité d'alcool dite de vin : de sorte que le COGNAC (BRANDY) ET L'ARMAGNAC D'AUTREFOIS SONT POUR AINSI DIRE AUJOURD'HUI INCONNUS. Les mêmes alcools industriels additionnés d'eau et colorés artificiellement remplacent l'eau-de-vie de vin de nos ancêtres, laquelle est devenue encore plus rare que le vin naturel. Additionnés de quelques gouttes de nitro-benzine, dont l'odeur est semblable à celle de l'essence amère, ces mêmes alcools impurs fournissent le kirch artificiel du commerce ; additionnés de formiate d'éthyle, éther d'une odeur agréable, ils constituent le rhum artificiel du commerce.

“ J'ai soumis à l'épreuve, non-seulement les animaux, mais encore ma propre personne. Que l'on ajoute 25 centigrammes d'alcool amélique à un litre (une pinte) de vin ou de bière, et que l'on ingère seulement la moitié de ce litre, on éprouvera les troubles que j'ai déjà signalés : un commencement d'ivresse triste, de la sécheresse à la gorge, une sensation de compression aux tempes, une faiblesse particulière, la diminution ou la perte de l'appétit, parfois la diarrhée. Si l'on a ingéré une plus grande quantité de breuvage toxique, on pourra éprouver le lendemain de la céphalalgie, parfois des sueurs, une sorte d'état syncopal. Il ne s'agit plus ici d'ivresse, mais d'empoisonnement.”

N'est-ce pas ce qui arrive à l'ivrogne ici ? Vous avez ainsi l'explication, le mot de l'énigme pourquoi un homme, après avoir pris quelques verres de whisky ou

de gin, tombe dans un état d'hébétude ou bien de fureur subite qui lui fait commettre les plus grands crimes.

L'alcoolisme est un fléau moderne. Il existe parce que les progrès de la chimie ont permis depuis soixante ans de fabriquer de l'alcool avec toutes espèces de choses, voire même, comme je le disais tantôt, avec du bois et de vieux chiffons grasseyés. Cet alcool est impure, il empoisonne, mais il enrichit son fabricant.

Il n'est pas nécessaire de s'enivrer pour devenir un alcoolique. Si les ivrognes sont nombreux, on peut dire que la classe des alcoolisés chroniques est innombrable. Si ces derniers ne perdent pas tous la raison, s'ils ne descendent pas au rang de la brute comme les ivrognes, leur sort est commun, et tous les deux, c'est la tombe qui les attend à brève échéance.

C'est d'abord l'estomac qui est le premier organe atteint, ce que nous verrons un peu en détail tout à l'heure ; c'est le foie ensuite, et la pente une fois prise, toutes les autres affections suivent au galop jusqu'à l'issue fatale.

La boisson a un effet tout contraire à celui que lui attribue le vulgaire. Je crois avoir fait justice des préjugés que l'on entretient sous ce rapport, je sais bien ne pas les avoir tous signalés.

La consommation des alcools est la ruine des populations. Pour les pays d'Europe, les statistiques que nous avons sous les yeux remontent à quelques années ; elles n'en sont que plus terrifiantes, puisqu'il est constaté que la consommation des boissons fortes a augmenté dans une proportion extrême.

M. Hanies. dans une conférence sur l'alcoolisme, à Malines, en 1895, donnait les chiffres suivants : (1)

“ Après la guerre franco-allemande, de 1873 à 1876, certains pays européens, notamment la Belgique et l'Angleterre, connurent une ère de prospérité sans pareille. Commerce et industrie atteignirent alors, dans ces Etats, un développement superbe. Pendant ces quatre années les salaires augmentèrent en notre pays de \$125,000,000, dans le Royaume-Uni de \$700,000,000. Une pluie d'or était tombée. Malheureusement la plus grande partie de cet or fut portée aux cabarets.”

“En Angleterre, dit M. W. Hoyle, pendant quatre années de 1866 à 1870, on avait bu pour 455,309,027 de livres sterling, c'est-à-dire, en chiffres ronds de notre monnaie environ DEUX MILLIARDS de piastres. Pendant les quatre années d'abondance, de 1873 à 1876, on consumma près de CINQ MILLIARDS de piastres.”

Comprenez-vous l'énormité de la somme : CINQ MILLIARDS, c'est-à-dire CINQ MILLE MILLIONS de piastres !

MM. Rowntree et Sherwell, dans leur ouvrage “ The Temperance Problem Social Reform,” affirment, et leurs chiffres n'ont pas été contredits, que *les profits seuls* réalisés sur la vente des boissons fortes en Angleterre, pour l'année 1899, représente un montant de \$92,774,000.

En Belgique maintenant :

---

(1). Nous convertissons le montant des sommes données en argent du pays pour la plus grande intelligence du lecteur.

De 1866 à 1869, la consommation se répartit ainsi :

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| Bières.....                   | \$ 195,025,035 |
| Eau-de-vie (gin, brandy, &c). | 87,209,980     |
| Vins.....                     | 17,652,778     |
|                               | <hr/>          |
|                               | \$ 299,888,793 |

Voici le bilan des années d'abondance :

|                 |                |
|-----------------|----------------|
| Bières.....     | \$ 258,330,100 |
| Eau-de-vie..... | 104,084,550    |
| Vins.....       | 20,726,710     |
|                 | <hr/>          |
| Total.....      | \$ 383,141,360 |

En France, en 1893, on a bu pour une valeur d'environ \$450,000,000 de boisson, et là encore, cet énorme budget est le fait en la plus grande partie de la classe ouvrière. Chose qui étonnera peut-être : la France, pays du vin, tient la tête en fait d'alcoolisme. Le Dr. Bertillon, dont la compétence dans les questions de statistiques ne peut être mise en doute, prouve dans son livre : *De l'alcoolisme*, publié l'année dernière, que c'est en France où l'alcoolisme fait le plus de progrès de tous les pays de l'Europe. Ceci est une réponse péremptoire à ces pseudo économistes qui prônent la diffusion des vins français dont nous venons de faire connaître la qualité délétère, comme moyen de combattre l'ivrognerie parmi nous.

Venons au Canada : en 1902, nous avons bu QUINZE millions de gallons d'alcool—whisky etc,—fabriqués au pays, auquel il faut ajouter en chiffres ronds QUATRE millions de spiritueux importés, ce qui forme un total de dix-neuf millions de gallons d'alcool. Le whisky se vend chez

les épiciers \$4.20 ; mais il faut compter avec le *baptême*, quelque léger qu'il soit, que subit cet alcool avant d'être livré au consommateur, de sorte qu'on peut, sans être accusé de forcer la note, porter le prix à \$4.50. Il ne reste plus, pour se rendre compte *d'une partie* de la consommation de l'alcool parmi notre population qu'à faire la multiplication pour arriver au chiffre énorme de \$85,500,000 de boisson fortes.

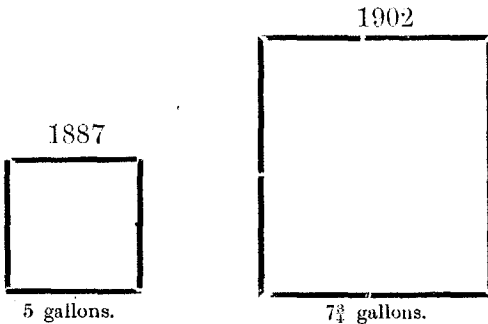
Mais ce n'est pas tout. Il n'est nullement tenu compte, dans ces calculs, de la consommation des bières et des vins. Sans avoir des données absolument mathématiques, j'affirme, après information prise à bonne source, que ce chiffre peut être porté à 20 millions au bas mot, ce qui donnerait donc un grand total de cent cinq millions de piastres engouffrés par le monstre de l'ivrognerie, et des personnages bien renseignés d'ordinaire que j'ai consultés, prétendent que je suis au-dessous de la vérité.

La population du Canada est d'à peu près cinq millions. Nous voilà donc en face d'une dépense de boisson de vingt piastres et plus par tête, hommes, femmes, enfants.

Si l'on considère que notre race est très prolifique, que les familles canadiennes de dix enfants ne sont pas rares, me taxera-t-on d'exagération si je porte le fardeau à cent vingt piastres pour toutes les familles du Canada.

Au moyen des diagrammes qui suivent, on se rendra compte plus facilement des progrès de l'ivrognerie au Canada pour la période comprise de 1887 à 1902, c'est-à-dire une espace de 15 années.

Consommation annuelle de boisson par habitant, y compris femmes et enfants :



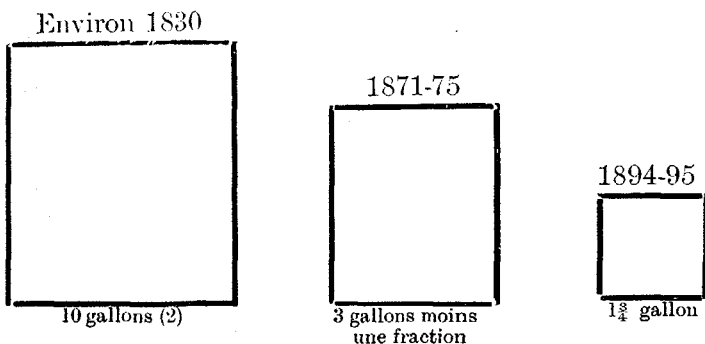
En présence de tels chiffres, on serait tenté de se décourager et de renoncer à toute lutte contre le mal. Je connais même des esprits très courageux d'ordinaire, ici et ailleurs, qui se montrent spectiques au premier chef quand on leur parle des moyens possibles d'endiguer le torrent.

Il y a toujours lâcheté à baisser pavillon devant l'ennemi, disais-je plus haut; avec un travail persévérant, on finit toujours par triompher. Je n'en veux pour preuve que l'exemple de la Suède.

La Suède, qui était le pays de l'Europe où il se consommait le plus de boissons alcooliques, occupe aujourd'hui le premier rang dans un sens contraire, ce qui est établi dans un ouvrage officiel des plus remarquables, — "La Suède, son peuple et son industrie" — publié en 1900 par ordre du gouvernement suédois, sous la direction de M. Gustav Sundbärg, actuaire au bureau central des statistiques de la Suède. Cet ouvrage fait par conséquent autorité.

Je lui emprunte le passage suivant qui est assez éloquent par lui-même pour qu'il soit besoin d'y ajouter aucun commentaire.

CONSOMMATION ANNUELLE DE L'EAU-DE-VIE PAR HABITANT EN SUÈDE : (1)



M. Sundbärg affirme en conclusion que depuis vingt ans la consommation a diminué de 45,1°, grâce à la campagne anti-alcoolique si rondement menée.

On trouvera dans la troisième partie de cet ouvrage, les moyens employés—du moins les principaux—pour arriver à un aussi consolant résultat.

---

(1) Je convertis les mesures données en mesures canadiennes, celles-ci à 50% d'alcool.

(2) M. Sundbärg ajoute en note : " chiffre rond calculé, peut-être trop bas."

Cela est profondément triste. Si l'on ressent un sentiment bien pénible en constatant un mal si grand, il est bon, il est salulaire de mettre la plaie à découvert. En allant ainsi au fond de la blessure, la terreur qu'inspire un tel état de choses, naîtra peut-être la résolution ferme, pour tous ceux qui sont en mesure d'y porter remède, de combattre activement, sans trêve ni merci, toujours et partout la contamination de nos populations par l'alcool, d'extirper de leur sein le ver qui les ronge.

Les chiffres donnés plus haut concernant le Canada vous étonnent ; songez pourtant que je ne tiens aucunement compte, faute de statistiques, de l'alcool introduit au pays en contrebande, ce qui se chiffre probablement dans les millions.

A la suite de ces substances meurtrières, il est consolant d'en mentionner une qui serait, quoique fermentée, tout à fait inoffensive. J'ai déjà dit, il me semble, que les bières et les vins peuvent causer autant de ravages que les liqueurs fortes. Eh ! bien, un médecin de Reims, en France, le Dr Pitoy, a fait une découverte que je crois devoir signaler. C'est le journal *L'alcool* qui me fournit les renseignements :

Une circonstance fortuite avait mis le Dr. Pitoy en possession d'un ferment qu'il avait baptisé *Leuconostoe dissilien*. La propriété de ce ferment est de dédoubler les sucres naturels en acide carbonique et en une substance ternaire appelée *dextranose* qui n'a plus rien de commun avec l'alcool. La conséquence était, qu'à l'aide des jus sucrés, on arrivait à fabriquer une boisson fermentée, mais absolument dépourvue d'alcool. L'illusion du consommateur est complète. Il a l'idée qu'il consomme une

boisson fermentée ordinaire, à cette différence près, différence qui est capitale, c'est qu'il n'éprouve plus les effets de l'alcool, désormais absent de la boisson, par conséquent plus d'ivresse avec de la bière, la pire des ivresses, on le sait.

La *dextranose*, qui remplace ainsi l'alcool, est absolument inoffensive ; des faits probants l'ont démontré.

Très prochainement, en Europe, notamment en France, en Belgique et en Allemagne, le commerce livrera au consommateur d'excellente bière fermentée, parfaite au goût, préparée naturellement, c'est-à-dire sans artifice et ne contenant pas un atome d'alcool.

La découverte de M. Pitoy peut avoir des conséquences considérables, parce qu'elle nous débarrasserait au moins de l'alcoolisme dû à la bière, ce qui est un appoint énorme pour le combattre.

Notons que cette bière—la bière de l'avenir, espérons-le—revient à un prix moindre que celui de la bière actuellement en usage.

Il serait facile pourtant, avec un peu de bonne volonté et un léger effort, de mettre en pratique ici cette découverte.

Quels obstacles le fabricant rencontrerait-il ? Il m'est impossible d'en voir un seul.

L'état pourrait intervenir. On accorde bien des primes pour la fabrication de l'acier, pourquoi n'en paierait-on pas à celle qui aiderait à combattre un mal dont tout le monde souffre.

Je signale d'une manière toute spéciale à l'attention de nos législateurs qui s'occupent de la question de l'alcoo-

lisme—une première tentative faite au Sénat cette année par l'hon. M. Bélique tendrait à prouver qu'on semble vouloir s'occuper du fléau—la découverte du Dr Pitoy et le parti qu'on peut en tirer même au Canada.

Il va sans dire que M. Pitoy reste impuissant contre les liqueurs fortes. Quoiqu'il en soit, sa découverte aura une immense portée.

## II

### L'ALCOOL ET SON ACTION SUR L'ESTOMAC

Il a été démontré que toutes les liqueurs alcooliques, sans même en excepter les bières et les vins, contiennent un poison dangereux et violent.

Afin de nous inspirer une grande horreur pour ces boissons et nous mettre en garde contre les ravages dont elles sont la cause, nous allons étudier ensemble, chers lecteurs, le plus brièvement possible, l'action délétère et désastreuse qu'elles exercent sur les différentes parties vitales du corps humain.

“ Il n'est pas aisé, a dit Reboul, de se mettre à la portée de tout le monde ; il faut parler comme le vulgaire et penser comme le sage, et surtout bien cacher son savoir.”

Loin de moi la pensée de me croire un grand clerc ; les études que j'ai faites sur le sujet qui nous occupe, tout le monde peut les faire, s'il s'impose un pénible labeur. J'ai cherché avant tout le moyen de me mettre à la

portée de tous, employant le langage le plus clair et le plus simple qui m'ait été possible. Dieu veuille que ce ne soit pas au détriment de la forme et de la langue.

Je prie donc mes lecteurs d'avoir le courage et la patience de me lire en entier, ils y trouveront certainement leur profit. (1)

Pour tous les médecins, le malade par le fait des boissons fortes, en d'autres termes, l'alcoolique, est un être à part. Il ne sent pas, il ne souffre pas à la façon des autres malades.

“ Il est un fait bien connu et bien triste en même temps, disait le docteur Groves, dans “ La Clinique Médicale ”, c'est que la plupart des maladies sont plus ou moins compliquées des effets de l'intempérance. Chez les gens habitués à l'usage quotidien des liqueurs alcooliques, vous verrez les maladies revêtir mille formes dangereuses, présenter mille complications funestes, vous serez bien étonné du caractère étrange que revêt la maladie, et vous éprouverez autant de chagrin que de désappointement en voyant enlevé, par une affection nouvelle et imprévue, un malade que vous étiez parvenu à guérir parfaitement à force de soins, d'habileté et de patience.”

---

(1) Afin d'éviter des redites et des notes toujours fatigantes pour le lecteur, je déclare une fois pour toute que la matière qui forme cette partie de mon travail a été empruntée à des auteurs qui s'occupent tout spécialement d'alcoolisme, la plupart professeurs dans les grandes universités européennes. En voici la liste : Trousseau, Perrin, Delgrain, Rabuteau, Lefebvre, Delaunois, Barella, Jansen, Richardson, Parke, Lancereaux, Niemayer, Monneret, Londe, Burggrave, Jolly, Grove, Macé, Spring etc., etc,

L'alcool, je l'ai déjà dit, n'est pas assimilé par l'homme comme les autres aliments qui servent à le nourrir, mais charrié par le sang sans perdre sa personnalité. Il se trouve successivement en contact avec tous les organes du corps et exerce sur chacun une action spéciale.

Tous les médecins vous diront encore que l'alcool affecte plus directement les organes de la digestion, de la respiration et les centres nerveux.

L'organe qui joue le premier rôle et le plus important dans la digestion, c'est l'estomac. Etudions donc l'estomac et les ravages que la boisson y cause.

Placez la paume de la main sur ce qu'on appelle le *creux de l'estomac*, en dirigeant l'extrémité des doigts vers la région du cœur que vous sentez facilement à ses battements, votre main couvrira à peu près l'emplacement qu'occupe habituellement l'estomac.

Il est donc situé en dessous des côtes. Il est séparé du cœur, au-dessous duquel il est placé, par une cloison transversale qu'on appelle le diaphragme ; du côté droit, il se rend jusqu'au foie qui le recouvre en partie.

Cet organe, qui n'est qu'une espèce de sac, reçoit et retient tout ce que nous avalons, les liquides et les solides. Vers le bas il forme l'intestin et vers le haut, il s'unit à un tube ou tuyau, qu'on nomme l'œsophage et ce même tube en arrivant au fond de la bouche change de nom et s'appelle le pharynx.

L'estomac, comme le disait dans son langage imagé un brave cultivateur de mes amis, est la *grande roue d'air* de la machine. Il reçoit les forces et les distribue. Rien

d'étonnant alors que s'il est malade, tout le reste s'en ressent.

L'estomac est tapissé par une muqueuse. On appelle ainsi une membrane, une espèce de peau très délicate et sensible, rosée et humide. La bouche, l'intérieur du nez, les tubes de la digestion, en sont recouverts. Vous figurez-vous l'effet désastreux que doit produire l'introduction d'un corps liquide, brûlant comme la boisson, dans un tel organe. Aussi il devient le siège d'une irritation continue. Pour la faire cesser, le buveur renouvelle chaque jour les mêmes excès. Mais bientôt cet organe, sans cesse enflammé par l'alcool, offre çà et là de larges plaques de ramollissement, il devient impropre à la digestion, la dyspepsie apparaît, ou un cancer, une tumeur, qui emporte le malade au milieu d'atroces douleurs.

### LES ŒUVRES DE L'ALCOOL



Fig. A

Ulcère rond ou plaie rongeante de la paroi de l'estomac. Le plus petit revêt un aspect typique. L'autre, à bords épais et arrondis, à fond végétant, représente un ulcère en voie de guérison.

L'alcool produit à la longue et à peu près fatalement l'inflammation chronique de l'estomac. Un des premiers symptômes de cette irritation., c'est ce dérangement du matin auquel on a conservé, par respect pour notre langue, sa dénomination latine : *vomitus matutinus potatorum*.

L'homme sobre éprouve d'ordinaire, à son réveil, la sensation de la faim. C'est le cri des organes sains qui réclament leur pitance. Le buveur éprouve une sensation toute contraire : il ressent un poids incommode à l'estomac, une sorte de malaise général et même d'angoisse, après quoi il rejette la preuve sordide de son intempérance.

Heureux l'homme que ce premier avertissement de la nature fait rougir, et qui, s'armant d'un courage viril, rompt promptement avec une passion naissante.

S'il continue à boire, les affections de l'estomac s'accroissent et s'aggravent : on constate la gastrite chronique, souvent la gastrite ulcéreuse. L'intestin présente des altérations tout à fait parallèles. Je ne crains pas de me tromper en affirmant que, chez l'homme adulte, la moitié des gastrites et des entérites graves,—ce qu'on appelle vulgairement les dérangements d'estomac, vomissements, etc., le malade ne garde rien—reconnaissent pour cause l'abus des boissons spiritueuses ou des boissons fermentées.

N'avez-vous jamais eu des crampes d'estomac—ce que les médecins appelle *gastralgie* ? Le malheureux qui en est atteint jette des cris déchirants, se roule à terre et croit qu'il va mourir. Cette maladie est fréquente chez les buveurs. Ce mal, en lui-même, quand il n'est pas com-

pliqué est plus ou moins dangereux ; mais ce qui est plus grave, c'est qu'il est l'indice souvent de l'ulcère dans l'estomac. Des ulcères dans l'estomac ! C'est-à-dire que l'alcool y détermine de petites plaies arrondies, qui s'étendent, creusent, rongent la muqueuse, la rendent saignante, suppurante. En s'approfondissant, ces ulcères arrivent aux vaisseaux sanguins qu'ils crèvent, ce qui occasionne des vomissements de sang, des hémorragies, qui amènent parfois une mort foudroyante.

Et n'allez pas croire que ces maladies soient rares, généralement causées par l'abus des liqueurs. Le Dr Spring constate que dans les hôpitaux où il était en service, le cas se présente cinq fois sur cent, soit un homme atteint sur vingt, ce qui est une proportion énorme.

On remarque une autre affection de l'estomac du buveur, c'est le *ramollissement*. Cet organe devient semblable à un sac inerte, incapable de remplir ses fonctions ordinaires, et partant plus de digestion possible. La restauration ne se faisant plus, le corps maigrit, s'affaiblit et la mort est le terme plus ou moins prochain d'une existence atroce.

Vous parlerai-je du mal le plus redoutable, qui ne pardonne jamais et qui est malheureusement l'apanage de celui qui se livre à l'alcool, le *cancer de l'estomac* ? Cette affection mine peu à peu la constitution, fait souffrir horriblement ; l'infortuné qui en est la victime endure un long martyre, sans qu'il soit possible de le soulager, même par les calmants les plus énergiques.

Le Dr Burggrave, un médecin belge, raconte le curieux cas suivant :

## LES ŒUVRES DE L'ALCOOL

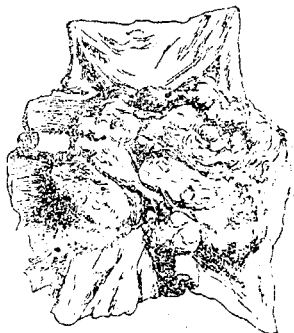


Fig. B

Cancer de l'estomac, au voisinage de l'anneau où il se déverse dans l'intestin. Au centre de la tumeur, on voit une petite perforation.

Un officier de santé, adonné aux boissons fortes, se plaignait souvent de douleurs dans l'estomac, quelquefois très-intenses.

Un jour, après son repas, il tombe comme foudroyé, et tout son corps se mit à gonfler, comme un mannequin en baudruche. A mesure que le gonflement augmentait, le malade avalait l'air avec un bruit de pompe aspirante. Au bout de quelques heures, la mort survint par asphyxie. A l'autopsie, le Dr Burggrave constata le ramollissement et une déchirure à l'estomac.

### III

#### L'ALCOOL ET SON ACTION SUR LE FOIE

Tout le monde connaît cet organe qui est situé du côté droit et qui s'étend de droite à gauche, à partir des dernières côtes, jusqu'à l'estomac, qu'il va toucher dans ce qu'on appelle le *creux de l'estomac*.

Le foie est un de nos organes les plus importants et sans son action, la digestion devient impossible. En effet, il produit de la bile, liquide sans lequel nous ne pourrions digérer la graisse ; il fabrique du sucre et il sert à refaire le sang, et à détruire les poisons qui prennent naissance dans les intestins.

L'alcool semble se complaire à porter sur le foie ses coups les plus rapides et les plus meurtriers.

Cette glande, que l'on a défini le balancier de l'horloge humaine, dégénère, tantôt en une masse grasseuse, à peu près comme les oies que l'on gave dans l'obscurité, tantôt en un viscère congestionné, durci, atrophié, incapable de remplir aucune fonction vitale et provoquant la mort par inflammation du foie ou hydropisie, selon le proverbe aussi vrai que pittoresque : " Qui a vécu dans le vin meurt dans l'eau."

Il est une maladie tellement propre aux ivrognes qu'elle en porte le nom : *ictère aigu des ivrognes*. C'est une inflammation du foie qui se fait sentir dans l'estomac et dans le système nerveux, d'où il s'ensuit des vomissements, la

jaunisse, le délire, des étourdissements, des vertiges, un état de faiblesse profonde, la syncope et même la mort subite.

Chez les vieux ivrognes, on observe la *dégénérescence graisseuse*, c'est-à-dire que le cerveau, le foie, les reins se transforment peu à peu en graisse. Conséquence : la mort inévitable après un temps plus ou moins long.

Remarquez bien qu'il n'existe pas de remède pour combattre cette maladie : il n'y a qu'un seul dénouement possible, la mort.

*Gin drinkers liver*, *maladie des buveurs de gin*, tel est le nom que les anglais donnent à une affection propre aux ivrognes et que les médecins appellent *cirrhose*. Je l'ai signalé tout à l'heure. Voici en quoi elle consiste : Le foie du buveur, de celui qui s'adonne à la boisson, se remplit de petites tumeurs, grossit d'abord, puis se rétrécit, se ratatine, se décompose. Le malade gonfle, son corps se remplit d'eau, les jambes deviennent énormes. Après une ou plusieurs années de souffrances, quand la désorganisation générale est complète, quand le ventre, la poitrine, la tête sont remplis d'eau, ici encore une mort prématurée met un terme aux misères du buveur qui en est atteint, et le cas se présente trop souvent malheureusement.

Que dire de cet affreuse maladie que l'on appelle le *cancer du foie* ?

“ C'est encore le buveur, dit le Dr. Perrin, qui paie le plus lourd tribut à cette affection. C'est chez lui que l'on rencontre le plus souvent le cancer du foie ; or, le cancer et la mort sont des compagnons inséparables.

“ L'alcool s'accumule dans le foie, qui, à poids égal, en

contient plus que le sang, plus aussi que le cerveau, quand l'alcool a été absorbé par l'estomac. Dans l'appareil digestif, c'est le foie qui subit le plus facilement l'influence des boissons alcooliques, au point qu'il est rare de rencontrer cet organe tout à fait intact chez les buveurs."

### III

#### L'ALCOOL ET SON ACTION SUR LES REINS

Les reins, que tout le monde connaît sous le nom de rognons, sont situés au fond du ventre contre l'épine du dos. Il y en a un de chaque côté de cette épine dorsale, précisément à l'endroit où vous placez vos mains quand vous ressentez des douleurs à cet endroit et que vous dites. : " J'ai mal aux reins ? "

Les rognons affectent la forme d'un haricot, une espèce de fève. Rien de compliqué comme l'agencement de cet organe.

Les reins servent à préparer l'urine, laquelle contient les restes de ce qui a été brûlé dans nos organes, à peu près comme les cendres sont les résidus de nos foyers. Or, comme il n'y a aucune communication directe entre la vessie et l'estomac, vous comprenez non-seulement l'importance de cet organe, mais la nécessité qu'il soit sain.

L'eau et tous les liquides que nous buvons, arrivés dans l'estomac, sont pompés par les vaisseaux, passent dans le sang pour se rendre ensuite aux reins et tombent dans la vessie par un conduit direct. La crainte d'être trop long

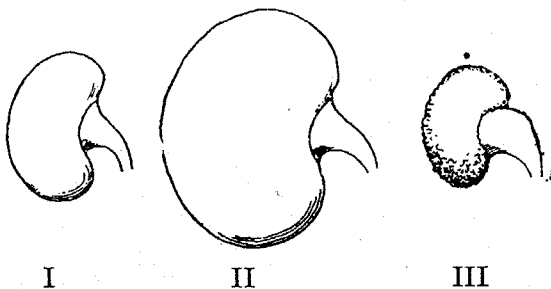
m'empêche de vous montrer par des chiffres quelle énorme somme de travail accomplit cet organe.

Pour me résumer dans un mot qui vous fera mieux comprendre les fonctions des reins, nous dirons que ceux-ci sont le filtre, la *grande passoire* par laquelle passent les restes de ce qui a été brûlé dans notre corps.

L'alcool que nous buvons passe aussi par les reins pour sortir au dehors. Or, comme il brûle, qu'arrive-t-il ? Tout simplement, inévitablement, il irrite, il enflamme, appelle le sang qui s'accumule et alors survient la congestion du rein.

## LES ŒUVRES DE L'ALCOOL

Fig. C



I.—Rein normal, son apparence ordinaire. Poids moyen, de 3 à 4 onces.

II.—Gros rein blanc : Un travail d'inflammation dans les vaisseaux sanguins de cet organe a amené sa mort en triplant au moins son poids et son volume.

III.—Petit rein granuleux, contracté ou ratatiné. Ici les bons tissus de la glande urinaire sont transformés en d'autres tissus qui ont entraîné la destruction définitive de l'organe.—Poids moyen  $1\frac{1}{4}$  d'once.

Vous avez souvent entendu parler d'*albumine* ; on appelle ainsi le blanc d'œuf. Vous savez que dans l'œuf, c'est la partie la plus importante, la plus nutritive. La perte de l'albumine dans notre corps est une cause de grand affaiblissement.

L'alcool dans le rein a pour conséquence de paralyser son action, alors il laisse passer sans résistance dans l'urine l'albumine analogue au blanc d'œuf, d'où il s'ensuit la grave affection qu'on appelle *albuminurie*.

“ N'avez-vous pas été frappé du grand nombre de personnes, dit le Dr Lancereaux, qui, de nos jours, meurent le corps gonflé, infiltré d'eau ? Quand vous allez voir ces malades, les parents vous disent : il a les pieds, les jambes, la poitrine, le ventre gonflés ! Le plus souvent, vous avez devant les yeux un malheureux qui expie de la sorte son amour immodéré pour la dive bouteille. Interrogez les médecins ou visitez un hôpital, et vous aurez une idée des ravages produits par cette maladie.”

L'alcool, en agissant sur le rein, l'empêche de fonctionner, alors il se décompose. Si la malheureuse victime de son intempérance n'est pas étouffée par l'eau qui inonde tous ses organes, elle succombe au milieu de violentes convulsions.

Bright, un célèbre médecin anglais, qui a donné son nom à cette maladie des rognons, disait qu'*aucune* maladie ne faisait plus de victimes parmi les ivrognes que l'affection appelée *albuminurie*.

Plus tard, deux autres médecins écossais établissaient que la boisson en Ecosse, amenait les trois quarts ou les

quatre cinquième de tous les cas de *dégénérescence* des reins.

C'est une maladie qui court aujourd'hui les rues et dont nous avons tous rencontré les victimes, reconnaissables à leur face bouffie et terreuse et à l'hydropisie qui envahit progressivement tous les organes. Ils rejettent, pour ainsi dire, leur vie avec l'albumine que leurs reins malades laissent échapper avec l'urine.

## V

### LA VESSIE

Je n'ai qu'un mot à dire de cette organe qui est souvent malade chez les ivrognes. Le catarrhe de la vessie est la maladie inévitable des vieux buveurs.

“ L'irritation provoquée par les liqueurs fortes, dit le docteur Bergeret, engendre dans la vessie le catarrhe très-pénible et très-opiniâtre.”

“ J'ai eu fréquemment l'occasion de constater, ajoute le docteur Jansen, l'inflammation chronique de la vessie, à la suite d'abus alcooliques prolongés.”

## VI

### L'ALCOOL ET SON ACTION SUR LES POUMONS ET L'APPAREIL RESPIRATOIRE

Nous avons vu ce que j'appellerai le premier étage de notre corps. Nous allons monter au second maintenant.— Celui-ci renferme le cœur et les poumons, et l'on sait que ceux-ci constituent l'appareil de la respiration. Il est déjà connu que ces deux parties sont séparées par un plancher un peu au-dessus du creux de l'estomac qui s'appelle le diaphragme.

Quand le médecin veut savoir ce qui se passe dans votre cœur ou dans vos poumons, il écoute dans votre dos, à peu près quatre ou cinq doigts en dessous de la pointe que forme le gros os de l'épaule, l'omoplate ; c'est l'endroit où sont placés, de chaque côtés, vos deux poumons. On peut les appeler — et ils le sont en réalité — les magasins à air, les ventilateurs de notre corps. A chaque inspiration, l'air se précipite dans l'appareil respiratoire pour fournir de l'oxygène au sang, lequel cède en échange l'acide carbonique — un poison que vous connaissez — et d'autres vapeurs qui nous feraient mourir, si nous ne pouvions nous en débarrasser. L'haleine du buveur ne vous prouve-t-elle pas qu'une notable portion du poison alcoolique est expulsée par la respiration ? Ses organes sont donc en contact constant avec l'alcool et ils en subissent l'influence délétère ; or, où il y a de l'irritation, il y a

inflammation, et il survient fluxion, comme le dit une sentence latine. Le sang se porte dans l'appareil pulmonaire, ou au cerveau, ou au cœur, et le buveur meurt subitement d'une congestion de l'un de ces organes. C'est ainsi qu'arrivent les trois quarts des morts subites que nos journaux enregistrent tous les jours.

Si vous avez l'occasion d'observer un vieil ivrogne, vous constaterez qu'il tousse ; il a presque toujours ce que les médecins appellent une bronchite chronique. Chaque hiver, la bronchite revient, le malade tousse et crache jusqu'à ce que le catarrhe s'empare définitivement de la place pour ne plus le quitter du reste de ses jours.

Je vous parlais, il y a un instant, de la fluxion de poitrine. Il est à remarquer que cette maladie emprunte chez la personne adonnée à la boisson et qui en est atteinte, un caractère spécial de gravité et des signes qui déroutent le médecin. Le malade n'a presque pas de fièvre, il est à peine oppressé, quand à un moment donné survient un formidable accès de délire. Le médecin croit avoir affaire au *délirium tremens* et la mort subite arrive. A l'autopsie, on se trouve en présence d'une fluxion de poitrine des ivrognes.

M. Perley, député d'Argenteuil, a soulevé à la Chambre des Communes l'an dernier, un très intéressant débat sur la question de la tuberculose. Il fit motion que le Parlement devait prendre des moyens énergiques pour diminuer les ravages et la mortalité causés par la tuberculose parmi la population du Canada. La plupart des médecins députés qui prirent part au débat, se prononcèrent fortement

en faveur de l'établissement d'un sanatorium aux frais de l'Etat.

Ai-je besoin de vous rappeler que la *tuberculose*, la *phthisie*, ce qu'on nomme vulgairement la *consommation*, est une seule et même chose.

J'ai lu dernièrement un rapport du Dr. Laberge, du bureau d'hygiène de la Province de Québec, qui dit qu'à Montréal seul, il meurt par année une moyenne de 800 personnes de la consommation.

La *phthisie*, vous la connaissez cette porte-faulx de la mort, qui frappe impitoyablement et ne laisse rien de vivant sur son passage. Eh ! bien, je crois pouvoir vous démontrer, au moyen de témoignages absolument autorisés, que la phthisie et l'alcoolisme sont intimement liés et que l'un amène infailliblement l'autre.

Lisez attentivement les témoignages suivants :

“ L'influence de l'alcoolisme sur la cause de la tuberculose est indiscutable ; depuis de nombreuses années que mon attention a été attirée sur ce fait, j'ai pu maintes fois la vérifier : Dr Lancereaux.

Voici ce que déclare le Dr Fournier dans le nouveau Dictionnaire médical, art. alcool.

“ De nombreuses observations semblent confirmer pleinement l'opinion que l'alcoolisme favorise le développement de la phthisie. Il paraît même que la phthisie revêt assez souvent chez les buveurs la forme dite “galopante”.

Le docteur Pidoux, Etudes de la phthisie : “Il est exact de dire que l'alcoolisme est une cause de phthisie.”

Dr Jansen : “ L’hyperhémie, ou congestion, et l’apoplexie du poumon sont fréquentes chez l’ivrogne. La phtisie pulmonaire atteint surtout les sujets faibles, *adonnés à l’ivrognerie* ; mais il n’est pas rare que les excès alcooliques déterminent la tuberculose, chez les individus d’une constitution athlétique. ”

Le Dr Desguin : “ De l’abus des boissons alcooliques ” : “ Dans l’appareil respiratoire, l’alcoolisme chronique détermine l’inflammation chronique de toutes les parties de cet appareil ; on lui attribue aussi, avec raison, la production de cette forme de tuberculose pulmonaire granuleuse ou galopante ”.

“ L’action irritante des vapeurs alcooliques sur le poumon, dit le Dr Perrin, a été signalée par Royer-Collard et d’autres observateurs comme la cause déterminante de la phtisie des ivrognes, qui se présente avec des caractères distinctifs. ”

Je puis donc conclure, en toute sûreté, que combattre l’alcoolisme, c’est en même temps travailler à diminuer, sinon à enrayer les ravages de la tuberculose.

## VII

### LE CŒUR ET LES VAISSEAUX SANGUINS

Tout le monde connaît la situation du cœur ; il est donc inutile de l’indiquer. Physiquement, bien entendu, votre cœur ressemble absolument à celui du veau que vous pouvez voir à l’étalage des bouchers.

Vous connaissez ce que c'est qu'une pompe aspirante et foulante ? C'est celle qui tire l'eau d'un endroit quelconque et qui la pousse ensuite dans une direction contraire. Tel est l'office de votre cœur dans l'organisme humain. Un gros tuyau, vaisseau sanguin qu'on appelle l'aorte, y est adapté et porte le liquide nourricier dans toutes les parties du corps. Ce tuyau se subdivise en une foule de tubes de plus en plus petits, absolument comme le tronc d'un arbre dont les branches vont en diminuant et en s'amincissant. Ces petits tubes ce sont les artères, et vous avez ainsi la pompe foulante.

Voici ce qui arrive : lorsqu'il a nourri nos tissus—ce que nous appelons vulgairement la viande—le sang rouge est ramené au cœur par le moyen d'un second système de tuyaux, mais dans un sens inverse. D'abord extrêmement petits, comme les derniers rameaux d'un arbre, ces petits tubes, qui ne sont autre chose que les veines, se réunissent, à la fin, en un gros tuyau qui va au cœur, où il déverse le sang qui s'est noirci et altéré pendant son trajet.

Arrivé au cœur, le sang noir est poussé dans les poumons pour y être purifié. C'est là qu'il se débarrasse des mauvais gaz, comme l'acide carbonique, pour prendre dans l'air sans cesse renouvelé dans les poumons, ceux dont il a besoin, comme l'oxygène, pour se purifier. Dès lors, redevenu rouge et pur, ce sang revient de nouveau au cœur qui le chasse dans toutes les parties du corps où il va porter la vie.

J'oubliais d'ajouter que le cœur, tout comme les machines à vapeur que vous voyez maintenant partout, contient

plusieurs soupapes,—ce que vous appelez des valves pour valvules—qui sont destinées à diriger le sang dans différentes directions.

On a constaté que les affections du cœur, depuis quelque temps, augmentent dans une proportion alarmante et les médecins les plus célèbres n'hésitent pas à dire que les boissons en général en sont la principale cause.

L'alcool a pour effet d'altérer la substance du cœur, en la rendant plus dure et plus cassante, d'où il s'ensuit un dépôt de chaux dans les soupapes qui amène une dégénérescence ; ou bien le cœur s'engraisse et il arrive ce que nous avons constaté dans le foie et dans les reins.

“ J'ai des battements de cœur. ” C'est ce que vous entendez dire tous les jours. Ces battements, ces palpitations sont le plus souvent causées par le plus faible usage de boissons alcooliques.

J'en appelle au noceur, à celui qui, sans être un buveur habituel se paie une petite *fête* de temps en temps ; je demande à celui qui n'aurait commis qu'un seul excès de boisson dans sa vie, que ressent-il le lendemain de sa noce ? Il est abattu, il a littéralement mal aux cheveux ; le passage du peigne sur sa tête lui cause une sensation douloureuse. La langue et la bouche sont pâteuses, l'appétit est nul, le corps courbaturé, moulu ; il a des nausées, de la diarrhée, il survient des bouffées de chaleur, son urine est brûlante et il se ressent de ce malaise pendant plusieurs jours. Tous ces désordres sont la conséquence de l'effet désastreux de l'alcool sur le cœur, de la surexcitation de l'appareil de la circulation.

Les artères et les veines ayant une composition analo-

gue à celle du cœur, chez l'ivrogne, subissent la même altération. A la moindre tension, ils se rompent et le sang fait irruption au dehors. Vous lisez presque tous les jours dans les journaux qu'un tel est mort subitement et le verdict a été : mort d'apoplexie cérébrale, qui n'est que le résultat de la rupture d'un vaisseau dans le crâne, déterminée par l'alcool.

Je pourrais vous citer plusieurs autres maladies du cœur dont la cause est déterminée par l'intempérance.

Du reste, mes chers lecteurs, quand même l'alcool serait innocent des crimes, des maladies que nous venons de signaler, j'affirme qu'il amènerait la mort dans une période déterminée, et j'en appelle, pour le prouver, à votre simple gros bon sens. Pour ce faire, je me servirai d'une comparaison à la portée de tout le monde.

Prenez une machine à vapeur, un engin quelconque, construit de telle sorte que la roue ne doit donner que deux mille révolutions, deux mille tours à la minute. Or, qu'arrivera-t-il, si vous forcez cette roue à donner trois mille tours de plus à la minute? Elle peut se détraquer du coup, se briser—c'est la mort subite, chez l'être humain—; mais certainement elle s'usera plus vite, et ne donnera pas un bon travail.

C'est ce qui arrive pour la personne qui s'adonne à la boisson. Celle-ci le fait vivre vite et dans un état de santé qui le rend malheureux.

Je terminerai ce chapitre par une anecdote typique, qui démontre cette vérité et qui sera en même temps une nouvelle réponse aux partisans du petit coup. Je laisse la parole au *Scientific American*, dans lequel je la recueille.

“ Un médecin anglais, le docteur Richardson, raconte comment, par une simple expérience, il convainquit un homme intelligent des effets funestes de l'alcool sur le fonctionnement régulier du cœur.

“ Cet homme lui vantait les avantages de la boisson et avouait que, sans elle, il lui serait impossible de fournir sa tâche quotidienne de travail.

“ Le docteur Richardson lui dit :—“ Ayez donc la bonté de compter les pulsations de mon pouls, pendant que je me tiens debout.”—L'autre le fit et il lui demanda combien il en avait compté dans une minute.

“ Soixante-quatorze, lui dit-il.

“ Très bien. Alors, il s'assit et le pria de compter de nouveau.

“ Le pouls est descendu à soixante-et-dix.

“ Il s'étendit sur un sofa et le fit compter encore.

“ Seulement soixante-et-quatre. C'est étrange.

“ Alors, il lui dit : voilà ce qui arrive quand vous reposez la nuit ; vous n'en avez pas conscience, mais votre cœur repose lui aussi, il a 10 pulsations de moins par minute que durant le jour. Multipliez ce nombre par 60, cela vous donnera 600. Multipliez-le par huit, le temps que vous dormez, cela vous donnera une différence de 5,000 pulsations, et comme chaque pulsation du cœur lance six onces de sang dans la circulation, cela fera une épargne de 30,000 onces durant la nuit. Voilà ce qui arrive quand je me couche sans alcool, mon cœur repose durant le nuit.

“ Mais vous, en prenant votre grog le soir, non-seulement vous supprimez ce repos, mais de plus vous imposez

à votre cœur quelque 15,000 pulsations de plus. Le résultat est que vous vous levez harassé, incapable de travailler, jusqu'à ce que vous ayez remonté la machine par une nouvelle dose d'alcool ; vous la fatiguez outre mesure, et vous la ruinez."

## VIII

### L'ALCOOL ET SON ACTION SUR LE CERVEAU

Le cerveau, ce centre de l'intelligence de l'homme, que le Créateur a marqué de son sceau divin, est-il à l'abri des atteintes de l'alcool ? Interrogez les aliénistes, ils vous diront les ravages exercés par ce poison sur le cerveau. Combien de belles intelligences—nous les avons toutes connues—sont allées se noyer ainsi dans l'alcool,

“ C'est de tous nos organes, dit le docteur Lefebvre, celui qui ressent le plus vivement le choc des boissons alcooliques.

Instrument des manifestations de l'âme pendant le cours de notre vie mortelle, le cerveau vibre au souffle de ses pensées et de ses émotions. Comme un clavier docile, il les produit fidèlement quand il est intact. Mais, comme il est pétri de matière, il obéit aussi à des excitations parties de la matière.

L'homme a trouvé dans certaines substances, et spécialement dans l'alcool, le secret vraiment redoutable de tendre à son gré les ressorts de cet organe. Or, voici où commence un mystère insondable et terrible.

Lorsque l'alcool a jeté le désordre dans ce merveilleux instrument de l'âme, l'âme elle-même est comme affolée : elle perd non-seulement le gouvernement du corps, mais le gouvernement d'elle-même.

Si l'abus se prolonge, l'alcoolisé arrive successivement à la paralysie du mouvement et de la sensibilité, et à la démence, qui est le silence de l'âme dans un organisme en ruine.

Le plus brièvement possible, étudions cet organe et ses accessoires.

Vous savez que la tête est formée par une boîte en os qui renferme le cerveau et ce qu'on appelle le cervelet ou petit cerveau, dont l'ensemble forme la cervelle, ce que les hommes de science appelle *encéphale*. La moëlle épinière s'étend du haut en bas du dos, dans un tube osseux, flexible et qui a des articulations ; c'est la colonne vertébrale ou épine du dos. Les nerfs naissent de la cervelle et de la moëlle épinière, tout le long de laquelle ils sont disposés en échelle. On en compte quarante-trois paires qui se distribuent dans toutes les parties du corps.

Le cerveau, le cervelet, la moëlle épinière forment ce qu'on appelle le *systeme nerveux* qui est comme vous le savez, le siège de l'intelligence, du sentiment et du mouvement.

Les nerfs sont les fils télégraphiques du corps humain qui transmettent au cerveau les différentes impressions du dehors, comme le froid, la lumière, le son. Ils reçoivent les ordres du cerveau et les transmettent : au cœur, pour battre ; aux poumons pour respirer ; à l'estomac, pour

digérer ; aux muscles pour se contracter, nous faire agir et marcher.

“ Les maladies du cerveau, dit le Dr Delaunois, occasionnées par les excès alcooliques, sont si nombreuses et si variées, que le classement en est très-difficile et l'étude très-compiquée.

On peut cependant les comprendre sous deux chefs : la folie avec toutes ses formes et la paralysie.”

Je me contenterai de dire un mot du délire alcoolique.

L'abus journalier des liqueurs fortes amène tôt ou tard un délire souvent furieux, qui reparaît à des intervalles plus ou moins long, ordinairement à l'occasion d'une fièvre, d'une inflammation. Cette affection, c'est le *delirium tremens*, *délire tremblant*, que l'on rencontre si souvent de nos jours.

Rien de plus pénible comme le spectacle d'un malheureux ivrogne atteint de cette maladie. “ D'habitude le malade, dit le Dr. Spring, voit des chats, des lions, des serpents, donne la chasse à des mouches ou à des araignées fantastiques, cherche à ramasser la vermine dont il s' imagine que son lit est couvert ; ou bien il étend fréquemment la main, comme-s'il voulait saisir un objet flottant dans l'air devant lui. ”

Se fait-on une idée des terreurs, des souffrances qu'endure ce malheureux ; car ces êtres imaginaires, ce sont des réalités pour lui.

Celui qui écrit ces lignes, n'en a vu qu'un seul cas, il y a plusieurs années, et le triste spectacle est encore vivace dans son esprit, tant il fut tristement impressionné.

Il y avait alors au Palais, à Québec, près de l'emplacement où se trouve aujourd'hui la gare du Pacifique, une halle, et bordant le trottoir, de petites boutiques de fruitières.

Je passais à cet endroit dans le cours d'un après-midi d'un dimanche de juillet, quand j'aperçus un individu, paraissant très vieux—on m'assura plus tard qu'il n'avait pas quarante ans—en faction près d'une de ces boutiques. Il était vêtu d'un large pantalon lui traînant sur les talons, d'une longue redingote d'hiver et le chef surmonté d'une espèce de moitié de bonnet en fourrure toute pelée. Cet homme se mit tout à coup à trépigner sur place, dans une danse de St-Guy, se frappant les cuisses, les mollets, la poitrine en criant : " Otez-les donc ! ôtez-les, ces écureuils vont me manger ! Ils montent dans mon pantalon ! "

Il arrache sa redingote—il n'avait pas de chemise ; — il allait en faire autant du pantalon, quand, heureusement pour la décence, un homme de police survint et l'emmena. Le malheureux, tout couvert de sueur, écumait et vociférait les plus horribles blasphèmes.

Cette pauvre victime de l'intempérance était connue de quelqu'un des spectateurs et on me le nomma en m'apprenant son histoire.

Il était autrefois dans les affaires et avait connu des jours heureux. Doué d'une belle intelligence, en peu d'années, il était arrivé à la fortune. Mais un malheureux jour, il se laissa entraîner au club par de mauvais confrères, peu souvent d'abord ; puis bientôt il y prit goût et y passa la plus grande partie du temps qu'il aurait

dû consacrer à ses affaires. Vous devinez le reste ; toujours le même dénouement : la banqueroute, la misère et finalement le ruisseau.

Mon ami, vous qui ne craignez pas les excès, vous nocceurs, qui prétendez vous arrêter de boire quand vous le voudrez, vous croyant indemne parce que vous possédez une forte constitution, vous êtes exposés à connaître cette terrible maladie, et elle vous viendra sûrement si vous continuez vos excès, à moins que vous ne succombiez dans une catastrophe, une mort subite.

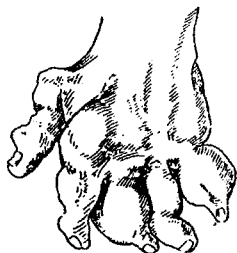
## LES ŒUVRES DE L'ALCOOL

### MAINS D'UN GOUTTEUX

Fig. D



Déformation causée par dépôts de substances calcaires aux environs des articulations.



Aspect et disposition de ces dépôts calcaires.

“ Ce qu'on cherche au premier abord, dit la “ Gazette des Hôpitaux, quand on soupçonne chez un individu l'abus

des liqueurs, c'est s'il a les mains agitées d'un tremblement plus ou moins marqué quand on lui dit de les tenir immobiles."

Rien de pénible, d'agaçant comme ce *tremblant* qui ne se montre d'abord qu'après les excès ; mais si ceux-ci se renouvellent souvent, il devient permanent et bientôt suivi de l'épilepsie,—*il tombe d'un mal, comme on dit vulgairement*—et de la paralysie. Or ce genre de paralysie causée par la boisson, fait perdre non-seulement le mouvement, mais aussi l'intelligence : celui qui en est atteint meurt fou et impotent.

Ce qui est plus effrayant, c'est que cette maladie est incurable. Les princes de la science consultés sous ce rapport ont répondu par cette phrase désespérante : *On ne connaît jusqu'ici aucun cas de guérison de la folie paralytique.*

Je ne vous parlerai pas du rhumatisme goutteux qui déforme les membres ; tout le monde le connaît et l'on sait s'il se présente souvent.

## IX

### L'IVROGNERIE EST-ELLE HÉRÉDITAIRE ?

L'ivrognerie est-elle héréditaire, en ce sens qu'un enfant, né de parents ivrognes, sera fatalement lui-même un ivrogne ? Au sens propre du mot, l'hérédité morbide n'existe pas ; mais il n'est pas moins vrai que les êtres nés de parents qui s'adonnent habituellement à l'ivrognerie

sont des êtres dégénérés, destinés à augmenter la grande armée des névropathes et des diathésiques.

L'ivrognerie est une passion acquise, nul doute ; mais il est hors de doute également que les effets de l'alcool se font sentir chez la progéniture du buveur. Tous les médecins sont d'accord sur ce point.

Permettez-moi, pour une dernière fois, de vous produire quelques témoignages.

Le Dr Fournier, déjà cité, affirme que les descendants d'ivrognes fournissent une proportion considérable d'épileptiques, de sourds-muets, de scrofuleux et d'hydrocéphales. (Hydropisie de la tête).

“ Ce qu'il y a de plus triste pour la famille, de plus fatal pour la société, dit le Dr Meynne, c'est que la dégradation physique et intellectuelle des ivrognes se transmet en partie à la progéniture ; et cette hérédité est malheureusement une de celles qui sont les plus tenaces et les plus fréquentes.”

“ Ce qu'on ne sait pas assez, ce qu'il faut dire bien haut, c'est que l'alcool atteint des innocents. Le père ou la mère frappés d'alcoolisme engendre des enfants qui conservent l'empreinte de leur origine pendant toute leur existence, des troubles du système nerveux, l'intelligence épaisse, l'idiotie, la paralysie générale.” C'est le Dr Lefebvre qui s'exprime ainsi.

X

L'ALLAITEMENT DE L'ENFANT

J'ai voulu consacrer un chapitre spéciale à un préjugé fort répandu, et des plus dangereux, dont les conséquences fatales sont immédiates ; c'est l'usage des liqueurs fortes comme calmants pour les nourrissons, et du même usage, en y ajoutant la bière et les vins, pour fortifier la nourrice.

Il y a là certainement une cause d'alcoolisme pour la mère et l'enfant, outre que la liqueur peut causer la mort subite du nourrisson. Il n'y a pas plus de deux ans, le coroner a tenu une enquête à ce sujet dans une grande paroisse près de Québec, et combien d'accidents de ce genre qui restent ignorés ?

Je crois avoir déjà dit que des individus meurent de l'alcoolisme sans s'être jamais enivrés.

Quant à la nourrice, pour améliorer le lait, il faudrait introduire dans le sang des substances analogues à celles qui entrent dans la composition du lait.

Or, l'alcool ne peut rien donner de semblable. Par contre, par l'intermédiaire de la nourrice, il peut amener des convulsions et l'alcoolisme chez l'enfant.

Parmi un grand nombre de cas que cite le Dr Lance-reaux, dans un travail publié par le Bulletin de l'Académie de Médecine de Paris, séance du 13 octobre 1896,

“ *L'alcoolisme chez l'enfant,* ” je prendrai l'observation suivante qui a toute la valeur d'un fait expérimental.

Des parents appellent le Dr Bergeron auprès de leur fillette, âgée de cinq semaines ; elle ressentait depuis plusieurs jours des mouvements convulsifs du côté gauche de la face, et des membres du même côté qui ne cessaient ni le jour, ni la nuit. Au bout de trois semaines de traitement, sans amélioration, M. Bergeron fait changer la nourrice qui donne à boire à l'enfant pour la dernière fois le 23 mars ; au bout de quelques heures, les convulsions s'arrêtent et cessent pendant deux jours. Mais le 25 mars, la première nourrice vient faire une visite à la maison, et comme sa remplaçante est absente, elle fait boire par jeu l'enfant ; au bout d'une heure les convulsions reparaisent, puis s'éteignent peu à peu. Depuis ce jour, l'enfant n'eut plus que sa seconde nourrice, et pendant les quatre ou cinq ans qui suivirent elle n'a plus eu de convulsions. Après enquête, on constata que la première nourrice avait des habitudes d'ivrognerie. Sous tous les autres rapports elle était saine et robuste.

Je pourrais multiplier les cas à l'infini. Non, Mesdames, prenez-en ma parole : si vous voulez avoir des bébés sains, des nourrissons robustes, qui vous laissent tranquillement reposer la nuit, bannissez l'alcool de votre maison.

## XI

### LA PRIVATION SUBITE DES SPIRITUEUX EST-ELLE DANGEREUSE ?

Bien des personnes sont sous l'impression que la privation subite des boissons fortes peut amener chez celui qui y est adonné des complications dangereuses et une mort prompte et même subite. Il est nécessaire de combattre une telle croyance qui n'est qu'un monstrueux préjugé.

Il est ridicule de croire que nous avons besoin d'un poison pour nous soutenir ; que ce qui est capable de tuer peut faire vivre et conserver la santé.

“ Hé quoi ! dit le Dr Delaunois, voilà une substance essentiellement nuisible, un poison qui détruit votre cerveau, vos poumons, votre estomac, votre foie, votre sang, tout votre être, en un mot ; vous avez abusé de ce poison. Aujourd'hui, instruit par une triste expérience, vous cessez de vous adonner à cette passion funeste, et il se trouve des gens assez irréfléchis pour dire que ce changement dans votre régime va altérer votre santé ! Mais cela équivaut à prétendre que vous allez devenir malade parce que vous ne faites pas ce qui vous rendait malade. Comprend-on semblable absurdité ? ”

Si vous consultez l'expérience de tous les jours, le préjugé que je signale ne tient pas debout un seul instant.

Prenez ce qui se passe notamment dans les villes. Tous les jours on y arrête les pires ivrognes ; ils sont internés

dans les prisons pour un mois, deux mois et plus. Croyez-vous que l'administration de nos maisons pénales met à la disposition de ces messieurs les ivrognes toute une cave fournie des meilleures boissons, qui leur permettent de continuer leurs excès ordinaires ? Non, chers lecteurs, vous le savez bien et j'en appelle à votre propre expérience; avez-vous jamais entendu dire qu'un seul délinquant soit mort à la suite de la privation de son alcool journalier ?

Pendant quinze années de presse, où j'étais tous les jours en mesure de connaître les faits quotidiens de la vieille capitale, je n'ai pas un seul cas à enregistrer.

Ce que j'ai constaté souvent, par exemple, c'est que tel habitué de notre prison pour ivrognerie, qui traîne sur nos rues, pâle, extenué, mourant en quelque sorte des suites de ses excès quand on l'arrête, revient quelques mois après tout reverdit, frais, engraisé, en dépit du maigre régime auquel il a été soumis. Il existe aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et même au Canada, des hospices pour le traitement des ivrognes. Les directeurs de ces hospices sont unanimes à déclarer que la privation subite de l'alcool est non-seulement sans danger pour l'ivrogne malade ; mais la condition absolue pour le soigner.

Voici des faits indéniables contre lesquels viendront se heurter, sans pouvoir les renverser, tous les raisonnements possibles.

Pour les incrédules quand même, pour les personnes préjugées—l'on m'assure que parmi celles-ci on rencontre même des médecins—je donnerai quelques chiffres. Je les prends dans les *annales de la société médico-chirurgicale*

de Liège, sous la signature du Docteur Mahain qui analyse un mémoire expérimental de Melle Oberdick, sous la direction de Forel :

A l'hôpital cantonal de Zürich pour les ivrognes, de 1889 au 31 décembre 1895, il y eut 425 ivrognes traités soumis à une privation subite d'alcool. UN SEUL EST MORT. Et remarquez bien la qualité du sujet : " Il fut envoyé à l'asile dans un état de consommation avancée, après avoir passé une nuit en prison ; on le garda par pitié. "

Mais voici mieux, parce qu'ici il y a statistiques comparées : A l'asile Burgholzi, avant 1886, les alcooliques n'étaient pas soumis à l'abstinence complète et subite ; sur 140, il en mourut 11. Depuis 1886 jusqu'à 1894, les ivrognes admis à l'asile furent soumis d'emblée à l'abstinence ; sur 227, il en mourut 13, et notons que tous les malades qui ont ainsi succombé présentaient tous des troubles mentaux graves, une déchéance organique souvent très notable.

Ces chiffres se passent de commentaires.

## XII

### LE CHATIMENT

Je ne me flatte pas de vous avoir signalé tous les maux qui peuvent atteindre l'ivrogne. Fasse le ciel que j'en aie dit assez cependant pour inspirer l'horreur des boissons alcooliques ! Ai-je assez démontré également que le bon

Dieu n'attend pas la comparution du coupable à son tribunal pour le châtier ? Oui, il le frappe dès ce monde, et malheureusement cette punition est partagée par ceux qu'il fait souffrir, tant il est vrai que l'innocente victime paie souvent pour le coupable.

Il est dit que la race du traître sera maudite, que sa maison sera rasée ! Eh ! bien l'ivrogne est traître à son Dieu, traître à sa famille, à son pays, à la société. Il se dépouille de sa nature raisonnable et morale, il perd la conscience de ce qu'il est et l'empire sur lui-même, et par la répétition de cette folie, il dégrade de plus en plus ses facultés intellectuelles et morales. Il pèche d'une manière immédiate et directe contre la raison, ce lumineux principe qui distingue la vérité du mensonge, le bien du mal, et qui sépare l'homme de la brute. C'est là l'essence du vice, ce ce qui en fait l'horreur et le danger, ce qui devrait principalement frapper et animer quiconque travaille à le détruire. Les autres maux de l'intempérance ne sont rien en comparaison de celui-là ; presque tous en découlent ; et il est juste, il est à désirer que tous les autres maux s'y joignent et l'accompagnent. Oui, quand l'homme lève un bras criminel contre ce qui fait sa vie, quand il éteint sa raison et sa conscience, il est à désirer que lui et tous les autres soient avertis d'une manière solennelle, effrayante, de l'énormité du crime ; que des calamités extérieures et terribles soient la preuve de la ruine intérieure à laquelle il travaille ; que la condamnation écrite sur son visage, sur son corps, sur toute sa personne, déclarent quelle terrible chose c'est pour l'homme, la créature raisonnable de Dieu, de renoncer à sa raison et de s'abrutir.

Ceux qui parlent contre l'intempérance, sont accoutumés de dépeindre le visage aviné de l'ivrogne, tantôt rouge, tantôt d'une pâleur mortelle. On fait voir sa prospérité décroissante, sa misère, son désespoir. On décrit sa demeure où règne la tristesse et la désolation, son foyer glacé, sa table pauvre, sa femme au cœur brisé, l'aspect misérable de ses enfants, et nous gémissons devant ce triste tableau. Mais il est juste qu'il en soit ainsi. Il est juste que celui qui, ayant été averti, éteint en lui le flambeau de l'intelligence et de la conscience, que celui qui abandonne son rang parmi les créatures que Dieu fit raisonnables, pour descendre au rang des brutes, soit au milieu de ses concitoyens un monument de la colère divine, et qu'il enseigne partout où on le verra, qu'il enseigne dans tous son aspect, dans chacun de ses mouvements, quel épouvantable crime c'est que de détruire la raison !

Si nous étions constitués de façon que nous puissions éteindre notre raison, sans que le visage perdît de sa fraîcheur, l'extérieur de sa grâce, le corps de sa vigueur, sans que notre prospérité en fut affaiblie, sans qu'on aperçût aucun changement dans notre demeure, nous perdriions les preuves visibles du soin paternel de Dieu. Son amour et sa bonté, aussi bien que sa justice, se manifestent dans la terrible marque dont il a frappé l'ivrogne, dans toute l'amertume des joies de l'ivresse : les maux extérieurs, si terribles qu'ils paraissent, ne sont qu'un faible emblème de la ruine extérieure. Nous devrions y voir le respect de Dieu pour sa propre image qu'il a placé dans notre âme, ses avertissements paternels pour prévenir le crime de

celui qui anéantit en lui-même la vie morale et intellectuelle.

Nous sommes trop disposés à fixer nos pensées sur la conséquence ou la punition du crime, et à négliger le crime lui-même ; ce n'est pas là tirer du châtement le plus grand profit. Le châtement est le signe extérieur d'un mal intérieur ; il est fait pour révéler quelque chose de plus terrible que lui-même. La grandeur du châtement est un moyen de personnifier, de rendre visible la grandeur du crime auquel il est attaché.

La misère de l'ivrogne, son aspect repoussant, sa face lugubre, les souffrances physiques qui l'abattent, tout cela n'est pas justement apprécié, si tout cela ne nous représente la désolation plus terrible que ce vice apporte dans l'âme. (1)

---

(1) Channing.



FIG. IV.—A TRENTE ANS



FIG. V.—A CINQUANTE ANS

FIG. IV.—A TRENTE ANS.—Voyez ce jeune homme sobre: l'intelligence, l'honnêteté, la santé, le bonheur brillent sur sa figure. On sent l'être conscient et sûr de lui-même. Il est fier, propre, bien mis parce qu'il a le respect de sa personne. L'avenir est à lui, s'il sait fuir les occasions et ne pas sacrifier au démon de l'intempérance. Mais hélas !...

---

FIG. V.—A CINQUANTE ANS !—Il boit depuis vingt ans. A cinquante ans, s'il eût été sobre, dans toute la force du talent, il pouvait encore fournir une longue carrière, et ce n'est plus qu'une ruine physique et morale. Il est négligé, mal peigné, la barbe et la moustache mal tenues. Voyez son œil atone et sans vie, sans intelligence ; on sent la fatigue, l'insomnie dans ses yeux ; son front plissé irrégulièrement dénote le désordre intellectuel et moral.

## TROISIEME PARTIE

---

# Moyens de combattre l'intemperance

---

### I

#### DES COUTUMES DANGEREUSES

Il n'y a pas de doute qu'en Europe et même aux Etats-Unis, il se fait un immense travail de propagande en faveur de la tempérance, une guerre prononcée et vigoureuse à l'alcoolisme. Ce travail est surtout dirigé dans le sens de la réglementation du trafic des liqueurs. Le malheur, c'est que chacun présente son système comme le seul bon et efficace, de là des divisions qui rendent souvent nuls de louables efforts tentés dans un sens ou dans un autre.

Quoi qu'il en soit, si j'en juge par les rapports que j'ai sous les yeux, on constate dans certains pays des résultats consolants. Encore quelques années, si l'on sait concentrer tous les efforts dans un travail uniforme et commun, certainement si la grande plaie de l'alcoolisme—et je prends l'expression dans son sens le plus large, c'est-à-dire comme l'ensemble des ruines morales, religieuses, intellectuelles que cause l'usage même modéré des boissons fortes—encore quelques années d'efforts, disais-je, s'il y a réunion dans un travail uniforme et commun de toutes les forces, de toutes les énergies, la grande plaie de l'alcoolisme ne sera pas bannie de la terre ;—ne nous faisons pas d'illusion—mais il sera facile de constater des progrès réels dans le sens de la sobriété parmi les masses populaires.

Il n'y a pas de doute non plus qu'un des grands facteurs dans la voie de la tempérance est la réglementation du trafic des boissons. Ceci a été compris de tous ceux qui combattent le fléau de l'alcoolisme, et de là la naissance des différents systèmes préconisés. On pourrait dire que chaque pays possède le sien sous un nom différent ; mais tous sont fondés sur le principe de celui du doyen de Gothenburg. Il en sera question plus loin, quand je parlerai de ce qui se pratique en Europe pour reprimer l'intempérance.

Au Canada, dans la Province de Québec surtout, parmi la population des campagnes et les ouvriers des villes, nous avons conservé certaines coutumes qui ne sont autre chose que des facteurs d'ivrognerie. C'est triste à dire ; mais le fait est vrai et l'abus a été maintes et maintes fois signalé par notre clergé. Le pasteur est

écouté dans quelques endroits ; mais bientôt, le diable et notre légèreté naturelle aidant, nous retournons à nos fatales coutumes. Je vais en signaler quelques unes :

Je crois en avoir assez dit déjà sur les élections pour n'y pas revenir.

Il y a les noces qui dégènèrent en certains endroits en véritables orgies.

Croit-on prendre ainsi les moyens véritables d'attirer sur les nouveaux époux les bénédictions du ciel ? Ne comprenez-vous pas, pauvres parents, que ces noces sont autant d'écoles du démon où vos enfants apprennent à boire et que vous leur préparez à eux et à vous-mêmes un avenir de malheurs et des larmes de sang.

Je signalerai en second lieu les visites du jour de l'an. Dans nos familles canadiennes, si la bouteille de whisky, quand ce n'est pas la cruche, ne sortait de derrière les fagots le jour de l'an au matin, l'on se croirait déshonoré. Or, qu'arrive-t-il ? Nos familles sont très nombreuses et se réunissent pour le déjeuner chez le chef de la famille, le père ou le grand-père, et l'on bamboche jusqu'à l'heure de la messe, à laquelle on se rend, les yeux déjà assez émerillonnés, la langue plus ou moins épaisse et quelque fois même, si la qualité de la boisson laisse à désirer, l'esprit assez belliqueux. On entend la messe telle quelle et l'on va dîner chez l'aîné de la famille où les libations continuent. Si l'on n'est pas tout-à-fait incapable de marcher, les visites se continuent le reste du jour et le soir arrivé, on a le spectacle de scènes dégoûtantes, comme j'en ai été hélas ! que trop souvent le témoin attristé.

Que l'on ne m'accuse pas d'exagération : j'en appelle à

la sincérité, à l'honnêteté de ceux qui me lisent et qui se sont peut-être rendus coupables de ces excès.

Vous ne voulez pas que vos enfants deviennent des ivrognes, dites-vous, mes amis, et vous allez ainsi leur en fournir l'occasion ! Et vous pleurez des larmes de sang, vous venez compter vos peines à votre curé, faisant appel à son dévouement, si votre fils est devenu intempérant, ce qui arrivera certainement cinq fois sur six avec un pareil régime, et c'est vous-même qui l'avez précipité dans l'abîme ! Et ce qui est plus monstrueux encore, tout-à-fait incompréhensible, c'est que vous ne rompez peut-être pas avec votre infernale coutume de donner de la boisson au jour de l'an, aux noces de vos fils et de vos filles.

Le même abus se présente aux baptêmes.

Et que dire des voyages de plaisir, des pique-niques !

J'y ai pris part une seule fois en ma vie et j'en ai été rassasié à jamais. Les organisateurs avaient annoncé à grand son de trompette qu'il n'y aurait à bord que des liqueurs de tempérance. Je n'ai jamais vu autant de personnes ivres,—y compris les femmes—réunies dans un seul endroit. Nous fûmes plusieurs fois en danger de péril et le soir venu, en arrivant au quai, le tout se termina par une confection d'yeux au beurre noir et de nez cassés.

C'est l'histoire de la plupart de ces excursions, quand la chose ne tourne pas à la catastrophe, comme il est arrivé l'année dernière à New-York, où sept cents personnes y perdirent la vie.

Que l'on bannisse de nos mœurs les abus dont je viens de parler et plusieurs autres que j'ai signalés précédem-

ment, tous les préjugés dont j'ai fait ample justice, et l'on aura fait un grand pas dans la voie de la tempérance.

Mon Dieu, la chose me paraît facile. Est-ce qu'il serait impossible de trouver dans chaque paroisse un ou deux citoyens assez chrétiens, intelligents et patriotes pour prêcher d'exemple et se faire apôtre en ce sens. La mission serait belle, et avec l'appui toujours constant du pasteur, il y aurait lieu de compter sur le succès, surtout si l'on y mettait de la persévérance. Je pourrais citer des exemples.

## II

### L'ÉCOLE

On parle du vice de l'ivrognerie dans nos écoles. Y donne-t-on l'attention nécessaire ? Je n'ai pas à répondre à cette question ; car ma religion sous ce rapport n'est pas assez éclairée.

Je crois savoir qu'à l'avenir, le nouveau programme d'études est amendé de telle sorte que l'enseignement anti-alcoolique recevra une direction plus pratique. Tant mieux.

Il faut enseigner aux enfants, non-seulement que l'ivresse est dégradante, ruineuse et mortelle, mais encore que l'usage des boissons alcooliques, même en quantité dite modérée, c'est-à-dire insuffisante pour produire cette ivresse, est nuisible et malfaisant.

On n'a pas d'idée de l'impression que cause sur l'esprit de l'enfance le tableau des maux et des souffrances corporelles.

Le fait suivant m'a été raconté par un ami, au début de sa carrière membre d'une profession libérale et qui fait maintenant partie d'un ordre religieux.

A l'école de son village, il avait pour camarade le fils du médecin de l'endroit. En jouant dans le cabinet de celui-ci, l'enfant tombe sur une petite brochure ornée de gravures et qui portait pour titre : *Préservations personnelles !*

“ C'est le seul exemplaire que j'aie vu, me disait-il. En quelques pages, avec une discrétion suffisante pour ne pas blesser nos chastes oreilles, l'auteur y traitait des maladies engendrées par le libertinage et des conséquences qu'elles entraînent. Je lus avec une curiosité fiévreuse jusqu'à la dernière page et mon énervement fut tel, que je pleurai toutes mes larmes.

“ Je suis de chair et d'os comme un autre, ajoutait-il, cependant je suis resté chaste toute ma vie et j'en attribue la cause pour une bonne part à l'impression que je reçus et que j'ai toujours gardée à la lecture de ce petit livre.”

En France et en Belgique, on a bien compris l'importance de cette idée. Non-seulement on parle à l'intelligence de l'enfant en faisant défiler devant lui les ravages de l'alcool ; mais dans l'école on parle aussi à ses yeux.

Voici ce que je lis dans un ouvrage du Dr Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris :

“ M. Bocquillon, un instituteur patriote, que passionnent toutes les causes généreuses et qui les sert avec

J. DIONUSIUS

BAR ROOM

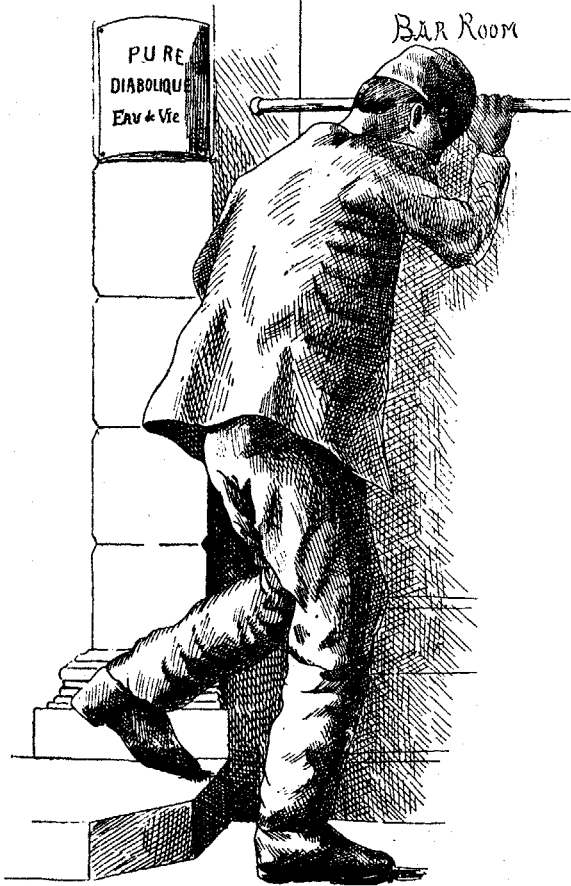


FIG. VI.—PLUS LE SOU

FIG. VI.—PLUS LE SOU !—Il vient de boire son dernier cinq cents ; on l'a mis à la porte de l'auberge. A peine a-t-il franchi la dernière marche, qu'il ne se tient plus. C'est en s'appuyant sur les barres de cuivre de la vitrine et en cotoyant le mur qu'il atteindra le coin de la rue, pour aller ensuite rouler dans le ruisseau.

autant d'intelligence que de cœur, a dessiné, à l'usage des écoles, des gravures anti-alcooliques très ingénieuses dont l'effet ne peut être qu'excellent. M. Langlois, président fondateur de la Société anti-alcoolique des instituteurs et institutrices de France, M. Baudrillard, ont donc entrepris une œuvre des plus utiles et on peut espérer que les écoliers et les écolières rapportent dans leurs familles les enseignements de l'école."

Ce qu'ils apprendraient ainsi à l'école, au collège, à l'université, ces enfants, ces écoliers, ces étudiants pourraient le continuer dans la famille.

Pourquoi ne donnerait-on pas également dans les villes des conférences à l'ouvrier, dans lesquelles on lui exposerait les maux, les maladies qu'engendre la boisson, et le cortège obligé des misères qui l'accompagne et dont il est la première victime. Il y serait probablement réfractaire au début ; mais des efforts patients et constants finiraient par triompher du mal.

Il y aurait dans ce sens une belle mission en perspective que pourraient remplir les ligues anti-alcooliques dont je veux dire deux mots.

### III

#### LES LIGUES ANTI-ALCOOLIQUES

Il existe, dans notre pays, à Montréal et à Ottawa des ligues anti-tuberculeuses (contre la consommation) des-

quelles on attend les meilleurs résultats. Je cherche en vain une seule ligue anti-alcoolique, telle qu'il en existe dans presque toutes les classes de la société en Europe.

On me répondra que nous avons la ligue du Sacré-Cœur de Jésus, dans laquelle, en y entrant, on s'engage à ne pas fréquenter les cabarets, à s'abstenir de liqueurs fortes etc.

Certes, je ne suis pas l'adversaire de ces ligues et en en faisant partie, je prouve la sincérité de ma déclaration. Je voudrais, avec celles-ci, autre chose cependant, une œuvre, une création plus humaine, plus pratique, si je puis m'exprimer ainsi. Je vous rappellerai les paroles de Pie IX que je citais au commencement de cet ouvrage : “ Nous verrons la fin de nos maux, lorsqu'aux démonstrations de piété qui se font dans les églises, *répondront les œuvres accomplies au dehors !* ”

Ce que je voudrais, c'est la création de sociétés spécialement combattives et de propagande et en même temps de secours sinon pécuniaires, du moins d'assistance morale.

Ne pourrait-on pas, par exemple, greffer ces nouvelles associations sur les ligues du Cœur de Jésus ? ou encore en faire des succursales des conférences de la Société de St-Vincent de Paul : mais avec une organisation distincte et indépendante. Le contraire serait compromettre le succès de ces sociétés.

Il me semble que cette pensée devrait frapper les esprits sérieux et qui s'occupent de trouver les moyens d'enrayer le mal qui nous ronge.

Nous en avons de ces associations au Canada, et je signalerai comme modèle du genre “ La Société de Tem-

pérance de l'Eglise St-Pierre à Montréal, fondée en 1877 par les Révérends Pères Oblats.

Cette société existe encore dans un état des plus florissants, ce qui est déjà la preuve de son efficacité et des progrès qu'elle réalise.

J'ai eu le rare avantage d'étudier ses règlements et la façon dont elle fonctionne. Rien d'étonnant qu'elle ait produit d'aussi heureux fruits et qu'elle soit de plus en plus prospère. Cette société est avant tout religieuse sans aucun doute ; mais ses fondateurs lui ont donné en même temps un côté pratique, *humain*, si je puis m'exprimer ainsi, qui est de nature à la rendre populaire, à la faire aimer de ses membres.

En ce temps de propagande en faveur de la tempérance, je désirerais voir établie dans toutes nos paroisses une société du même genre. Il ne faudrait pas des années pour s'apercevoir combien un pareil mouvement produirait de résultats consolants.

Que l'on y songe sérieusement ; tant que l'effort individuel ne sera pas groupé, il ne faut pas s'attendre à des résultats pratiques et sérieux. S'il est vrai de dire : " Aide toi, le ciel t'aidera " ! il est dit également " l'Union fait la force."

C'est au sein des ligues anti-alcooliques qu'on trouvera les moyens de combattre le fléau, qu'on en étudiera les moyens, qu'on pourra se rendre compte des progrès réalisés ; c'est au sein de ses membres que l'on s'assurera les services nécessaires pour aller prodiguer les bons conseils, les encouragements à domicile, tout comme la chose se

pratique pour les pauvres par les membres de la St. Vincent de Paul.

Nous montrerons plus loin dans quelles circonstances, ce genre d'apostolat pourrait s'exercer.

## IV

### LES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES

Les ouvriers canadiens sont en général de braves citoyens. Je les connais pour les avoir coudoyés bien souvent dans le passé et c'est en toute sincérité que je leur rends ce témoignage désintéressé. Je les aime et je les respecte et ce n'est pas sans douleur que je les vois bien souvent la proie des meneurs au sein des unions ouvrières.

Grâce à ces meneurs, à quoi se résume le travail fait dans le sein de leurs sociétés? Quelles sont les questions qu'on y discute?

Je n'écris pas pour faire ma cour à qui que ce soit, et quoique je sache fort bien qu'il est de mise aujourd'hui de flatter la classe ouvrière jusque dans ses défauts, je dirai courageusement ce que je pense, prenant la responsabilité entière de mes paroles, et je crois ainsi me montrer bien plus son ami que celui qui flatte ses passions.

Que fait-on, le plus souvent, au sein des unions ouvrières? demandais-je tout à l'heure?

On y fait des discours plus ou moins risqués, où l'on prône ses droits, mais où l'on oublie ceux du prochain et ses propres devoirs.

On y prépare les grèves, on y sème, le plus souvent sans s'en rendre compte, des idées révolutionnaires, des sentiments subversifs et délétères qui font leur chemin, n'en ayez cure ; on s'occupe, on parle beaucoup d'améliorer le sort matériel de l'ouvrier ; mais des moyens de rendre sa condition morale meilleure, en parle-t-on ? Jamais !

Nous en sommes rendus à un degré où certains chefs, où les meneurs veulent faire croire à l'ouvrier qu'il est le roi de la civilisation, et où il n'accepte plus ni conseils, ni réprimandes. Tout ce qu'il fait est bien fait.

Ce n'est pas lui qui est le coupable ici. Les vrais coupables ce sont les meneurs, et certains politiciens qui, dans un but d'intérêt, pour s'assurer le concours du travailleur, n'ont pas craint de le flatter, de le cajoler, de lui monter la tête et de lui faire croire qu'il est, je le répète, le roi de la civilisation moderne.

Sans le clergé qui lui a parlé de ses devoirs en regard de ses droits, nous verrions peut-être ici les scènes de terreur qui se passent dans d'autres pays.

Je dis que les sociétés ouvrières pourraient jouer un rôle magnifique et surtout pratique et efficace dans la question de l'alcoolisme, et j'ai assez de confiance dans l'intelligence et le cœur de mes compatriotes ouvriers, des têtes dirigeantes surtout, pour ne pas conserver l'espoir que nous les verrons dans un avenir rapproché, tout en travaillant à l'amélioration matérielle de leur condition, faire la large part à la condition morale et se lancer, avec le dévouement et l'action qui les distinguent en toutes occasions, dans le mouvement anti-alcoolique qui ne fait qu'éclore dans le pays.

La propagande est un grand levier. On le comprend en Europe. Aussi voyez quelle intelligence on met dans son emploi.

C'est ainsi que l'année dernière M. Mesureur, directeur de l'assistance publique de Paris, et M. de Selves, préfet de la Seine, faisaient placarder dans tous les hôpitaux et dans bien des endroits publics, la circulaire suivante. Je me fais un devoir de la reproduire et je voudrais la voir afficher dans toutes les manufactures, à la porte des églises et dans tous les endroits publics :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE  
PUBLIQUE À PARIS

---

L'ALCOOLISME ET SES DANGERS

---

*(Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil de l'assistance publique du 18 décembre, 1904.)*

(M. le professeur Debove, doyen de la Faculté de Médecine ; M. le docteur Faisans, médecin de l'Hôtel-Dieu. —Rapporteurs.)

L'alcoolisme est l'empoisonnement chronique qui résulte de l'usage habituel de l'alcool, alors même que celui-ci ne produirait pas l'ivresse.

C'est une erreur de dire que l'alcool est nécessaire aux ouvriers qui se livrent à des travaux fatigants, qu'il donne du cœur à l'ouvrage ou qu'il répare les forces ; l'excitation artificielle qu'il procure fait bien vite place à la dépression nerveuse et à la faiblesse ; en réalité, l'alcool n'est utile à personne ; il est nuisible pour tout le monde.

L'habitude de boire des eaux-de-vie (whisky, gin etc.) conduit rapidement à l'alcoolisme ; mais les boissons dites hygiéniques contiennent aussi de l'alcool ; il n'y a qu'une différence de doses : *l'homme qui boit chaque jour une quantité immodérée de vin, de cidre ou de bière devient aussi sûrement alcoolique que celui qui boit de l'eau-de-vie.*

Les boissons dites apéritives (absinthe, vermouth, kirsch), les liqueurs aromatiques (vulnéraire, eau de mélisse, de menthe etc), sont les plus pernicieuses parce qu'elles contiennent, outre l'alcool, des essences qui sont, elles aussi, des poisons violents.

L'habitude de boire entraîne la désaffectation de la famille, l'oubli de tous les devoirs religieux et sociaux, le dégoût du travail, la misère, le vol et le crime. Elle mène pour le moins, à l'hôpital ; car l'alcoolisme engendre les maladies les plus variées et les plus meurtrières ; les paralysies, la folie, les affections de l'estomac et du foie, l'hydripisie ; *il est une des causes les plus fréquentes de la tuberculose.* Enfin, il complique et aggrave toutes les maladies aiguës : une fièvre typhoïde, une pneumonie, un érysipèle, qui seraient bénins (c'est-à-dire sans danger) chez un homme sobre, tuent rapidement le buveur alcoolique.

Les fautes d'hygiène des parents retombent sur leurs enfants ; s'ils dépassent les premiers mois, ils sont menacés d'idiotie ou d'épilepsie, ou bien encore ils sont emportés un peu plus tard, par la meningite tuberculeuse ou par la phtisie (consommation).

Pour la santé de l'individu, pour l'existence, pour

L'avenir du pays, l'alcoolisme est un des plus terribles fléaux.

Le Directeur de l'Administration générale  
de l'Assistance publique,

G. MESUREUR.

Vu et approuvé :  
Le Préfet de la Seine,  
J. DE SELVES.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général de l'administration  
générale de l'Assistance publique.

THILLOY.

Cette circulaire a produit un effet prodigieux, si prodigieux même, qu'on a attribué aux cabaretiers de Paris l'intention de faire un procès à MM. de Selves et Mesureur. Inutile de dire que ces derniers ne se sont pas émus plus que de raison et que ce phénoménal procès n'a jamais eu lieu.

## V

### LES PATRONS

Les patrons peuvent, par des mesures intelligentes, détourner leurs ouvriers du cabaret, en leur ôtant l'occasion d'y entrer.

Le *Journal des Débats*, Paris, publiait l'année dernière, au mois d'avril, un récit dans cet ordre d'idées qui, s'il n'a

peut-être pas un côté très pratique chez nous, prouvera que je n'avance rien de risqué. L'expérience dont parle le *Journal des Débats* a été faite à Roubaix, petite ville de France, célèbre par la qualité de ses draps.

“ Il est certaines expériences qui se font toutes seules, et ce ne sont généralement pas les plus mauvaises. Ainsi, nous peinons beaucoup depuis quelque temps pour savoir comment lutter contre l'alcoolisme. On dépose des projets de loi, mais on ne les vote pas : oh ! l'Administration pose des affiches pleines de leçons excellentes ; mais les gros distillateurs répondent par d'autres affiches ; on déplore le trop grand nombre de cabarets ; mais personne, à la chambre, n'oserait en faire supprimer un seul. Pendant ce temps-là, sans aucune apparence de lutte, sans arrêtés spéciaux et sans bruit, la ville de Roubaix a vu diminuer de trente pour cent le nombre de ses cabarets. C'est le chiffre qui m'a été donné par écrit dans les maisons les plus considérables et les mieux réputées de la grande ville industrielle. Comment les choses se sont-elles passées ? Le voici :

“ Depuis qu'on a inauguré la diminution progressive des heures de travail, la plupart des manufacturiers roubaisiens ont porté de une heure à une heure et demie le repos du milieu de la journée. Or, avec une heure d'interruption de travail, la majorité des ouvriers n'avait pas ou ne croyait pas avoir le temps d'aller dîner chez soi ! La mode était donc bien établie d'aller manger au cabaret, et ceux-là même qui auraient pu s'en dispenser faisaient comme leurs camarades. Avec une heure et demie, un mouvement contraire s'est dessiné, puis développé,

voilà la diminution de trente pour cent que je signalais tout à l'heure.

“ Faut-il en tirer des applications à longue portée ! Faut-il croire que partout l'allongement des heures de repos aurait les mêmes conséquences ! Ce serait se presser un peu trop. Les relations réciproques des faits sociaux sont plus complexes et plus délicates. Il est possible qu'à Roubaix la tendance à aller manger en famille fut simplement tenue en échec par un obstacle factice ; l'obstacle levé, la bonne volonté du brave ouvrier français reprend facilement le dessus, à Roubaix du moins. Pour savoir s'il en est de même partout ailleurs, attendons.”

Le moyen a réussi à Roubaix, il peut réussir ailleurs, c'est indubitable. Dans tous les cas, le succès est dû à l'intelligence du manufacturier ; pourquoi d'autres fabricants si le moyen est nul pour eux, n'en trouveraient-ils pas un autre qui aurait un effet salutaire pour leurs propres ouvriers ?

Aux Etats-Unis, c'est par l'attrait de l'argent que certains patrons essaient de combattre l'ivrognerie chez leurs employés.

Andrew Carnegie, le milliardaire, le “ roi de l'acier ” dont le nom revient si souvent dans les journaux comme donateur de bibliothèques, paie à ses ouvriers une prime de 10 p. c. de leur salaire, lorsqu'ils s'abstiennent d'alcool.

A un journaliste de Chicago qui l'interrogeait sur ce point, voici ce qu'il répondait au mois de septembre 1902 :

A W. E. JOHNSON, Esq.,

Editeur de *The New Voice*, Chicago.

Nos ouvriers ne sont pas obligés d'être abstinents complets, mais tous ceux qui le sont peuvent obtenir de ma part un don égalant dix pour cent de leur salaire, avec mes meilleurs souhaits, en me prouvant qu'ils ont été abstinents pendant l'année.

*J'estime que les abstinents valent dix pour cent de plus que les non-abstinents, spécialement s'ils sont cochers, matelots de yachts ou ouvriers ayant charge de machines. En fait, je les préfère pour toutes les occupations.*

ANDREW CARNEGIE.

On le voit, en même temps qu'une bonne action, et cela arrive plus souvent qu'on ne le croit, M. Carnegie fait une bonne affaire.

Je signale le fait à nos manufacturiers et j'aimerais à les voir tenter l'expérience.

## VI

### LES EXERCICES PHYSIQUES

J'abonde dans le sens de ceux qui préconisent les exercices physiques—ce que les anglais ont appelé “la culture physique”—comme des moyens préventifs contre l'alcool, surtout pour la jeunesse. En effet, l'on sait que dans les différents genres de sport, dans la lutte, la boxe, par exemple, celui qui s'y livre est obligé de s'abstenir de toutes liqueurs, même des vins et de la bière ; autrement il se prépare un échec assuré.

Vous avez ici un nouvel argument à l'appui de ce qui a été dit précédemment, que l'alcool, non-seulement n'augmente pas la force physique chez l'homme ; mais qu'au contraire, il la diminue.

La culture physique et les luttes prennent une grande diffusion, surtout parmi la jeunesse des villes et nous ne saurions trop les encourager.

Non-seulement elles exercent leur heureux effet sur le corps ; mais elles sont également salutaires sur l'esprit.

Au temps de la plus grande civilisation chez les peuples anciens, à Rome et à Athènes, que l'on vous cite encore si souvent, ce qu'on appelait les jeux olympiques étaient en grand honneur et l'état y donnait une attention toute spéciale, considérant que c'était un moyen des plus efficaces, de former un peuple à la vertu, une nation forte et vigoureuse.

Dans nos campagnes, ce moyen est peu praticable, à l'exception de certains grands centres, et le nombre en est très restreint. Il faut cependant des amusements à la jeunesse, et si vous ne lui en procurez pas de bons, elle usera des mauvais. Grâce à la facilité des communications, la distance ne sépare plus les campagnes des villes où la jeunesse trouvera toutes les mauvaises occasions possibles de se perdre.

Il faut donc, en l'amusant, lui rendre le séjour du foyer agréable, afin qu'elle n'ait pas la tentation de se distraire ailleurs et dans des endroits dangereux.

“ La chose est impossible ! ” dit-on, et on lève les bras au ciel en signe de désolation.

“ La chose est difficile, oui sans doute ; mais impossible, pourquoi ? Parce qu’il y a lâcheté chez un grand nombre, indifférence ou paresse chez les autres. On craint de troubler sa quiétude ; en un mot, c’est l’égoïsme qui domine partout et qui empêche d’enrayer le mal.

Je crois l’avoir dit au commencement de cet humble ouvrage et je me fais un devoir de le répéter et je ne cesserai de le redire à tous les échos du vallon : sous prétexte que le mal est grand et qu’il est inutile de lutter contre lui, on ne fait rien ou presque rien pour l’enrayer. Je dis qu’il n’est pas permis à un chrétien, en face d’une calamité et des maux qu’elle engendre, de rester indifférent, apathique, et que c’est toujours lâcheté de baisser pavillon devant le péril. Il n’y a pas de pire mal que l’on ne finisse par vaincre, du moins par amoindrir, si l’on y met de l’action et de la volonté.

A la campagne, l’été, la jeunesse des champs travaille beaucoup et le soir arrivé, tout le monde ne songe qu’au repos. Il n’y a pour ainsi dire que le dimanche que peuvent se présenter quelques dangers. La chose arrive malheureusement en beaucoup d’endroits et grâce aux bouges qui vendent des boissons sans licence, on est témoin de scènes déplorables. Cela est vrai et assez commun dans les campagnes près des villes.

L’hiver, le danger est plus grand un peu partout. Où il y a chômage, il y a toujours danger. On est désœuvré, on ne sait que faire, on se voisine, on prend le petit coup dont, quelquefois, on a fait ample provision. Vous savez ce qui s’ensuit.

Dans toutes les paroisses de la province, il y a une ou plusieurs personnes instruites, quel beau rôle cette personne aurait à prendre ! quel beau champ d'action pour son cœur et son intelligence, si elle voulait s'en donner la peine !

J'ai été dans ce sens l'heureux témoin d'une merveille, et je sais que le cas que je vais citer n'est pas le seul dans notre province.

Dans une paroisse pas loin de Québec, existait une jeunesse turbulente, mal élevé, qui faisait le désespoir de son bon vieux curé. Le désordre devint tel, surtout le dimanche, qu'il fallut prendre des mesures de police et trois jeunes garçons de douze à quinze ans furent envoyés à l'école de réforme.

Rien n'y fit, le mal alla en augmentant.

Un heureux jour, arriva un jeune vicaire, plein de dévouement, animé du plus grand zèle et surtout fort intelligent. Il demanda à son curé carte blanche et voici ce qu'il fit. Un jeune notaire, doué d'une belle voix et possédant quelques connaissances musicales, résidait dans l'endroit, et il se rencontra qu'il nourrissait les mêmes sentiments que le jeune vicaire. Celui-ci s'assura son concours et le dimanche suivant, au prône de la messe paroissiale, toute la jeunesse fut convoquée à la salle publique à l'issue des vêpres, où il lui serait fait une communication de la plus haute importance.

Personne n'y manqua, même les plus turbulents, et le jeune vicaire leur tint à peu près ce langage :

“ Mes jeunes amis,

Il n’y a que quinze jours que j’ai le plaisir de demeurer parmi vous. Je trouve votre paroisse fort belle, vos bons parents sont aussi aimables pour moi que pour notre cher curé que vous aimez tant ; vous-mêmes, vous vous montrez plein d’égards à mon endroit et je vous estime, je vous aime même déjà beaucoup, et pourtant, mes jeunes amis le croiriez-vous ? je m’ennuie. Comment ! pas le moindre amusement ici ! Vous êtes là, devant moi près de deux cents jeunes gens, tous très intelligents, je le sais et que vois-je, tous les soirs ? Vous êtes là à bailler sur la rue, ne sachant que faire de votre temps et de votre personne, quand il y aurait tant de moyens de s’amuser d’une façon honnête, bien entendu. Eh ! bien, ne trouvez-vous pas qu’il est temps que cela finisse ? Et cela peut se faire à très peu de frais, si vous voulez m’aider. Dites, le voulez-vous ?

Il n’y eut qu’une seule voix pour crier “ oui ”.

—Eh ! bien, continua l’intelligent vicaire, nous allons battre le fer pendant qu’il est chaud et voici mon projet : D’abord une société de chant pour ceux qui ont de la voix et un club de jeux pour tout le monde ; M. le Curé et MM. les marguilliers s’engagent à payer la dépense.

—Nous allons nous organiser séance tenante, ajouta-t-il. Je vous propose comme président et directeur de la société de chant M. X..., le notaire de la paroisse, et comme président du club d’amusements Auguste P... Est-ce adopté ?

On adopta au milieu des rires et des applaudissements, et pour cause : Auguste était le chef en titre et en fait de

tous les polissons de la paroisse, mais très intelligent, très débrouillard et au fond bonne nature.

L'on se sépara tout joyeux après avoir entendu la lecture des règlements dont on soupçonne l'esprit sans que j'aie besoin d'en parler.

Deux ans après, j'étais invité à assister à une soirée dramatique et musicale au profit de l'église de cette paroisse. Je revins à la ville émerveillé et réellement touché. Le projet du jeune vicaire avait fait miracle. Nos meilleurs amateurs citadins n'auraient certainement pas remporté un succès plus justement mérité :

—Et ce qui est plus consolant, me disait le jeune vicaire en recevant mes félicitations, c'est que la paroisse ne laisse rien à désirer sous le rapport moral. Mes jeunes gens se laissent conduire comme des petits agneaux et je les adore. Ici ce sont les jeunes qui donnent l'exemple aux vieux, dont je n'ai pas à me plaindre du reste.

Voilà ce que peut faire l'intelligence, servie par le zèle et le dévouement. Le cas n'est pas isolé et je pourrais citer plusieurs paroisses où la même cause a produit les mêmes consolants effets.

On a suggéré d'établir, à l'instar des cercles agricoles, des sociétés de tempérances. Dans ces cercles agricoles, a dit un écrivain, on donne des conférences, on fait voir où conduisent les préjugés, la routine, et l'on fait toucher du doigt les bons effets d'une culture rationnelle, plus soignée. Pourquoi n'en fait-on pas autant en faveur de l'intempérance ? Les conséquences de l'alcool ne sont-elles pas aussi désastreuses que celle d'une mauvaise culture ? On enseigne les remèdes à employer pour prévenir

les maladies de certaines céréales ; mais est-ce que l'ivrognerie n'est pas une maladie, et une maladie bien plus terrible ? N'y a-t-il pas pour elle aussi un traitement préventif ?

Oui, si l'on voulait, si toutes les classes éclairées, influentes voulaient se montrer les véritables amis du peuple, si cet amour du peuple proclamé bien haut dans de vaines paroles, recevait la confirmation des faits ; si l'on tentait quelque chose dans ce sens, il est certain qu'il en résulterait un bien considérable.

Eh ! mon Dieu, les moyens de combattre l'ivrognerie, de développer chez notre peuple le sentiment moral et religieux, de lui inspirer le goût du beau, du bien et du vrai, d'agrandir son horizon intellectuel et de le réformer ; mais ils sont légion et on ne les ignore pas ; seulement, on vit et on souffre, on croupit dans le mal comme s'il n'existait pas. Encore une fois, simple question d'apathie coupable, d'indifférence désastreuse, égoïsme d'autant plus à déplorer qu'il finit par devenir en quelque sorte inconscient.

## VII

### LES LICENCES

Les jeunes gens d'aujourd'hui seront les électeurs, les conseillers municipaux, et quelques-uns, les législateurs de demain. Il est bon de leur apprendre à étudier les ques-

tions qu'ils seront appelés à juger probablement dans un avenir prochain.

Déjà ces questions, qui sont agitées ailleurs depuis longtemps, se présentent à la discussion parmi nous. C'est ainsi qu'à la dernière session fédérale, l'hon. M. Béique a présenté au Sénat une motion touchant l'alcoolisme qui n'a reçu aucune solution pratique ; mais qui a eu au moins le grand effet d'éveiller l'opinion publique. Il est à espérer que le branle est donné et que le mouvement ira s'accroissant de plus en plus.

Je ne viens pas ici faire le procès des gouvernements passés, présents et futurs. Du reste, s'il y a des coupables, ce serait plutôt les conseils municipaux ; car ce sont eux qui octroient les licences.

Je connais les bonnes dispositions des gouvernements et des législateurs sur ce point, et je pourrais en fournir la preuve ; mais on n'a pas d'idée des puissants obstacles qu'ils rencontrent sur leur route.

“ Les motifs électoraux, beaucoup plus que les motifs fiscaux, a dit un économiste français, mènent le peuple en France à l'abrutissement par l'alcool.” Ceci est vrai dans tous les pays.

Si l'on veut bien me suivre dans l'étude que je vais faire de ce qui se passe ailleurs, on verra que nous avons lieu de nous féliciter malgré tout. Certainement ce que l'auteur déjà cité appelle “le grand électeur”—et il désigne ainsi les fabricants et les débitants de liqueurs—ne domine pas ici les gouvernements comme en Europe, la législation sur les licences le prouve d'ailleurs. Dans tous les autres pays, à l'exception de la Suède, de la Norvège et

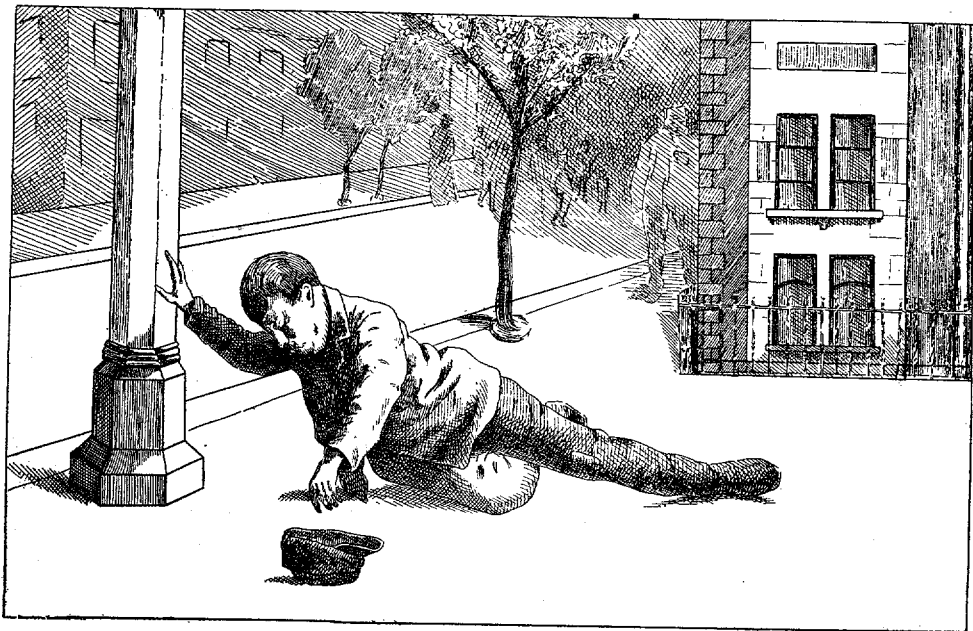


FIG. VII.—PERTE DE LA DIGNITE !

FIG. VII.—PERTE DE LA DIGNITÉ!—L'ivrogne perd le caractère propre à l'homme, la conscience ; il s'abaisse au rang de l'animal. Que dis-je ! il lui est même inférieur : l'animal a son instinct pour le guider et il peut toujours marcher, se conduire. L'homme ivre n'est plus qu'une masse inerte, hideuse, la risée du public, la honte de sa famille.

de la Suisse, les réformes anti-alcooliques ont été enrayerées par les intérêts électoraux les plus mesquins.

MM. Rowntree et Sherwell (1) ont étudié avec beaucoup de soin l'influence prépondérante que les débitants ont su conquérir en Angleterre, par exemple, sur la direction politique du pays.

Les renseignements qui suivent leur sont empruntés et je dirai brièvement ensuite les moyens adoptés pour combattre cette funeste influence.

On évalue à 200,000,000 de livres sterling, soit un milliard de piastres, le capital engagé dans les brasseries et distilleries d'Angleterre. On a la liste des 16,604 actionnaires (sans parler des obligataires), des cinq principales brasseries d'Angleterre.

“ Un fait des plus significatifs, disent MM. Rowntree et Sherwell, est le position sociale d'un grand nombre de ces actionnaires. Dans les deux principales compagnies, spécialement dans la Société Guinness & Co, les pairs, les personnes titrées, et les docteurs forment, après les femmes, le plus grand nombre des actionnaires ; dans cette compagnie 178 personnes portent le titre de “Rév” ; parmi eux se trouve des évêques, des doyens, archidoyens, et “ canons,” tous appartenant aux différentes sectes protestantes, dont les prédications contre l'alcool doivent manquer d'éloquence. Les quatre autres compagnies comptent 133 ministres protestants. Voilà un grand nombre de personnes influentes qui sont engagées à ne rien faire pour nuire au commerce d'alcool, au contraire.”

---

(1) *The Temperance Problem Social Reform*, ouvrage déjà cité. Les auteurs sont américains.

En Suède, un ministre, un juge, un fonctionnaire quelconque qui posséderait une seule action dans une brasserie ou distillerie, serait puni suivant la rigueur de la loi.

Les brasseurs et les distillateurs sont constitués en société pour la défense de leurs intérêts. Cette société s'appelle la *Licensed Victualers Central Protection Society*. Elle a aussitôt poussé l'audace jusqu'à annoncer qu'elle entendait devenir maîtresse de l'Etat. Attaquée de tous côtés, elle adopta la devise : *Our Trade, Our Politic.*— *Notre commerce, notre politique !*

La *Beer & wine trade national defence League* n'est pas moins explicite. Voici ce qu'elle dit dans sa circulaire : " Proposer, soutenir ou combattre les lois au Parlement, et assister les candidats à la députation qui seront favorables aux intérêts de notre commerce. Notre seul but, en dehors de toute question politique, est d'obtenir par tout moyen légitime l'arrivée à la chambre des Communes et aux autres corps administratifs, de candidats favorables à notre commerce."

Il va sans dire que l'argent ne manque pas. " Pour un louis dépensé par l'alliance des tempérants, dit le célèbre brasseur anglais, M. Bass, moi et mes amis nous en dépenserons cent."

Faut-il s'étonner si ces sociétés, assistés des 150,000 aubergistes d'Angleterre, ont atteint leur but et contrôlé les élections. Il est curieux de consulter sous ce rapport l'Almanach du Brasseur. Il donne la plaine liste des membres de la chambre des Communes avec l'indication *pour, contre, douteux.*

MM. Rowntree & Shewell, examinant les résultats partiels de chaque comté en Angleterre, montrent l'énorme influence que les débitants de liqueurs peuvent avoir sur le résultat des élections. Ne considérant que les 270 élections contestées, n'accordant que deux votes enlevés aux libéraux par chaque aubergiste licencié, ils montrent que, sans cet appoint, la majorité aux dernières élections qui fut de 152 en faveur des conservateurs, se serait changée en une majorité de 14 pour les libéraux. D'où il résulte que ce sont les marchands d'alcool, aidés des aubergistes, qui ont donné à l'Angleterre le gouvernement qui préside actuellement à ses destinés.

Ne nous étonnons donc pas des paroles de Lord Roseberry quand il a dit : " Je ne suis pas un fanatique en matière de tempérance, mais je vois que la condition libre (*uncontrolled condition*) de notre trafic des liqueurs est un sérieux danger pour deux raisons. D'abord parce que la consommation en alcool est trop grande... et ensuite parce que ce trafic prend un trop grand pouvoir dans l'Etat. Si l'Etat ne se hâte pas de devenir le maître du trafic des liqueurs, le trafic des liqueurs deviendra le maître de l'Etat. (*If the state does not soon control the liquor trafic, the liquor trafic will control the state.*)

" Que d'intérêts ligüés pour empoisonner l'humanité ! s'écrie le Dr Bertillon. La cupidité des gros et des petits intéressés, la faiblesse morale et l'impuissance réelle de ceux qui détiennent ce qu'on appelle par dérision le " pouvoir ", l'intérêt mal compris du trésor qui s'enrichit temporairement du mal qui cause sa faiblesse perma-

nente, le vœu même des victimes de l'empoisonnement !  
Que de causes de dégradation."

L'empoisonnement ne peut jamais être un droit : La loi, en défendant une pratique meurtrière, n'exproprie pas ceux que sa tolérance enrichissait.

La Cour Suprême des Etats-Unis a noblement consacré ce principe dans l'arrêt suivant :

" L'Etat peut, en vertu de son droit de police, réglementer ou même supprimer totalement tout trafic qui paraît être une source de danger public, sans pour cela créer pour les intérêts lésés aucun droit de réparation quelconque. Or le commerce des boissons enivrantes rentre (comme la prostitution) dans cette catégorie. "

" Faut-il désespérer ? se demande un écrivain anglais. Non ; car nous avons l'exemple persévérant de la Suède, de la Norvège et de la Finlande qui, par des mesures énergiques ont su terrasser le colosse de l'ivrognerie."

En Angleterre, par le *licensing Act* de 1902, on a édicté une réglementation pénale de laquelle on attend beaucoup. Nous pourrions lui en emprunter avec profit certaines dispositions.

L'analyse que je vais donner de cette loi, est un peu longue peut-être ; mais je crois me rendre utile en la mettant sous les yeux des personnes qui s'occupent de la question qui fait le sujet de cet ouvrage.

La loi de 1902 comporte trois grands chapitres. Dans le premier, elle s'occupe de l'ivresse publique et de ses conséquences ; dans le second, elle amende l'ancienne loi sur les licences en frappant l'aubergiste qui donne de la boisson à une personne ivre, à un mineur ou à un police-

man de peines très sévères ; le troisième chapitre a trait à la réglementation des clubs.

Je ne tiendrai compte que du premier chapitre que je trouve résumé de main de maître dans un rapport du Dr Legrain, un des savants qui comprennent le mieux les dangers de l'alcoolisme.

Autrefois, en Angleterre un citoyen ne pouvait être arrêté pour simple ivresse. Il pouvait être assigné et condamné à l'amende, mais c'était rare ; car on le laissait bien tranquille s'il ne faisait pas de scandale. C'est à peu près ce qui se pratique encore dans nos villes canadiennes et aux Etats-Unis.

Aujourd'hui, toujours en Angleterre, la contravention est beaucoup plus sévère ; elle a des extensions et des sanctions beaucoup plus sérieuses. Toute personne en état d'ivresse et incapable, qui a perdu toute capacité physique ou morale, peut être arrêtée et le pouvoir d'arrestation n'est pas accordé seulement aux agents de la loi. Il faut que l'ivresse se manifeste dans un lieu public ; mais sous ce nom, la loi entend tout lieu où le public a accès, en payant ou non.

D'où il s'ensuit qu'un individu peut être arrêté même chez lui s'il est en état d'ivresse, et si on est obligé de recouvrir aux services d'une ou plusieurs personnes ; car, aux termes de la loi, il est alors incapable de prendre soin de lui-même.

Pour toute personne trouvée ivre sur les grands chemins ou dans un autre lieu public, ou dans une auberge, dès lors qu'elle a charge d'un enfant apparemment de sept ans, il n'est plus nécessaire de prouver qu'elle est

incapable. Cette incapacité est prouvée *de fait* et l'amende ou l'emprisonnement s'ensuivent.

Inutile d'insister sur la portée morale et protectrice de cette disposition de la loi.

Si sévère qu'elle soit, la loi a pourtant quelque miséricorde et offre à l'ivrogne l'occasion de se réhabiliter s'il veut échapper à ses rigueurs. C'est véritablement une considération élevée que celle où l'on trouve juxtaposée à côté de la rigueur pénale, le moyen pour le coupable d'y échapper d'une façon licite. Le législateur n'a pas perdu de vue son rôle moral. C'est ainsi que l'ivrogne peut s'engager à acheter une conduite et qu'il échappe à la sanction pénale. On peut, suivant le cas, exiger de lui une sorte de cautionnement pour lui permettre, sur sa promesse, de s'amender.

La loi fixe un certain nombre de cas particuliers où elle devient rigoureusement applicable. Ce sont : l'ivresse publique avec extravagance et scandale ; l'ivresse quand on a charge d'un cheval attelé ; l'ivresse quand on porte des armes à feu ; le refus de quitter une auberge ; la persistance à vouloir entrer en état d'ivresse dans un bateau ou le refus d'en sortir dans les mêmes conditions, &c.

La nouvelle loi dispose que le fait de garder dans une auberge une personne ivre, quand même on ne continuerait pas à la servir, constitue une offense passible d'une amende. Les intéressés devront faire la preuve qu'ils ont tout tenté pour se débarrasser de l'ivrogne ; s'il est établi que l'aubergiste a servi des boissons à un homme ivre, cela suffit pour établir qu'il n'a pas fait le nécessaire pour prévenir l'ivrognerie. Dans tous les cas il est poursuivi et con

damné à l'amende qui est assez élevée, cinquante piastres pour chaque offense.

Les dispositions réglant les rapports réciproques des époux adonnés à la boisson ont une valeur considérable. La section 5 de la loi prévoit la protection de l'époux ou de l'épouse non buveur contre le conjoint qualifié "*buveur d'habitude*."

La séparation peut être prononcée, que la femme vive avec son mari ou loin de lui. Mais avant de prononcer la séparation, la cour pourra, si la femme y consent, ordonner qu'elle sera transférée dans une maison consacrée à la cure des ivrognes. Il est bon de tout tenter avant de prononcer la séparation. La bonne conduite et le traitement sont, aux yeux du législateur, des ressources d'importance.

Voici maintenant la partie la plus nouvelle et la plus originale de la loi. C'est la constitution d'une *liste noire*, (*black list*), sorte de répertoire sur lequel la police enregistre le nom, le domicile, le signalement de tous les ivrognes d'habitude. Cette liste est nullement préparée dans le but de les stigmatiser et de leur faire une honte publique ; mais dans l'intention très-louable, très-philanthropique de les protéger eux-mêmes contre toutes les tentations coupables de la part des aubergistes dont ils sont la proie habituelle.

D'après la loi de 1898 en Angleterre, tout délinquant punissable d'emprisonnement ou de servitude pénale, dont l'acte avait été commis sous l'empire de l'ivresse, était interné pour trois ans dans une maison de traitement pour les buveurs ; elle disposait encore que tout

ivrogne d'habitude qui était condamné trois fois dans une année pour ivresse, était également envoyé pour trois ans dans un asile d'ivrognes.

En vertu de la section 6 de la nouvelle loi, ces ivrognes, au lieu d'être envoyés dans un asile, sont inscrits sur la *liste noire*, et il leur est interdit, sous les peines les plus sévères, d'acheter des boissons enivrantes, et les mêmes peines sont édictées contre les marchands et les aubergistes qui leur délivreront ces boissons.

La police examine tous les cas qui lui sont signalés. Elle inscrit le nom du buveur sur la *liste noir* et en donne avis à tous les aubergistes, spécialement à ceux dont il est l'hôte habituel. Dès lors, si l'aubergiste le reçoit, l'offense est commise et punit. Le buveur est connu de la police locale et dès qu'il est aperçu dans une maison publique, il est interdit au cabaretier de le servir et on l'avertit qu'il tombe sous le coup de la loi.

Très morale dans toutes ses parties, la loi englobe dans les mêmes poursuites toute personne qui, sympathisant avec l'ivrogne, est convaincue de l'avoir encouragé en lui procurant les boissons interdites.

Telles sont les grandes lignes de cette loi.

“ Quelque soit la valeur future de la nouvelle loi, ajoute le Dr. Legrain, on ne peut en méconnaître la haute portée morale. D'une application fort délicate et fort difficile, on peut cependant présumer qu'elle ne sera point lettre morte.....

“ En Angleterre, la loi nouvelle a été préparée, on peut le dire, sur la demande pressante des multiples Sociétés de Tempérance qui se chargent précisément d'ameublir le sol

propre à recevoir la graine législative. Il y a là-bas des citoyens dont ce sera désormais la tâche si désirée d'être les serviteurs de la loi et qui veilleront à ce qu'elle ne soit point lettre morte. Ainsi se prépareront des étapes nouvelles que l'on voit déjà très nettement se dessiner.

“ Je ne puis m'empêcher d'insister, en terminant, sur le caractère très nettement philanthropique, je dirai très scientifique de la loi. Le buveur ne sera poursuivi et condamné que quand on aura épuisé les moyens propres à son relèvement. C'est une loi de protection de l'être humain que l'alcool fait décheoir ; il est protégé parce qu'on a la notion très réelle qu'il n'a succombé très souvent que parce que de nombreuses tentations, des séductions inspirées par l'appât du grain, ont été semées comme à plaisir et imprudemment autour de lui. De là à associer le milieu social, non pas à des représailles, mais à une sorte d'expiation, de là à solidariser les non-buveurs avec les buveurs, il n'y avait qu'un pas et ce pas, là loi anglaise l'a franchi.

“ Le buveur d'habitude est classé sur une limite très incertaine entre la délinquance et la maladie. La loi opine de plus en plus dans le sens de la maladie et c'est merveille. Déjà la loi de 1898 inaugurait des asiles de buveurs pour les alcooliques réputés dangereux ; voici maintenant que les simples buveurs d'habitude vont être justifiables, dans certaines conditions données, du traitement médical. On peut dire que le principe du traitement forcé de l'ivrognerie d'habitude est désormais inscrit dans la loi. Encore un pas, tous les buveurs invétérés, pour peu qu'ils se montrent incapables, seront, sans

autre condition, déferés à l'asile de traitement et l'Angleterre aura comme l'Amérique, réalisé une réforme dont la France, hélas ! n'aperçoit pas l'aurore. (1)

On se rappellera que la loi dont je viens de parler n'est en force en Angleterre que depuis deux années seulement. Il est facile de comprendre que les résultats soient encore inconnus. Elle a sa place ici à titre de renseignement ; car elle est ignorée probablement de nos personnages dirigeants. Ne pourrions-nous pas du reste lui emprunter avec profit certaines dispositions ?

L'Angleterre est un grand pays, et nous ne devons pas nous étonner que le degré de perfection ne soit pas égal chez nous, simple colonie où tout est à créer, tout à faire. Ne tenons pas nos législateurs comptables de ce que nous n'avons pas atteint l'idéal que nous rêvons.

Pour ma part, dussé-je être accusé de naïveté, de jeunesse et d'illusions, j'ai foi dans un avenir heureux et prochain. Je crois à cette croisade nouvelle inaugurée par Nos Seigneurs les Evêques, aidés du pouvoir laïque, dont on ne peut suspecter les bonnes intentions puisqu'il en a donné des preuves par des actes. Ai-je besoin de nommer le système de la cure des ivrognes fréquentant les cours de justice, qui n'était qu'une expérience et qui a donné de si heureux résultats ? Je me base, pour faire cette affirmation, sur les rapports de l'année des juges qui ont mis en pratique le système. L'œuvre est continuée par le gouvernement actuel, et j'ai lieu de croire qu'il ne failira pas à sa mission et qu'en tout état de cause, sur la question de l'alcoolisme—comme sur celle de l'instruction,

du reste—le pouvoir religieux marchera la main dans la main avec le pouvoir civil.

La grande pierre d'achoppement, où viendront toujours se briser les efforts les plus constants, est la question des licences. Qu'y a-t-il à faire dans ce sens ? Je n'aurai pas l'audace et la prétention de trancher la question, parce que je sais que les meilleurs esprits y ont subi de cuisants échecs. Je parle des villes naturellement ; car dans nos campagnes, à quelques exceptions près, l'octroi des licences est chose très rare, l'autorité religieuse rencontre généralement de la part des conseils municipaux l'aide nécessaire.

Il n'y a pas de doute que, dans certains endroits, on constate une véritable orgie de débits de boissons enivrantes. Il est à ma connaissance personnelle que dans une petite ville de la province qui n'a qu'une population de 2,800 âmes, le conseil accorde dix licences.

Si vous retranchez les femmes et les enfants—et l'on est très prolifique dans cette petite ville—calculez combien vous aurez d'habitants par auberge.

Il est à ma connaissance personnelle aussi que des efforts tentés par le saint évêque de l'endroit et le digne curé, pour en faire diminuer le nombre le printemps dernier ont complètement échoués. Les conseillers, à part un ou deux, ont prononcé des discours contre les ravages qu'occasionnent les auberges et ont voté. . . . pour le *statu quo*, c'est-à-dire l'octroi du même nombre de licences.

Le journal de la localité n'a pas craint d'expliquer ce vote en accusant les votants d'avoir des intérêts directs dans ces auberges.

“ Il n’y a donc rien à faire ? ” me demanderez-vous.

On pourrait faire ce qui a été tenté ailleurs avec succès. En Angleterre, par exemple, on a trouvé le moyen efficace de tourner la difficulté, moyen que voici :

J’ai prouvé plus haut qu’elle était la puissance des fabricants de boissons en Angleterre et ailleurs. On a vu que les chambres anglaises étaient contrôlées, grâce au capital, par le commerce des liqueurs.

Les millions d’individus dans ce pays qui combattent l’alcoolisme se trouvaient ainsi paralysés dans leurs efforts. Alors ne pouvant espérer d’atteindre le monopole en bloc au moyen d’une bonne législation, ils résolurent de l’abattre en détail.

C’est l’idée que je trouve dans l’établissement en Angleterre des associations appelées “Public Houses Trusts”, et dont le gouverneur-général, Son Excellence Lord Grey, est l’illustre fondateur. \*

Le principe sur lequel sont établies ces sociétés est connu en Europe sous le nom de “système de Gothenburg” et c’est après l’avoir profondément étudié que Lord Gray s’est mis à la tête du mouvement.

A la dernière session à Ottawa,—je crois l’avoir déjà dit—l’hon. M. Béique a présenté au Sénat une motion demandant s’il ne serait pas opportun de tenter ce système au Canada. La réponse de la Chambre Haute a été négative. Mais il est un fait certain, c’est que la question n’est pas enterrée et qu’elle sera peut-être dans un avenir prochain, soumis au peuple de cette province.

C'est donc pour moi un devoir de bien faire connaître à mes lecteurs en quoi consiste ce système, et ce qu'il a produit dans les pays qui l'ont adopté.

Je suis en posture d'autant meilleur pour traiter la question que, dans un ouvrage publié l'année dernière à Paris, le Dr Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris, auteur déjà cité, me fournit des renseignements dont il est impossible de mettre en doute la véracité.

En effet, le Dr Bertillon a pris la peine d'aller étudier l'application du système sur place, dans les principales villes de la Suède, de la Norvège et même de la Finlande où les résultats obtenus sont tout simplement merveilleux.

Nous verrons ensuite l'œuvre accomplie par les "Trusts," de Lord Grey.

Le Dr Bertillon est un pessimiste et dans tout le cours de son ouvrage, à toutes les tentatives faites pour combattre l'alcoolisme, à tous les moyens suggérés par divers auteurs et qu'il étudie avec impartialité, il oppose un scepticisme décourageant, scepticisme qui s'incline cependant devant les résultats obtenus en Suède, en Norvège et en Finlande.

## VIII

### LE SYSTÈME GOTEMBOURG (1) ET LES TRUSTS DE LORD GREY

“ C'est en Norvège, dit le Dr Bertillon, que la consommation de l'alcool présente le minimum ; la Suède occupe également un rang très honorable. Il n'en a pas toujours été ainsi, mais l'alcoolisme a beaucoup diminué dans ces deux pays, et cet heureux résultat s'accroît d'année en année.

“ En France, nous observons le phénomène opposé. Dans plusieurs autres pays, on voit de même la consommation de l'alcool suivre une ligne ascendante.

“ Si la Suède et la Norvège sont plus favorisées, cela tient sans aucun doute à *l'application de la législation connue sous le nom de système de Gotembourg.*”

L'idée du système appartient à Peter Wieselgren, doyen de Gotembourg—de là son nom—et remonte à 1855. Mais la véritable mise en pratique du système actuel de par la loi ne date que du 23 juillet 1894.

En voici les grandes lignes :

En ce qui concerne les campagnes, la loi est absolument prohibitive, c'est-à-dire qu'on ne peut y autoriser aucun débit de boissons fortes. Dans les villes, la popu-

---

(1) En suédois *Goteborg*. “ Il n'y a donc aucune raison pour écrire Gothenburg avec un *h* comme on le fait souvent, ” dit le Dr Bertillon. J'adopte son orthographe : *Gotembourg*.

lation peut interdire la vente absolue—ce qui est déterminé tous les cinq ans par un plébiscite, voté même par les femmes—ou bien on adopte le système de Gotembourg.

Par ce système, le monopole de la vente au détail est concédé à une compagnie de personnes honorables—qui en donnent les garanties—personnes qui renoncent à tirer de leur argent plus de 5<sup>o</sup> d'intérêt annuel ; le surplus des bénéfices de la compagnie est partagé entre la ville, l'Etat et des œuvres philanthropiques.

Ceux qui administrent la vente au détail de l'alcool n'ont aucun profit personnel à en espérer ; c'est là le point essentiel de tout le système, d'où découlent ses bienfaits. On peut compter ainsi qu'ils ne feront rien pour attirer le consommateur et encourager à boire. Le buveur n'aura jamais l'occasion de consommer à crédit ; il est défendu de donner des liqueurs fortes aux enfants ou à des individus excités, à plus forte raison à ceux qui sont ivres. Plus les bénéfices sont faibles, plus il a y de contentement dans Landerneau.

Une autre conséquence, dont la portée est énorme, c'est que le député et le conseiller municipal se trouvent complètement à l'abri de l'influence de celui qu'on a appelé *le grand électeur*, et qui n'est autre que le marchand de boisson. On a vu, je le répète, sa puissance dans tous les pays ; en Norvège il n'est plus à craindre, grâce au système de Gotembourg.

Voyons maintenant l'application :

A Kristiana, une des principales ville de la Norvège, ayant une population de 207,000 habitants, la compagnie qui a la monopole—ces compagnies portent le nom de *Samlag*

—a le droit exclusif de vendre au détail des liqueurs fortes. Dans cette ville la compagnie contrôle et administre directement 40 auberges où l'on peut boire du whisky, gin, etc.

Le Dr. Bertillon les décrit ainsi : “ L'intérieur de la boutique est très propre. On n'y voit aucun ornement, aucune gravure d'aucune sorte ; seul le règlement du Samlag est pendu au mur. Un long comptoir en bois divise la boutique en deux parties inégales ; la plus grande destinée aux consommateurs qui restent debout, car il n'y a ni table, ni siège, ni rien qui y ressemble. De l'autre côté du comptoir, une jeune fille. Fait caractéristique : ce sont des femmes qui tiennent ces boutiques ; cela prouve assez qu'il n'y a jamais de rixe, comme il arrive dans tous les cabarets du monde, excepté dans ceux-là. Même dans les quartiers les plus peuplés de Kristiana, il en est ainsi. Il est inutile de dire, sans doute, que ces jeunes filles se tiennent très convenablement et sont parfaitement respectables.

Les heures de fermeture sont soigneusement observées. On refuse de servir les enfants, les individus ivres, ceux qui paraissent l'être, ceux qui ont une mauvaise apparence. “ Ce dernier point n'est pas une légende, dit le Dr. Bertillon. J'en ai vu l'application ; la jeune femme qui était au comptoir a refusé, sous mes yeux, de servir un individu qui n'était certainement pas ivre, mais qui—quoique paraissant assez poli—avait assurément une tournure peu sympathique ; il a insisté, n'a rien obtenu, puis il est parti sans trop maugréer.”

Ce refus est enregistré dans un livre et forme partie des archives de la compagnie ; ainsi l'on constate que pour la seule année 1898, il a été rentré 62,289 refus.

A part ces modestes débits, il y a à Kristiana, treize grands hôtels et vingt-cinq boutiques où l'on vend par demi bouteilles à emporter, qui sont la propriété de la compagnie et soumis aux mêmes lois.

Voici maintenant la consommation comparée des liqueurs fortes à Kristiana, et l'on sait que cette ville est un port de mer, par conséquent un endroit où il y a toujours une masse mouvante :

En 1893, avec une population de 128,300 habitants, il s'est consommé de liqueurs fortes 2.70 pintes par tête.

En 1902, avec une population de 225,000 habitants, il s'est consommé 1.88 pinte par tête. D'où il faut conclure que depuis l'établissement du système Gotembourg, la consommation des boissons fortes a diminué de moitié.

Nous pouvons tirer de ces statistiques une salutaire leçon.

En étudiant les statistiques des autres villes de la Norvège, on arrive au même résultat. J'en ferai grâce au lecteur.

En Suède, le système fut inauguré le 30 septembre, 1877 à Stockholm, port de mer, la capitale du royaume. La veille, il y avait dans la ville 193 débits de boissons fortes. Le lendemain, il n'y en avait que 67.

Là comme ailleurs, le système a diminué la consommation de moitié, comme je pourrais le prouver par des chiffres.

Le Dr. Bertillon constate cependant que le nombre des ivrognes obstinés ne paraît pas avoir diminué ; mais il ajoute : " Ce fait ne prouve pas que le système soit inefficace. Aucun procédé au monde ne peut empêcher un

homme déterminé à s'enivrer de parvenir à cette ignoble satisfaction, et les partisans du système n'ont pas cette prétention. Ils veulent seulement diminuer les motifs de tentation.

“ Ils y sont parvenus, puisqu'ils ont réduit de moitié la consommation de l'alcool. Si néanmoins le nombre des ivrognes ne paraît pas avoir diminué, c'est que le nombre des abstinents a de son côté augmenté. Or, l'alcoolisme chronique, celui que cause l'usage permanent des boissons fortes, et même des bières, sans d'ailleurs que l'ivresse s'ensuive nécessairement, est au moins aussi malfaisant que l'ivresse elle-même.”

Ici on me fera l'objection suivante : Vous nous avez démontré qu'en Angleterre, en France, et bientôt au Canada, le commerce des liqueurs est tout puissant. Comment réussirez-vous à lui enlever le monopole qu'il détient et qu'il ne se laissera certainement pas enlever sans résistance ? Or que devient l'application du système sans ce monopole qui vous est indispensable ?

Très utile et plus efficace, je l'admets ; mais ce monopole n'est pas indispensable, et les résultats obtenus par l'œuvre de Lord Grey le démontrent surabondamment.

On dit que quand un incendie se déclare dans les immenses plaines de l'ouest, on allume un contre-incendie qui arrête le premier.

Voilà l'idée qui me paraît présider à la fondation des *Public Houses Trusts* : lutter contre les auberges telles qu'elles existent par la création d'autres auberges tenues dans un esprit tout contraire. En d'autres termes, les aubergistes tiennent un établissement pour réaliser les

plus grands profits possibles ; tout au contraire les Public Houses Trusts travaillent à n'en pas réaliser. Voici comment on a procédé :

En 1901, Son Excellence Lord Grey fonda dans son propre comté (le comté de Northumberland), la première compagnie à capital limité. Celle-ci se prévalant de la loi, obtint les licences nécessaires et ouvrit ses propres auberges.

Dans l'espace de trois années, le mouvement s'est étendu dans tout le Royaume-Uni. J'ai sous les yeux le dernier rapport de l'« Association Centrale » qui a son siège à Londres et je constate que le nombre de compagnies pratiquement organisées au 30 décembre, 1904 se subdivise comme suit :

|                      |    |             |
|----------------------|----|-------------|
| Angleterre,.....     | 34 | compagnies. |
| Pays de Galles,..... | 1  | “           |
| Ecosse,.....         | 17 | “           |
| Irlande.....         | 1  | “           |
| <hr/>                |    |             |
| Total.....           | 53 |             |

Au mois de septembre 1904, ces compagnies contrôlaient 144 licences, c'est-à-dire autant d'établissements établis sous le système Gotembourg, et au de là d'une trentaine d'autres en voie sûre de formation.

Les actionnaires de ces compagnies, comme en Suède et en Norvège et ailleurs où est établi le système Gotembourg, s'engagent à ne pas retirer plus de 5% de profit.

On nomme un gérant responsable pour administrer les affaires de l'établissement et il est obligé de se guider sur les principes suivants :

1° Qu'il administre non pas une auberge (saloon) ordinaire ; mais plutôt une salle de rafraîchissements ;

2° Que tous ses efforts doivent tendre à porter le client plutôt à consommer de la nourriture et des boissons douces ;

3° Qu'étant le serviteur du public, il doit faire en sorte de lui procurer confort, propreté.

Aucune boisson dont la bonne qualité peut être même soupçonnée n'entre dans l'établissement. Ordre est donné de dissimuler autant que possible l'étalage des liqueurs fortes ; mais de bien afficher les liqueurs douces et les mets auxquels on donnera l'aspect le plus alléchant.

Le gérant reçoit un salaire fixe et on y ajoute un bonus et un fort pourcentage sur tout ce qu'il vend en dehors des boissons alcooliques.

Le prix de la consommation est le plus élevé possible pour l'alcool, tandis que le prix des liqueurs douces et de la nourriture est fixé à un prix nominal.

Telles sont les grandes lignes du système. Les résultats obtenus sont tels—et l'on se rappellera que le mouvement ne date que depuis 1901—le succès si merveilleux que MM. Rowntree & Sherwell, les grands économistes américains, n'ont pas craint de dire, sans avoir été contredits : “ Si le système des “ Public Houses Trusts ” existaient en Angleterre depuis trente ans, il n'y aurait presque plus lieu de parler d'alcoolisme dans ce pays-là ! ”

En France, en Allemagne, le système est sérieusement étudié et recevra à brève échéance son application.

Aux Etats-Unis, on a déjà commencé ; car je crois savoir qu'il a été fondé une grande compagnie de ce genre l'hiver dernier.

Au Canada, on a prononcé le nom au Sénat. J'ai bien peur qu'on en reste encore longtemps à cette phase de la question.

\* \* \*

A une des dernières séances du grand Synode de l'Église Anglicane, tenu à Québec au mois de septembre dernier, il fut présenté un rapport du comité de tempérance. Si j'en crois le *Morning Chronicle* du vendredi, 15 Sept. 1905, les membres du comité se prononcèrent catégoriquement contre l'efficacité du système Gotembourg et celui des "Public Houses Trusts", ces derniers avec raison si cher à Lord Grey, notre gouverneur-général.

Le rapport a été adopté, en dépit de protestations très-respectables, notamment du Révd. Canon Welch, qui se prononça fortement en faveur du système, s'appuyant sur son expérience personnelle. Le Révd. Pitt Lewis et le canon Ingalls parlèrent dans le même sens.

Malgré mon respect pour les membres du comité de tempérance, dont je ne veux en aucune façon suspecter les bonnes intentions, je trouve étrange l'expression d'une telle opinion. S'ils avaient pris la peine de s'éclairer aux sources mêmes, c'est-à-dire auprès des autorités suédoises ou dans les documents qui font autorité, comme je l'ai fait moi-même, un tel rapport n'aurait probablement jamais vu le jour.

Au témoignage du Dr Bertillon, qui n'a publié son consciencieux travail que l'année dernière, et qui a étudié

le fonctionnement du système sur place, j'ajouterai celui de M. Gustav Sundbärg dans l'ouvrage qu'il a rédigé "La Suède, son peuple et son industrie"—ouvrage déjà cité—publié par ordre du gouvernement suédois et par conséquent appuyé sur les documents publics.

A la page 261, chap. III de la première partie de l'ouvrage, après avoir exposé le fonctionnement du système et fait son historique, M. Sundbärg ajoute : " Sur le système de Gotembourg considéré au point de vue théorique et au point de vue pratique, il y a déjà toute une littérature. En suédois (en partie aussi en français et en anglais), nous avons plusieurs rapports rédigés par le directeur général S. Wieselgren ; parmi les travaux parus à l'étranger, il faut mentionner particulièrement le rapport détaillé qui a été publié par le *Department of Labor* à Washington, et qui, sous le titre de " *The Gothenburg System of Liquor traffics*", fait partie de la série d'enquêtes sociales entreprises par le dit département. En ce qui concerne la Suède, où ce système a été adopté par 83 villes sur 92, ainsi que par 11 bourgs, il est impossible d'en contester *l'influence bienfaisante*. Ainsi en 1870, on comptait dans les villes suédoises, pour cent mille habitants, 216 licences pour le commerce en détail et pour les débits permanents ; en 1898, ce chiffre était tombé à 84, et dans les vingt dernières années, le chiffre de la consommation de l'alcool par habitant a baissé d'environ 40% à Stockholm et d'environ 45% à Gotembourg. Cependant il n'est pas douteux que, pour bien fonctionner, ce système exige un esprit public bien éveillé et, chez les autorités municipi-

“ pales, un sentiment assez fort de leur responsabilité.  
“ Là où cette préparation morale n'existe pas, des abus  
“ se sont produits, en particulier dans les petits centres.  
“ Afin d'y remédier dans la mesure du possible, on a  
“ introduit de nouvelles dispositions dans la dernière loi  
“ sur la vente des eaux-de-vie (loi du 24 mai 1895), et on  
“ reconnaît en général que ces dispositions ont une grande  
“ valeur pratique.”

On voit par les lignes qui précèdent ce que peut produire la sollicitude d'un gouvernement jaloux, désireux d'améliorer la condition morale d'un pays placé sous sa sauvegarde.

Je n'ajouterai qu'un mot. Devrait-on implanter parmi nous le “ système Gotembourg ” et les “ Publics Trusts ? ” Je ne suis pas de force à trancher la question et je ne me paierai pas le ridicule de l'essayer. Mais ne pourrais-je pas manifester le désir de voir nos corps publics étudier ces problèmes, afin d'y puiser ce qui serait de nature à nous sauver du naufrage ? On ne s'intéresse pas assez ici à l'étude des questions sociales. Tous les genres d'études ont droit de cité parmi nous, à part quelques rares exceptions, on ignore et on néglige la question anti-alcoolique.

On annonçait dernièrement la réunion chez nous d'un grand congrès ethnologique à Québec l'an prochain, et je me faisais cette réflexion : il en pleut des congrès de toutes sortes, congrès industriels, des mutualités, des bicyclistes et que sais-je ? pourquoi n'y aurait-il pas un grand congrès anti-alcoolique !

Pourquoi ? Parce que tout le monde sans aucun doute déplore le mal qui nous ronge ; mais que tout le monde

se désintéresse de la question et que personne ne l'étudie.

Comment est-on arrivé en Suède, par exemple, à des résultats aussi étonnants? C'est en créant d'abord une opinion publique, ce qui se pratique par les têtes dirigeantes d'un pays.

Comment voulez-vous créer une opinion publique quand les têtes dirigeantes ne connaissent pas même le premier mot des questions qu'elles sont appelées à préconiser !

Etudions la question de l'alcoolisme, les différents systèmes qui ont cours ailleurs et qui produisent de bons résultats ; nous arriverons ainsi à trouver ce qui est convenable pour nous et de nature à améliorer notre condition morale sous le rapport de la tempérance.

## IX

### CONVERSIONS A LA LANTERNE MAGIQUE

En face du mal qui nous ronge, il n'est aucune quantité négligeable. Du reste, telle idée qui semble bizarre, utopique, irréalisable au premier abord, renferme en elle-même souvent un germe qui, mis en pratique, peut produire les meilleurs fruits.

L'idée du projet que je désire faire connaître ne m'appartient pas et j'en laisse, en toute justice, la paternité à l'artiste de talent, auteur des remarquables dessins qui font l'ornement de ce livre, M. Larose, grand fervent de la tempérance devant Dieu et devant les hommes, qui, dans ses rares loisirs, s'occupe beaucoup de la question de l'al-

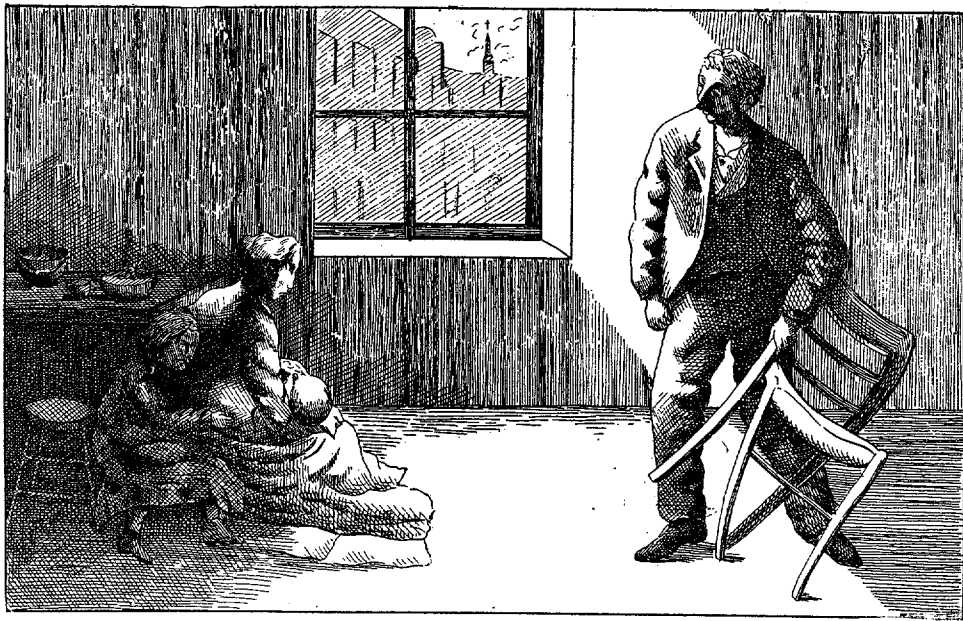


FIG. VIII.—AU LOGIS A ONZE HEURES DU SOIR

FIG. VIII.—AU LOGIS.—L'homme pris de boisson ne tombe pas toujours ivre-mort ; celui-ci a pu se rendre au logis. Il a tout dépensé son salaire ; il a même vendu à l'avance les quelques meubles qui lui restent et il est furieux. Il brise tout en hurlant et en blasphémant. Voyez ces pauvres êtres résignés que cet homme sans cœur et sans entrailles va laisser dans la plus grande détresse ! Ce n'est pas la première fois que ce taudis est le témoin de pareilles scènes. Mais le dénouement est prochain ; on sent qu'un malheur, un crime peut-être plane sur le toit de cette malheureuse famille.

coolisme, et je crois même qu'il correspond à des revues étrangères.

Dans son projet, M. Larose part de ce grand principe pédagogique que l'on commence à mettre en pratique d'une façon absolue dans nos écoles : parler aux yeux en même temps qu'aux oreilles. Or les hommes sont tous au fond de grands enfants, et ce qui est nécessaire aux petits de l'école, n'est pas moins utile aux grands de l'âge mûr.

“ Pourquoi, dit-il, un artiste compétent ne serait-il pas chargé de préparer une série de dessins dans lesquels il ferait dérouler sous nos yeux toute une longue vie d'ivrogne, avec ses hideurs, ses misères, ses hontes et ses humiliations ?

“ Une personne possédant les connaissances nécessaires, accompagnée d'un conférencier à la parole facile, captivante, aurait pour mission d'exhiber ces dessins à toute la population du pays.”

Ce projet est peut-être de nature à amener le sourire sur les lèvres de plus d'une personne que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de gens pratiques et sérieux; mais je crois qu'il frappera par son originalité les esprits bien intentionnés, désireux de combattre pour la cause du bien et que n'effraient pas les idées nouvelles et hardies.

En tout cas, il est réalisable et je vais le prouver par l'expérience du passé.

Il y a une quinzaine d'années—je demeurais alors dans une paroisse près de Québec—le vénérable curé de l'endroit annonçait, par un beau dimanche de mai, comme dit la chanson, que le soir même, il y aurait dans l'église, après avoir au préalable transporté le St. Sacrement dans

la sacristie, une très-intéressante causerie avec des vues animées et il engageait fortement tous ses ouailles, hommes, femmes et enfants, à y assister.

Le soir, il y avait salle...ou plutôt église comble, et pendant deux heures, nous vîmes se dérouler sous nos yeux les plus beaux endroits du Nord-Ouest, la vie du colon et la croissance rapide de sa richesse, les portraits de Mgr. Taché et de tous les hardis pionniers de cette région, le tout accompagné d'explications et de renseignements fournis par un conférencier très-habile et très-captivant. Bref nous passâmes une soirée agréable et instructive.

Le lendemain, je faisais part de ce spectacle unique en nos parages, à un ami de Québec, faisant partie d'un milieu bien renseigné, qui m'apprit, à ma grande stupéfaction, que les personnes dont nous avions eu la veille la visite, étaient aux gages de la Compagnie du chemin du Pacifique Canadien, qui se servait de ce moyen pour attirer les colons sur ses terres du Nord-Ouest. On m'apprit par la suite, que cette tentative de colonisation d'un nouveau genre avait parfaitement réussi.

Je l'ignore personnellement ; mais ce que je sais bien, c'est que deux ou trois semaines après, deux jeunes gens de ma paroisse quittaient le foyer paternel pour aller s'établir au Nord-Ouest sur les terres du Pacifique.

Mais... il y a toujours un mais—pour mettre en pratique un tel projet, il faudrait de l'argent et où le trouver ? Les capitalistes philanthropes sont graine rare parmi nous.

Vous me direz : il y a le gouvernement, le gouvernement fédéral, par exemple, qui aurait peut-être ainsi le

seul moyen de nous aider en pareille occurrence. Quel est le personnage influent, le gros bonnet qui se chargera d'attacher le grelot et de lui demander ?

Cependant, il ne faudrait pas une somme bien considérable pour tenter l'aventure et je suis prêt à parier—certain de gagner—qu'en économisant le prix de cinq mille gallons de whisky électoral, on réaliserait le montant nécessaire.

On ferait ainsi d'une pierre deux coups : on aiderait à la moralisation de notre peuple et on saoulerait—passez-moi la trivialité de l'expression quoique celle-ci, paraît-il, s'emploie même en société maintenant—on saoulerait une paroisse de moins en temps d'élection, si tant il est vrai, comme me l'affirmait un bon vieux et saint curé de mes amis, qu'aux dernières élections générales il s'était consommé cinq mille gallons de whisky dans sa paroisse, et étant également vrai que c'est à peu près la consommation moyenne en pareille occurrence dans toutes nos paroisses, chose que je n'oserais pas affirmer.

## X

### L'IVROGNE D'HABITUDE EST-IL GUÉRISSABLE

Ami lecteur, nous avons étudié jusqu'à présent ce qu'on pourrait appeler les moyens préventifs pour combattre l'alcoolisme. Mais, dans tout cela, que deviennent tous ces pauvres ivrognes d'habitude et leurs familles ? Allons-

nous les abandonner à leur malheureux sort et les traiter comme une qualité négligeable ?

Il a été démontré à l'évidence que les ivrognes d'habitude, les dipsomanes notamment sont des malades. Or, les malades, on les soigne. Cette maladie de l'ivrognerie est maintenant classée, et grâce à des recherches patientes et continues, on possède le remède à ce mal. Cette vérité est reconnue par les meilleurs esprits, par des membres du clergé, par l'expérience et la brutalité des faits.

Je me hâte de citer mes autorités :

Au tome III, édition de 1903, page 234, de la Thérapeutique de Debove et Achard, voici ce que vous lirez :

“ Malheureusement, nombreux sont encore aujourd'hui, même parmi les médecins ceux qui, esclaves d'un scepticisme coupable, considèrent comme une utopie le fait d'entreprendre la cure des buveurs d'habitude. “ Ne sait-on pas, dit-on, que “ qui a bu boira ”, et n'est-on pas fixé depuis longtemps sur la valeur des “ serments d'ivrognes ” ?

“ Sans doute, nous voyons chaque jour, dans les hôpitaux, dans les asiles et ailleurs, les rechutes fatales, semblable il des alcooliques. Que prouvent ces faits ? Si les buveurs ne guérissent pas, c'est qu'ils ne sont pas traités. Pourquoi nier la possibilité de les guérir ou de les améliorer, alors qu'on a rien entrepris dans ce sens ? En réalité, en dépit des préjugés et des proverbes, on peut guérir l'ivrognerie, et le traitement des buveurs d'habitude donne des résultats au moins aussi satisfaisants que celui de n'importe quelle forme d'affection névropathique. Toutes les statistiques des établissements étrangers pour le traitement des buveurs, d'accord sur la curabilité, ne diffèrent d'après

MM. Magnan et Périeux, que sur le pourcentage des guérisons, dont la proportion varie entre 35 et 45 pour cent. Et il est à noter que ces statistiques (Statistiques d'Ellison, de Siloch, de Lippe, de Lintoff, etc.) sont faites de la façon la plus consciencieuse. On ne se borne pas, à la sortie du malade, à l'inscrire comme guéri, on le suit, au contraire, pendant de longues années, de manière à exercer sur lui la même influence morale favorable, à éviter la récurrence, et à savoir si la guérison s'est maintenue. ”

Ce sont des savants, des spécialistes qui parlent.

Sans les connaître, je ne suis pas en faveur de ces médecines brevetées dont on voit l'annonce tous les jours dans les journaux et qui, pour la plupart, nous viennent de la république voisine.

Elles me sont suspectes par la façon même dont on les présente.

Ainsi, on vous offre deux traitements : le No 1, si vous voulez, et le No 2. Le No 1 se donne au patient qui veut bien se faire traiter et qui a la ferme résolution de s'amender, c'est-à-dire, de ne plus boire ; mais s'il se rencontre un buveur que la famille, par exemple, désire faire soigner que le buveur le veuille ou non, il sera guéri par le No 2 qui lui sera administré à son insu.

Eh bien, ceci n'est pas sérieux, et je dis que c'est se moquer du public que de prétendre guérir un individu à son insu, quand la première condition nécessaire, pour obtenir sa cure, est précisément la volonté ferme de s'amender.

Eh ! oui, la bonne volonté d'abord, et daignez croire qu'elle est encore bien difficile à obtenir de celui qui veut

réellement se réformer chez le buveur d'habitude. Il vient un temps—et ce temps ne prend pas un grand nombre d'années—où l'organisme n'a plus la force voulue pour conduire le corps. Celui-ci, étant ainsi bien malade, l'intelligence plus ou moins atrophiée, l'énergie disparue, comment voulez-vous que cet homme puisse vouloir ? Il sent lui-même son incapacité. Il ne dit plus : *je veux*, mais *je voudrais bien*. Certains individus exceptionnellement doués, servis par certaines circonstances, parviendront à s'abstenir de liqueurs pendant quelques semaines, quelques mois ; mais le goût de l'alcool reste à l'état latent, et l'ivrogne, à moins d'un miracle de la grâce, retournera infailliblement à sa mauvaise habitude.

“ Dans le traité de thérapeutique, édition de Mauguat, de 1903, p. 707, il est dit :

“ Luton, Schullanski et autres ont préconisé la strychnine dans le traitement de l'alcoolisme.”

“ Dans le *delirium tremens*, Luton administre la strychnine à haute dose ( $\frac{1}{2}$  centigramme en injection sous cutané) renouvelée deux et même trois fois dans la journée ; son action est merveilleuse.”

Dans les asiles pour les ivrognes en France et notamment en Belgique, c'est le traitement en usage.

L'on comprend qu'un tel traitement ne peut être mis en pratique que sous la surveillance d'un médecin spécialiste.

Personnellement, je crois en son efficacité, attendu que j'en ai vu les heureux résultats en plusieurs circonstances. Ce n'est pas le lieu ici d'exposer et de discuter la question. On pourrait me retorquer que je ne suis pas

médecin et par conséquent que je n'ai pas la compétence nécessaire. Il est vrai que je pourrais invoquer l'exemple de Pasteur qui n'était pas lui-même médecin et qui n'en a pas moins trouvé le moyen certain de guérir l'hydrophobie (la rage). Mais Pasteur était un savant... et je suis le plus humble des clercs.

Quoiqu'il en soit, ici même, au Canada, le traitement des alcooliques prend des proportions considérables.

Le gouvernement de la province en a tenté l'expérience l'année dernière et le succès obtenu par le système qu'on a appelé "Système de Probation", a donné de tels résultats qu'on le continue cette année à Montréal. Nous devons l'en féliciter ; car ceci dénote que ceux qui président aux destinées de la province s'intéressent à la grande question sociale de l'alcoolisme.

Voici en quoi consiste ce système :

Un individu arrêté pour ivresse est amené devant le juge. Si c'est un ivrogne d'habitude, il peut choisir entre ces deux alternatives : ou se laisser condamner, ou bien consentir de bonne foi à se faire soigner. Dans ce cas, la sentence est suspendue et ne suivra son cours que si le patient manque à sa promesse. C'est la probation. Vient ensuite le traitement scientifique que paie le gouvernement. En outre, si une femme dont le mari est ivrogne consent à faire une déclaration assermentée devant le juge, que son époux l'a maltraitée, blasphémé, s'est rendu coupable, en un mot, d'un délit quelconque qui tombe sous les règlements de police, et qu'il veuille se faire soigner, il jouit des mêmes avantages que s'il avait été arrêté.

J'ai pris communication du rapport officiel du juge Weir, Recorder de Montréal. Il constate un pourcentage de 90% de guérison sur tous les délinquants qui ont suivi le traitement pendant l'année.

“ Ce résultat est énorme, ajoute Son Honneur, et je ne saurais trop recommander, en autant que les finances de la province le permettront, la continuation d'une œuvre aussi bienfaisante.”

Je ne dirai qu'un mot des asiles pour le traitement des buveurs. Etant donné que les malades peuvent être traités à l'asile ou à domicile, on peut se demander quel est le mode le plus efficace. C'est sur place que j'ai été me former une opinion, et voici sur ce point l'avis des directeurs que j'ai consultés.

Si la personne traitée est un buveur invétéré, sur la volonté duquel il est impossible de compter, en un mot si le malade n'est plus qu'une espèce de ruine tant au moral qu'au physique, ou bien si les occasions pour lui sont telles, qu'il faille une surveillance en quelque sorte constante, de tous les instants, alors l'internement est nécessaire pour arriver à une guérison totale ou partielle.

Si le malade, quoique ivrogne d'habitude, désire bien sincèrement se réformer et qu'il puisse encore exercer sur lui-même un certain contrôle, sans pouvoir cependant s'empêcher de boire, alors le traitement à domicile vaut mieux.

Voici les raisons de ces messieurs, et je suis d'autant plus porté à les accepter, qu'elles sont en contradictions directe avec leur intérêt personnel. On comprend en effet qu'un

patient interné à l'asile même rapporte beaucoup plus d'honoraires que s'il est traité chez lui.

La personne qui se fait traiter pour se guérir de l'alcoolisme et de l'envie de boire, est bien malade ; c'est un fait qui n'a pas besoin de démonstration. Le moral est presque toujours le plus affecté. Or, ce malade a besoin d'encouragement, d'affection, de l'amour de tous les siens pour traverser la terrible crise. Le R. P. Hamond faisait la remarque très judicieuse et très vraie que la boisson s'attaque le plus souvent aux natures les plus généreuses, les plus dignes d'affection. Cet homme adore sa femme, ses petits enfants, son chez soi—quand il n'est pas sous l'effet de la boisson, bien entendu—et vous allez lui enlever ces grands secours au moment où il en a le plus besoin ! Vous le privez ainsi de l'élément le plus sûr de guérison et en même temps le moins dispendieux. C'est ce qu'on paraît avoir compris dans l'application du "Système de Probation" dont il a été parlé plus haut.

Quoiqu'il en soit, on ne peut prétendre que les asiles pour les ivrognes puissent exercer une action sociale quelconque. En effet ces institutions ne pourraient recevoir assez de monde pour les classer comme moyen de combattre l'alcoolisme. Etant donné la profondeur du mal, il faudrait imposer aux contribuables des sacrifices aussi lourds que ceux du militarisme. Les particuliers seuls peuvent y trouver leur profit en se protégeant contre le vice qui les domine, et c'est dans cet unique esprit que j'en ai parlé.

J'aimerais à voir expérimenter ici ce qui se pratique dans quelques parties de la République Voisine. Ce sys-

tème me semble absolument réalisable et des plus pratiques.

Nous avons dans les villes toute une population de sans-travail, tous ivrognes invétérés, des habitués permanents de nos cours et de nos prisons. Notez bien que nos campagnes fournissent une bonne part de ces êtres intéressants, dans le mauvais sens du mot.

L'Etat les loge et les nourrit sans en rien retirer en retour.

Dans certains Etats, chez nos voisins, le gouvernement achète une ferme, et au lieu d'envoyer en prison les individus qui passent par les cours, ils les internent sur la ferme. Ils sont nourris, habillés, bien traités, absolument comme des garçons de ferme. Ceux qui désirent sincèrement se réformer, on les soigne. Les revenus de la ferme servent à payer les dépenses encourues et le surplus est partagé entre les détenus suivant leur capacité de travail ou payé à la semaine à leurs familles.

Espérons que dans l'avenir, quand nous serons plus riches, ce rêve ou plutôt ce désir, très-réalisable, recevra son plein accomplissement. Pour le moment, tout esprit raisonnable ne saurait y songer.

A titre de renseignement, et à l'intention des esprits curieux, je signalerai une prétendue découverte dont les Drs. Sapelier et Dromard, de Paris, seraient les auteurs. M. Sapelier prétend avoir trouvé le secret de guérir l'ivrogne de son vice au moyen d'un remède nouveau qu'il appelle : le *Sérum antiéthylïque*.

M. Sapelier part de ce principe : des expérimentateurs ont trouvé que certains poisons ne renfermant aucuns mi-

crobes, d'origine animale, végétale ou minérale, surtout ceux auxquels l'organisme s'accoutume facilement, développent dans le sang des substances antitoxiques (contre-poisons) qui, injectés avec le sérum dans un autre organisme, le mettent en état de plus grande résistance à l'égard des poisons correspondants, comme le venin des serpents, la morphine, la potasse, &c. Après des recherches consciencieuses, il a constaté que l'alcool était un poison de ce genre.

“ Si l'alcoolomane éprouve le besoin irrésistible de boire de l'alcool, dit l'auteur, c'est que ses cellules nerveuses ont été frappées dans leur vitalité par des doses croissantes d'alcool. Rendre à ses cellules nerveuses leur vitalité en leur fournissant un supplément de contre-poison, tel est le but poursuivi. ”

Je vous ferai grâce des procédés suivis pour arriver à un résultat pratique par M. Sapelier. Il en fait l'historique dans un livre : *L'alcoolomanie*, publié à Paris, en 1903.

Qu'il vous suffise de savoir qu'il a réussi—c'est l'auteur qui l'affirme—à trouver, au moyen d'un cheval alcoolisé suivant les règles, tout comme se traite un buveur qui se croit *modéré*, un sérum qui a donné les résultats suivants : M. Sapelier a opéré d'abord sur des cobayes—cochons d'inde—accoutumés au préalable à une nourriture alcoolisée par des doses croissantes. Injectés de sérum, ces petits animaux prirent en quelques jours l'alcool en sainte et salutaire aversion. Nullement malade au reste ; car ils mangeaient avec avidité toute nourriture non-alcoolisée ; mais à côté de celle-ci, ils se seraient laissés mourir de faim et de soif plutôt que d'y toucher. Les deux auteurs ont

alors procédé sur l'homme, et ont obtenu, disent-il, un plein succès. Après quelques jours de traitement, le malade ressent un dégoût de l'alcool qui va jusqu'aux vomissements, s'il en goutte la plus petite quantité.

Seulement—il y a toujours un seulement—M. Sapelier déclare que son sérum ne convient pas à tout le monde. Il est inefficace sur tous les sujets qui souffrent de la moindre affection nerveuse, du foie etc. Or, comme il est rare qu'une personne adonnée à la boisson ne souffre point d'affections quelque part dans son organisme, je ne suis pas prêt à accepter sa découverte sans plus ample informé.

M. Sapelier ne dit pas non plus combien de temps se fait sentir le dégoût de l'alcool chez la personne traitée.

Dans ce siècle de progrès et de surprises scientifiques, tout est possible et il est prudent de se tenir sous la réserve quand il s'agit de nier ou d'affirmer.

Qui sait si, un bon matin, on ne vous injectera pas un enfant contre l'ivrognerie, tout comme on le vaccine de nos jours pour le préserver de la petite vérole.

.....

.....

Nous avons étudié ensemble, mon cher lecteur, quelques-uns des moyens qui peuvent aider à combattre l'ivrognerie. Je dis *quelques-uns* ; car je n'ai pas la prétention de les avoir signaler tous. Il en est un dernier cependant que je ne veux qu'indiquer ici, moyen qui prime tous les autres et sans lequel ceux-ci seraient impuissants, ne vaudraient rien : je veux parler du secours surnaturel.

La religion seule permet de faire des miracles et la conversion d'un ivrogne peut compter parmi ceux-ci.

Nous sommes, vous et moi, des chrétiens, des catholiques et nous savons par expérience les prodiges qui s'opèrent à l'aide des moyens que nous offrent la religion, la fréquentation des sacrements,—par exemple—et la prière.

Dieu a mis à notre disposition des secours humains et il veut que nous en faisons usage ; mais il ne les rendra efficaces que si nous le lui demandons.

Recourons donc aux moyens surnaturels. On a coutume de dire que la nationalité canadienne-française semble l'enfant privilégié de la Providence ; notre histoire en est la preuve. Hélas ! nous sommes bien malade, il est vrai ; mais Dieu nous a protégé dans le passé quand nous étions dans le péril ; il est notre espoir dans le présent et il sera notre sauveur dans l'avenir.

## CONCLUSION

---

Avant de prendre congé de mes lecteurs, je crois résumer toute la question de l'alcoolisme dans quelques vérités générales que j'emprunte au Dr Viaud :

1° Il n'y a pas de bons alcools : tous les alcools, épurés ou non, sont mauvais ;

2° L'homme boit parce qu'il cherche une excitation qui lui paraît agréable ;

3° Une fois l'habitude prise, l'empoisonnement alcoolique devient un besoin ;

4° Le nombre, toujours croissant, des bars et cabarets, le logement taudis, l'oisiveté, l'exemple, le panurgisme, voilà les causes principales des progrès de l'alcoolisme.

5° L'hygiène sociale a son mot à dire dans cette question qui prime toutes les autres. Ce qu'il faut, c'est élever la mentalité des individus ; c'est augmenter la résistance organique des ouvriers par un régime économique sain ; c'est en un mot, appliquer toutes les règles de l'hygiène social.

“ La saine nourriture du peuple, l'amélioration de la qualité et la diminution de son prix, voilà le but de l'hygiéniste économique.

“ La sobriété est la condition essentielle de la vigueur physique et morale. La vraie force n'est pas celle de l'athlète qui soulève un poids dans un effort convulsif, mais celle du paysan qui fournit, ainsi que ses bœufs, un travail pénible, un dur labeur, sans essoufflement, sans fatigue.

“ Les débits poison-alcool pullulants et florissants par centaine de mille ! Quelle honte pour notre temps ! Honte au criminel cabaretier qui obtient la licence d'exterminer les races par l'alcool !

“ Il y a des professions qu'il faudrait vouer au mépris du peuple.

“ Nos pères vivaient plus simplement que nous ; ils savaient se “ priver ”. Leur frugalité les maintenait en bonne santé jusqu'aux extrêmes limites de l'âge.

“ La sobriété dépouille les égoïsmes et rapproche les cœurs. L'alcool est corrosif et triste, il vend aux isolés des mirages sans grâce.

“ Le régime alimentaire réparateur n'est pas seulement un plaisir, c'est en même temps le creuset naturel où s'élaborent et se combinent tous les éléments de la santé et de la force.

“ L'alimentation saine est le réservoir où nous renouvelons sans cesse notre abonnement à la vie. Point de vigueur, point d'esprit, sans un régime sobre.”

.....

.....

“ Le seul moyen qui ait triomphé de l'alcoolisme, a dit un économiste français, le Dr. Bertillon, est le système Norvégien. Grâce à lui, ce pays, autrefois aussi alcoolique

que son voisin le Danemark, est devenu le moindre consommateur de l'Europe.

“ Le même compliment s'adresse aux quatre pays qui ont suivi son exemple.

“ En Suède, comme en Norvège, l'action législative a été précédée d'un mouvement d'opinion publique sans lequel la loi n'aurait sans doute pas existé. ”

Voilà le rôle des ligues anti-alcooliques que je demandais dans le cours de cet ouvrage. Je ne calomnie et je n'accuse surtout personne en affirmant que nous sommes à demi-gangrenés par la plaie de l'alcoolisme au Canada. Ce fait est admis généralement, et cependant je cherche en vain un effort sérieux tenté pour combattre le mal, si grand déjà que l'opinion publique en est émue. Il s'agit de la remuer cette opinion, de la guider, et voilà le rôle de nos hommes publics que j'accuse—à quelques exceptions près—de ne pas s'intéresser suffisamment à la question, de l'ignorer même dans le sens le plus complet du mot.

Il y a dix-huit cents ans Cicéron dans son discours *Pro Sextio*, disait : “Un signe suffit pour soulever les gens pervers et audacieux ; que dis-je ? Ils n'ont pas besoin qu'on les excite : ils se soulèvent d'eux-mêmes : tandis que les bons citoyens ont, je ne sais pourquoi, moins d'activité ; ils négligent les premières atteintes du mal, et n'agissent qu'au dernier moment. Aussi qu'arrive-t-il ? A force d'hésitation et d'indolence, pour vouloir conserver le repos aux dépens de l'honneur, ils perdent l'un et l'autre. Parmi ceux qui voulaient défendre la République, les uns se désistent par inconstance, les autres s'abstiennent

par timidité ; ceux-là seuls restent ferme, et souffrent tout pour elle, qui sont des hommes tels que votre père, ô M. Scarus ! que l'on a vu résister à tous les factieux.”

Comme on le voit, l'apathie ne date pas de nos jours ; elle a été de tous les lieux et de tous les temps. Il faut la secouer d'abord si nous voulons vaincre.

“ La victoire est aux audacieux ! ” dit le proverbe ; elle est surtout aux travailleurs. Nous terrasserons le monstre, si nous le voulons, et le moyen réside dans la concentration de toutes les énergies, de toutes les bonnes volontés dans un but commun, ce qu'exprimait si bien Théodore de Bèze dans son naïf langage : “ Si vous mettez ensemble deux brindilles de paille, le plus faible pourra les rompre : mais si vous mettez en faisceau grand nombre de brindilles de paille parmi les plus forts onques ne saurait les rompre ! ”

L'histoire se répète !

## TABLE DES GRAVURES

---

|  | Pages |
|--|-------|
| Fig. I.—Le bonheur dans la sobriété.....       | 111   |
| Fig. II.—Intérieur d'un ivrogne.....           | 20    |
| Fig. III.—Le samedi soir en ville.....         | 50    |
| Fig. IV.—A trente ans.....                     | 100   |
| Fig. V.—A cinquante ans.....                   | 101   |
| Fig. VI.—Plus le sou.....                      | 106   |
| Fig. VII.—Perte de la dignité.....             | 124   |
| Fig. VIII.—Au logis à onze heures du soir..... |       |

### LES ŒUVRES DE L'ALCOOL

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Fig. a.—Cancer à l'estomac.....   | 71 |
| Fig. b.—Ulcères à l'estomac.....  | 68 |
| Fig. c.—Les reins ou rognons..... | 75 |
| Fig. d.—Mains d'un goutteux.....  | 90 |

## TABLE DES MATIÈRES

---

Avant-propos.....

### PREMIÈRE PARTIE

#### L'ALCOOL EST LE FLÉAU MODERNE

|  |    |
|--|----|
| I.—Crime contre Dieu.....                      | 1  |
| II.—Crime contre la famille.....               | 6  |
| III.—Crime contre la société et la patrie..... | 20 |
| IV.—L'ivrognerie et la criminalité.....        | 26 |
| V.—Un chapitre de préjugés.....                | 32 |
| VI.—Comment on devient ivrogne.....            | 44 |

## DEUXIEME PARTIE

### L'ALCOOL ET SES RAVAGES

|   | Pages |
|---|-------|
| I.—L'alcool et sa consommation.....                           | 52    |
| II.— “ “ son action sur l'estomac.....                        | 65    |
| III.— “ “ “ “ sur le foie.....                                | 72    |
| IV.— “ “ “ “ sur les reins.....                               | 74    |
| V.— “ “ “ “ sur la vessie.....                                | 77    |
| VI.— “ “ “ “ sur les poumons et l'appareil respiratoire.....  | 78    |
| VII.— “ “ “ “ sur le cœur.....                                | 81    |
| VIII.— “ “ “ “ sur le cerveau.....                            | 86    |
| IX.—L'ivrognerie est-elle héréditaire?.....                   | 91    |
| X.—L'allaitement de l'enfant.....                             | 93    |
| XI.—La privation subite de l'alcool est-elle dangereuse?..... | 95    |
| XII.—Le châtement.....  | 97    |

## TROISIEME PARTIE

### MOYENS DE COMBATTRE L'INTEMPERANCE

|   |     |
|---|-----|
| I.—Des coutumes dangereuses ou mauvaises.....               | 101 |
| II.—L'Ecole.....  | 105 |
| III.—Les ligues anti-alcooliques.....                       | 107 |
| IV.—Les sociétés ouvrières.....                             | 110 |
| V.—Les patrons.....   | 114 |
| VI.—Les exercices physiques.....                            | 117 |
| VII.—Les licences.....                                      | 123 |
| VIII.—Le système Gotembourg et les Trusts de Lord Grey..... | 138 |
| IX.—L'ivrogne d'habitude est-il guérissable?.....           | 148 |
| X.—Conversion à la lanterne magique.....                    | 151 |
| Conclusion.. ..   | 162 |